



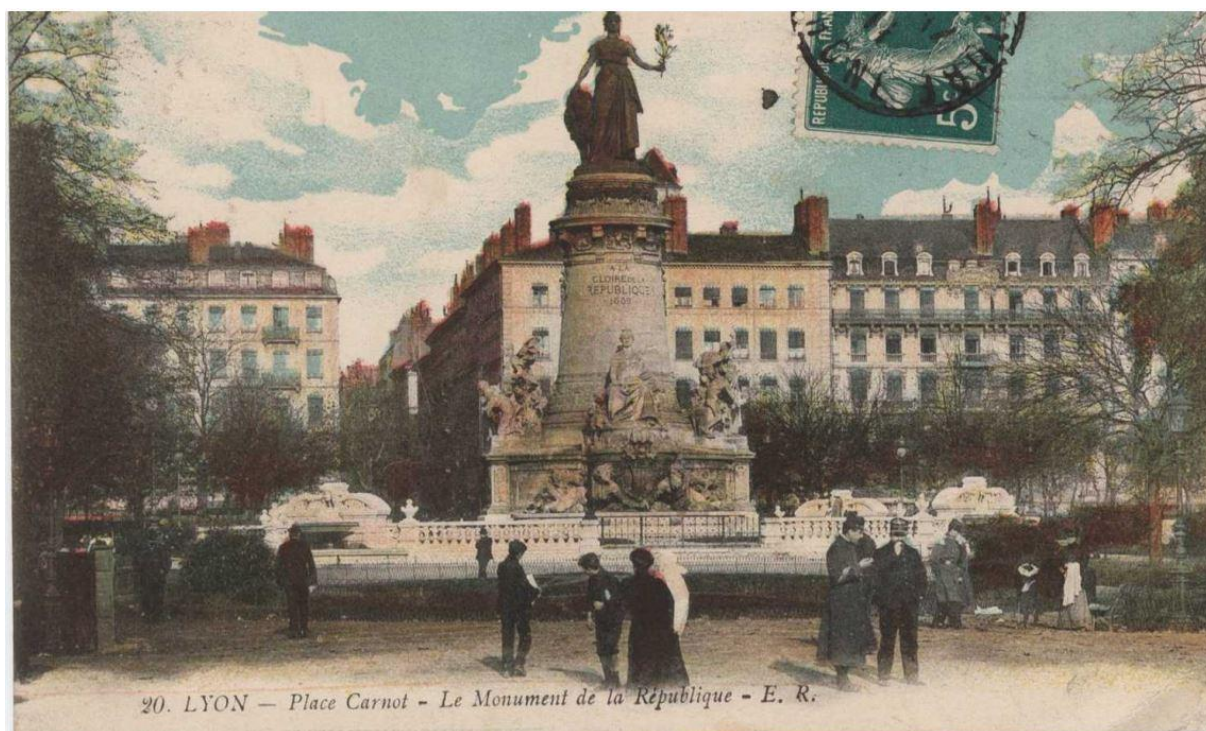
Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté des Lettres et des Civilisations

MASTER Archives

Année universitaire 2020-2021

L'édification du monument à la gloire de la République à Lyon



**Figure 1 : Carte postale du monument de la République situé place Carnot, vers 1911, AML
4FI_11189**

Sous la direction de M. Paul CHOPELIN

BONHOMME Léa

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de mémoire, M. Paul Chopelin, pour ses conseils et son aide précieuse tout au long de cette année, ainsi que Mme. Legoullon pour ses conseils bibliographiques en début d'année.

Je remercie également l'équipe des Archives Municipales de Lyon pour leur accueil et leurs indications tout au long de cette année ainsi pour leur disponibilité et leur réactivité malgré les conditions d'accueil très strictes.

Un grand merci enfin à ma famille et à mes amis pour leur soutien malgré les nombreuses difficultés et l'isolement provoqués par cette longue crise. Je tiens à remercier en particulier Violette, pour son soutien sans faille et la relecture de ce mémoire.

ABREVIATIONS

AML : Archives municipales de Lyon

AD69 : Archives départementales du Rhône

PV : Procès-verbal

CM : Conseil municipal

AVERTISSEMENT

Les photographies présentes peuvent être de basse qualité. Elles sont notamment issues de photographies mobiles lors des consultations aux Archives municipales de Lyon et aux Archives départementales du Rhône.

INTRODUCTION

Tout individu qui arrive à Lyon par la gare routière croise en sortant une Marianne accompagnée d'un lion. Si elle se fait discrète, dissimulée derrière les arbres de la place et entourée d'immeubles bien plus grands qu'elle, cela ne fut pas toujours le cas. En effet, jusqu'au milieu des années 1970 et la construction de la rame du métro A, la *République* de Lyon, entourée de ses allégories, dominait fièrement la place Carnot : elle pouvait alors s'enorgueillir d'être sans doute l'une des constructions les plus monumentales de la seconde ville de France. Comprendre comment et pourquoi cette statue en est venue à tenir, pendant près de soixante-quinze ans, une telle place dans l'espace public lyonnais, c'est se plonger dans l'histoire de l'ancienne capitale des Gaules de la fin du XIX^e siècle et ses archives.

Le XIX^e siècle français est marqué par de nombreux changements de régimes politiques et de gouvernements. Tous ces régimes, différents dans leur nature et leurs principes, sont nés dans la violence et beaucoup à la suite de révolutions inspirées par celle de 1789. Cette dernière a laissé d'importantes traces dans les consciences en semant l'espoir d'un futur plus démocratique et républicain. C'est ce régime que la population parisienne réclame au parlement à l'annonce de la capture de l'empereur Napoléon III le 2 septembre 1870. Craignant une insurrection alors que le pays est encore en guerre, les députés confient le nouveau gouvernement de Défense nationale aux députés parisiens, républicains modérés pour la plupart. Le 4 septembre 1870, la République est proclamée, mais elle ne fait pas l'unanimité. Devant la menace prussienne qui pèse sur Paris, l'appel aux urnes du 8 septembre n'est que secondaire. Pourtant, de nombreuses villes, dont Lyon, connaissent des troubles insurrectionnels. Gambetta, alors ministre de l'Intérieur, milite pour une élection rapide¹.

Lorsque Paris est assiégée, du 19 septembre 1870 au 26 janvier 1871, le jeune député fuit de la capitale en ballon et gagne Tours où il prend la tête de la partie du gouvernement qui s'y est réfugiée. Le 10 octobre, il devient ministre de la Guerre et affirme l'autorité du gouvernement central à travers toute la France par le biais des préfets, chargés d'anéantir les mouvements

¹ Joël Cornette (dir), Vincent Duclert, 1870-1914, *La république imaginée*, Paris, Belin, coll Histoire de France, 2010

sécessionnistes. Malgré l'armée de civils levée par Gambetta, la France échoue à repousser la Prusse².

Réfugié à Bordeaux, le gouvernement fait face aux critiques des monarchistes et d'une partie des républicains, parmi lesquels Adolphe Thiers. Les élections du 7 février 1871 donnent la victoire aux conservateurs³, qui à l'inverse de Gambetta, ont promis la fin de la guerre. Adolphe Thiers est nommé chef de l'exécutif et entame les négociations de paix avec la Prusse.

Tout en conservant l'ambiguïté de la forme du régime, le gouvernement s'installe à Versailles, ce qui dresse les Parisiens contre l'Assemblée, d'autant plus que le gouvernement a autorisé les troupes allemandes à défiler sur les Champs Élysées. La fédération de la Garde Nationale, issue de l'union de petits mouvements armés nés pendant le siège, voit son importance et sa légitimité croître sur la population parisienne. Le 3 mars, la fédération rompt avec l'Assemblée⁴.

Le 18 mars, Thiers ordonne à l'armée de confisquer l'armement de la garde. La fraternisation d'une partie des troupes avec cette dernière provoque le repli de l'armée, ce qui permet aux premiers de s'emparer des Tuileries et de la préfecture de police. Les troupes de Thiers reçoivent l'ordre d'abandonner l'ancienne capitale. Le soir, l'hôtel de ville est également pris par les fédérés. Le 11 avril, les armées versaillaises assiègent l'ouest parisien. Devant cette avancée, les violences redoublent dans l'enceinte de la ville. De plus, les divisions entre communards freinent l'organisation de la défense. La progression des armées versaillaises entraîne de nouvelles violences, débouchant en une « semaine sanglante ». Le 28 mai, la dernière barricade tombe. Les représailles sont d'abord militaires : Émile Zola déclare que « Paris depuis six jours n'est qu'un vaste cimetière »⁵, puis judiciaires.

Parallèlement à ces événements sanglants, le 10 mai, la paix est signée avec l'Allemagne. Désormais en paix sur le plan intérieur et extérieur, le gouvernement peut réorganiser le pays :

² *Ibid.*

³ Républicains conservateurs et monarchistes forment « le pacte de Bordeaux ».

⁴ *Ibid.*

⁵ Émile Zola *le sémaphore de Marseille*, cité dans l'ouvrage suivant : Cornette Joël (dir), Duclerc Vincent, 1870-1914, *la république imaginée*, op cit, p. 85

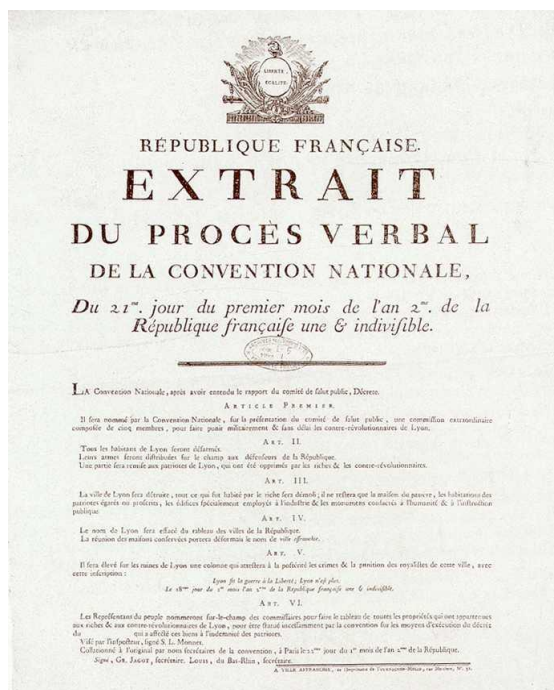


Figure 2 : Affiche du Décret du 12 octobre 1793 de la Convention nationale (AML, 1K243)

la concentration⁶ est proclamée : l'état central nomme les maires des chefs-lieux des arrondissements, des départements et des villes de plus de 20 000 habitants.

C'est notamment le cas de Lyon, considérée par le pouvoir central comme une ville « dangereuse⁷ ». Cette réputation est née des nombreux soulèvements populaires qu'a connus la cité de la soie depuis la fin du XVIII^e siècle.

Le premier d'entre eux est à l'origine des sentiments ambigus qu'inspirent le régime républicain aux Lyonnais et de la méfiance de ceux-ci envers le pouvoir central et Paris en tant que capitale.

En effet, en 1793, la municipalité dirigée par le montagnard Chalier ne fait pas l'unanimité au sein de la population lyonnaise, plus modérée et de plus en plus hostile à sa politique. De petits groupes armés se forment et le 29 mai, les Lyonnais se soulèvent et chassent la municipalité dont les membres sont arrêtés.

Aux yeux de la Convention qui se méfie de la ville, cet acte est contre-révolutionnaire et le rejet lyonnais de l'Assemblée nationale fait basculer dans la ville dans les courants fédéralistes qui parcourent le pays, notamment depuis le 2 juin et la chute des girondins. Le choix de mettre un monarchiste au commandement de l'armée lyonnaise pousse la Convention à déclarer la ville en état de rébellion le 12 juillet. L'exécution de Chalier signe la

⁶ Ici, le terme désigne « un système de concentration administrative des pouvoirs dans lequel seul l'organe situé au sommet de la hiérarchie, essentiellement le chef de l'exécutif et les ministres, dispose du pouvoir de décision. Les échelons hiérarchiquement subordonnés n'ont qu'un rôle de transmission. » (Chapuisat LJ., « concentration & déconcentration des pouvoirs », encyclopædia universalis [en ligne], consulté le 7 février 2021. url : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/concentration-et-deconcentration-des-pouvoirs/>)

⁷ Le terme, utilisé dans de nombreux ouvrages est notamment employé page 587 de l'ouvrage de Paul Chopelin et Pierre-Jean Souriac intitulé *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, Toulouse, Privat, 2019

rupture définitive entre Paris et Lyon qui est assiégée par l'armée conventionnelle du 7 août au 9 octobre, franchissant ainsi une nouvelle étape dans la violence. Le décret du 12 octobre marque le début de la répression, menée de façon très violente par Couthon, Collot-d'Herbois, puis Fouché. 1900⁸ personnes sont guillotonnées et Lyon est renommée « Ville affranchie ».

Un paradoxe mérite toutefois d'être soulevé à la suite du résumé rapide de ces événements : Les républicains sont de plus en plus nombreux à Lyon tout au long du XIX^e siècle. Or, c'est justement la Première République qui proclame que « Lyon n'est plus »⁹. Semblerait-il que la mémoire lyonnaise ait occulté la forme du régime pour se concentrer sur ceux qui le dirigeait ?

Toujours est-il que les nombreuses violences et la mise sous tutelle de la ville, vécues comme une véritable humiliation, marquent durablement les habitants et forgent durablement leur rapport à la violence, à la révolution, à l'ordre et à la République. Il conviendra de revenir sur cette question au cours de ce mémoire. De plus, Lyon connaît d'importantes évolutions sociales et économiques au cours du XIX^e siècle, marqué par l'accroissement démographique et le développement industriel. Leur principale conséquence est la montée en puissance du monde ouvrier, notamment sur le plan politique. De même, il semblerait qu'à Lyon, « les idées [républicaines] ne meurent pas, elles sommeillent quelque fois, mais elles se réveillent plus fortes qu'avant de s'endormir »¹⁰. C'est dans ce contexte qu'éclatent en 1831 et 1834 les révoltes des canuts (nom donné aux ouvriers de la soie).

L'année 1848 et la proclamation de la seconde République suscitent relativement peu de troubles à Lyon, à l'exception des saccages des « voraces », nom donné à un groupe de canuts. Cependant, les élections municipales mettent au grand jour les divisions des républicains, majoritaires à Lyon, qui forment trois courants : les partisans du club central, qui regroupe les républicains démocrates et anciens révolutionnaires ; le Comité général des clubs, partisan de l'ordre et enfin le Comité électoral républicain, intermédiaire entre ces deux premiers groupes. Si le Comité général l'emporte, les quartiers de la Guillotière et de la

⁸ Ce chiffre est celui indiqué par Bruno Benoit dans son ouvrage *L'identité politique de Lyon, Entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905)*, Paris, L'Harmattan, coll Chemins de la mémoire, 1999, p. 38

⁹ Décret de la Convention nationale du 12 octobre 1793

¹⁰ Alexandre Dumas, *Le comte de Monte Christo*, T2, Paris, Pocket, coll Pocket classiques, 2019, p. 178

Croix-Rousse, ouvriers, ont quant à eux majoritairement voté pour le groupe révolutionnaire¹¹.

La division du parti de l'ordre bouleverse l'équilibre politique lyonnais. Ainsi, lors des élections présidentielles, le candidat révolutionnaire obtient 14% des voix à Lyon, soit bien plus que la moyenne nationale de 0,5%¹². Le candidat élu, Louis-Napoléon Bonaparte, nomme Bugeaud commandant de l'armée des Alpes afin de surveiller la ville et l'Italie. Ce dernier dresse la population contre lui et sa politique, ce qui entraîne le ralliement de nombreux républicains autour de candidats radicaux, voire révolutionnaires : onze sont élus aux élections législatives de 1849. À la suite d'une rumeur de soulèvement à Paris, une émeute éclate le 15 juin dans le quartier de la Croix-Rousse. La répression est sévère, la ville est mise en état de siège et placée sous haute-surveillance. Les Lyonnais attendent avec impatience les élections suivantes, à la fois législatives et présidentielles, pour exprimer leur mécontentement, mais le coup d'état du 2 décembre 1851 et les nombreux soldats dépêchés sur la ville empêchent toute action d'opposition.

Sous le Second-Empire, la ville connaît d'importants changements, notamment en termes d'aménagement urbain. Elle reste cependant sous la tutelle du pouvoir central et sous l'impulsion de ce dernier et plus particulièrement de Vaisse, qui fait office de préfet, les communes de La Guillotière, Vaise et Croix-Rousse sont rattachées à celles de Lyon en 1852. De plus, la ville entre dans l'ère haussmannienne et de nombreux quartiers sont détruits, de telle sorte que le centre ancien devient bourgeois tandis que les populations plus modestes et notamment les ouvriers sont rejetés en périphérie¹³. Sur la presqu'île, les travaux majeurs sont ceux des nouvelles rues Impériale et de l'Impératrice, ainsi que les gares de Perrache, Vaise et de la Guillotière.

¹¹ François Bayard, Pierre Cayez, *Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, T.II, du XVI^e siècle à nos jours, Le coteau, Éditions Horvath, 1990

¹² *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit, p. 615

¹³ *Ibid*, p. 617

Toutes ces métamorphoses urbaines, si elles permettent à Lyon de s'adapter à sa nouvelle position économique et démographique, n'empêchent pas une partie de la population – quoique divisée – de manifester leur anticléricalisme et leur méfiance envers l'Empire.

Lors de la chute de ce dernier, le 4 septembre 1870, un Comité de salut public se forme et très vite, les libertés municipales sont reconquises. La République est proclamée dans la matinée à Lyon, et ce avant Paris. Cependant, les mesures du Comité sont, à l'instar du drapeau qui flotte sur la

marie, trop « rouges », ce qui attise l'opposition. De même, la nouvelle

municipalité qui prend la suite du comité est méfiante envers le gouvernement de Défense nationale évoqué plus haut et le préfet nouvellement nommé, Paul Armand Challemel-Lacour, est froidement reçu. La dissolution du Comité et la formation de deux nouveaux comités entraînent la ville dans une Révolution le 28 septembre. Le pouvoir central parvient avec peine à contenir le mouvement révolutionnaire comme l'illustre la mise à mort du commandement Arnaud par les révolutionnaires le 20 décembre. La signature de l'armistice et la victoire monarchiste aux élections législatives de février entraînent la proclamation d'une Commune à Lyon et dans le quartier de la Guillotière en particulier. La répression de la mairie, dirigée par le Républicain Hénon, est sévère mais malgré cela, la ville est de nouveau mise sous tutelle.

Les décennies 1870 et 1880 sont politiquement marquées par la conquête de l'autonomie et des libertés municipales, sous l'égide d'un maire républicain modéré, le médecin Antoine Gailleton. Il s'agit ensuite pour la ville d'affirmer son attachement à la III^e République et à ses institutions.

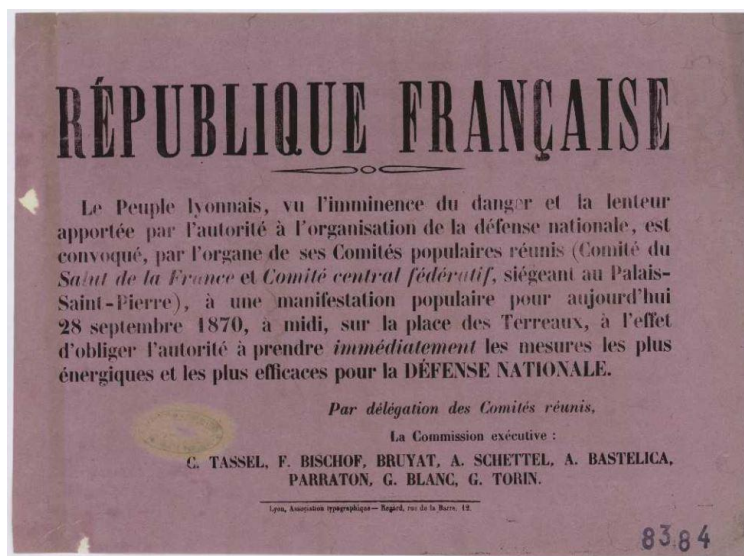


Figure 3 : Affiche appelant à manifester le 28 septembre 1870, AML 936W8384

Célébrer la République en construisant une statue « monumentale »¹⁴, c'est donc prouver à tous, et notamment au pouvoir central, que Lyon est profondément républicaine et qu'elle n'est plus une ville dangereuse. Le choix du terme monumental est en lui-même révélateur : tout d'abord, son origine latine révèle son but mémoriel. De plus, le monument doit constituer « un modèle ou un exemple pour le présent et le futur »¹⁵ et par conséquent être une entreprise didactique. Enfin, cela montre la volonté de grandeur de Lyon après des années sous le joug du pouvoir central, assimilé à Paris.

Choisir le Centenaire de la Révolution afin d'inaugurer ce monument est en revanche beaucoup plus étonnant. En effet, Lyon s'est forgée une mémoire de ville martyre de la Révolution. Il conviendra dès lors de s'interroger sur le rapport entre mémoire de la révolution, républicanisme lyonnais, et ses conséquences sur l'organisation du centenaire de la révolution.

Si l'envie d'étudier la construction de cette statue est née d'une simple curiosité : comment cette statue est arrivée devant la sortie de la gare ? Les éléments précédemment évoqués, l'évènement qu'a constitué le centenaire de la Révolution à l'échelle nationale et à l'échelle lyonnaise, et plus généralement la question de la mémoire de la révolution, se sont intégrés dans le questionnement qui forme la base de cette étude.

Les documents sur lesquels cette dernière se fonde proviennent dans l'ensemble de fonds dont le classement et l'indexation ne sont que provisoires, ce qui suppose un réel questionnement sur leur choix, dans le sens où le chantier d'une statue peut s'insinuer dans divers axes de réflexion.

En effet, en tant que monument, la *République* lyonnaise est intrinsèquement liée à la notion de patrimoine. À ce titre, cette étude peut s'inscrire dans la lignée des travaux de Louis REAU et son *Histoire du vandalisme : les monuments détruits de l'art français* (1959) ou encore ceux de Jean-Michel LENIAUD (*Utopie française : essai sur le patrimoine* (1992)). Si les

¹⁴ Extrait du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 1885 relatant la proposition de M.Bizet sur l'érection d'une colonne à la gloire de la République, dossier « genèse du monument », AML 468WP/6

¹⁵ Citation d'Argan, repris dans l'ouvrage de Gilbert Gardes, *Le monument public français*, Paris, PUF, coll Que-sais-je ?, 1994

rapports entre le monument choisi et le concept de patrimoine¹⁶ constituent un axe de réflexion pertinent, ce n'est pas cependant pas celui qui a été retenu ici. En outre, ce mémoire se rattache aussi à l'histoire locale et urbaine de Lyon. À ce titre, les travaux de Bruno BENOIT sont une référence fondamentale. Toutefois, il s'agit plutôt ici de la rattacher aux différentes études portant sur les rites et cérémonies républicains, mais plus encore aux travaux sur la statuaire de la III^{ème} République. Le nom de Maurice AGULHON, précurseur de la recherche dans ce domaine, s'impose alors, de même que la thèse de Gilbert GARDES qui permet de relier histoire locale et histoire de la statuaire politique.

Les archives qui s'intéressent à l'édification de cette statue sont constituées de deux boîtes principales : 468WP 6 et 7. Elles couvrent une période qui s'étend de 1886 à 1899 et sont intégrées dans la sous série 609, « patrimoine immobilier de la commune : construction, travaux et entretien », de la série 6 : « urbanisme ». Le producteur est quant à lui le service chargé des bâtiments communaux. La cote 468WP/6 est divisé en huit dossiers qui concernent la genèse du monument, le programme du concours, son jury, l'exposition des œuvres, les résultats du concours, de la correspondance et enfin un bulletin de déplacement, en lien avec la constitution du fonds. La cote 468WP/7 regroupe quant à elle les dossiers suivants : la comptabilité du monument, la cérémonie de la première pierre, les comptes-rendus des séances du conseil municipal de Lyon, l'entretien, l'adjuration des travaux, et le litige entre la ville de Lyon et l'entreprise Day.

Le choix a été fait d'intégrer à cette première sélection une troisième boîte, cotée 468WP/11. Cette dernière concerne une statue éphémère de la République, érigée entre 1881 et 1882, constituant un premier projet, une première expérience de statue de la République, utilisée qui plus est pendant le 14 juillet 1882, une fête républicaine par essence, comme le centenaire de 1889. Pour ces raisons, il semblait utile de prendre en considération ce projet dans le cadre de ce mémoire qui s'intéresse à l'utilisation des statues publiques pendant les rituels et cérémonies républicains. Toutefois, contrairement aux autres, les documents n'y sont pas classés mais en « vrac », ce qui peut parfois rendre difficile la datation de certains documents. La recherche devient alors un jeu de piste : il s'agit de reconstituer les événements afin d'en

¹⁶ S'il peut être défini comme un ensemble de biens, mobiliers, matériels, immatériels, naturels,... qui bénéficient d'une importante mise en lumière de la part des politiques publique en France, « il n'est seulement le dépôt général de l'histoire, il est aussi une idée immergé dans l'histoire » (Pierre Norat, 1986).

cerner la logique, et donc l'intérêt. Cela rend d'autant plus intéressante l'étude de ce sujet que les compétences archivistiques se mêlent à celles de la recherche.

Plusieurs fonds viennent compléter ces dossiers de suivi de chantier : tout d'abord, d'un point de vue cérémoniel, les boîtes 1140WP 3, 6, 24, 38, 40, 42 et 53 : ce sont les dossiers de préparation de la venue du président Carnot d'une part, des cérémonies des 14 juillet 1880 à 1884, 1889, 1893 à 1895, 1925 et le 11 novembre 1920 d'autre part. Ce sont d'excellents compléments dans le sens où ils donnent à voir quelle place les politiques ont accordé à la statue dans les cérémonies publiques, mais aussi comment ses dernières étaient envisagées dans les premières décennies de la III^e République. De même, les fonds iconographiques, principalement composés de cartes postales du XX^e siècle, permettent de mettre un visage (en l'occurrence, celui de Marianne) sur ce gigantesque chantier et de prendre conscience des dimensions réelles de la statue et de son poids (devrait-on dire sa taille ?) au centre de la place Carnot et de l'espace public. En effet, à bien y regarder, la *République* surplombe la place et ses visiteurs : l'humain paraît alors bien dérisoire face à la République et ses avancées. *La Semaine des constructeurs* du 25 août 1894 (3SAT/42) donne à voir non seulement une critique de la statue mais encore une esquisse de celle-ci datée de 1894 : en cela, ce document possède l'iconographie la plus contemporaine de la statue. S'ajoute enfin le dossier personnel de l'architecte de la ville, Abraham Hirsch, coté 524W/507.

Une dernière côte, issu des fonds du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale conversés aux archives métropolitaines et départementales du Rhône (AD69) vient compléter les fonds choisis. Il s'agit de la côte 31J/B/63 qui porte notamment sur une manifestation publique devant le monument pendant l'été 1942.

De manière générale, les documents sont des dossiers administratifs : organisés de façon chronologique, ils suivent l'avancée du projet de la statue. Au-delà de leur thème, leur nature est révélatrice de la machine administrative que constitue une mairie de la fin du XIX^e siècle, comme en témoignent l'ensemble de lettres, de notes de services, de procès-verbaux, de registres de délibération, de projets de programmes, d'affiches qui composent pour l'essentiel le fonds principal. Les lettres des candidats aux concours sont elles-mêmes révélatrices de l'état d'esprit de leur auteur et surtout de leur implication à participer : une note écrite rapidement au dos d'une carte de visite ne témoigne sans doute pas de la même implication qu'une demande écrite sur papier à lettres accompagnée des formules de politesse.

De même, une note de service adressée au maire ne présentera sans doute pas les ratures et tâches d'encre que les documents qui ne sont pas destinées à être envoyés. Consulter cet ensemble très divers de thèmes et de natures de documents, c'est aussi se plonger dans la vie quotidienne de tous ceux qui ont contribué au projet de statue à la gloire de la République.

Celle-ci s'inscrit dans l'espace public lyonnais du dernier tiers du XIX^e siècle, c'est-à-dire dans une ville à l'autonomie récemment retrouvée qui a connu d'importants changements urbanistiques. Cette édification a déjà été l'objet d'un projet similaire avant d'être finalement conçu en 1886, et exécuté entre 1887 et 1894. Ce monument est enfin porteur d'un discours, à la fois didactique dans son esthétique et son cérémonial, mais qui, malgré la volonté d'origine, ne parvient pas à s'inscrire dans la longue durée.

CHAPITRE 1 : L'espace public lyonnais dans le dernier tiers du XIX^e siècle

I) Une ville en République

A- La conquête de l'autonomie

1) Une brève autonomie lors du changement de régime

Afin de comprendre quels sont les enjeux politiques que constitue le processus d'autonomisation de la ville de Lyon au cours des années 1870 et 1880, il convient en premier lieu de revenir sur les événements de la Commune dans la cité de la soie ainsi que sur ses rapports avec la Commune parisienne. Le terme Commune désigne ici un mode de gouvernement insurrectionnel, dans le sens où il est émancipé de toute législation, c'est-à-dire qu'il s'est autoproclamé, et n'est pas officiel, légitimé par une décision étatique et/ou juridique.

Malgré les divisions des républicains, « la chute de l'Empire crée un intermède politique »¹⁷ qui marque un bref retour à l'autonomie pour la ville. Le 4 septembre, la population envahit l'hôtel de ville et proclame la République, et ce avant Paris, ce qui constitue une source de fierté pour les Lyonnais d'avoir devancé la capitale. Un Comité de salut public se forme et reforme la municipalité dont la ville était privée depuis 1852. Constitué de radicaux, modérés et internationalistes, le Comité est dirigé par le républicain modéré Jacques-Louis Hénon.

Sous-directeur de l'école vétérinaire et membre de l'Académie des sciences, lettres et arts de Lyon, il est d'abord conseiller municipal de la Guillotière en 1843, puis il intègre le Corps législatif impérial à partir de 1852, auquel il ne siège pas car il refuse de prêter serment. Il est réélu en 1857.

Le 12 avril 1869, il prononce un important discours à l'Assemblée, en prônant la fin de la mise sous tutelle de la ville, qu'il conclut ainsi ¹⁸:

¹⁷ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit, p. 623

¹⁸ Jacques-Louis Hénon, *Corps législatif session 1869. Discours... sur la nécessité de rendre à Lyon un conseil municipal élu*, séance du 12 avril 1869, Paris, L. Poupart-Davyl, 1869, p. 22 et 23

« De tout ce qui précède **il résulte qu'il ne subsiste aucune raison, pas même un prétexte plausible pour conserver l'état exceptionnel sous lequel on a mis Lyon. Maintenir plus longtemps cet état, ce serait déclarer que les Lyonnais sont incapables d'administrer leurs affaires, ou qu'ils sont tenus en suspicion, ce que vous ne pourriez admettre.** Si j'avais pu blesser les susceptibilités de quelques-uns de mes honorables collègues, je le regretterais, car mes paroles seraient loin de rendre ma pensée. Je désire que vous preniez en considération ma demande, et, dans ce cas, il n'est pas d'usage d'irriter son auditoire. Mais si la vivacité de quelques expressions vous a paru inopportune, vous ne vous y arrêterez pas, quand vous vous rappellerez que si je recherche votre assentiment, je ne mendie pas une faveur, je réclame un droit. Un projet de loi municipale nous est annoncé pour la session prochaine, c'est ce qui nous a déterminés à ne point présenter, comme les années précédentes, un amendement sur Lyon, mais à vous demander une approbation qui doit influencer sur les décisions du Gouvernement. **La population lyonnaise a manifesté ses vœux par tous les moyens laissés en son pouvoir, et vous vous souviendrez comme moi qu'il y a quelques jours à peine nous entendions M. le Ministre de l'intérieur nous dire à cette tribune : « L'intérêt du Gouvernement est d'interroger le vœu des populations et de le satisfaire. » C'est plus que l'intérêt du Gouvernement, c'est son devoir.** (Très bien ! très -bien ! sur les bancs à gauche de la tribune.) »

Jacques-Louis Hénon, le 12 avril 1869¹⁹

Le 15 septembre 1870, Hénon est élu maire de Lyon et entame une série de mesures : suppression de l'octroi, enseignement laïc et gratuit, séparation de l'Église et de l'État... le Comité de salut public, né de la vacance du pouvoir, est dissout du profit d'une municipalité plus organisée et officielle.

De cette dissolution naissent deux Comités aux tendances révolutionnaires : le Comité central fédératif et le Comité du Salut de la France.

Tous deux « souhaitent une autonomie extrême de la ville de Lyon. Les premiers, nonobstant leur « jacobinisme » et leur tradition centralisatrice, souhaite plus d'autonomie de la Commune en réaction à un État centralisé qu'ils jugent incapables ; et les seconds souhaitent, pour se passer de l'État, s'organiser en Commune autonome. Il y

¹⁹ Discours complet en annexes

a donc une différence de vues et de politiques, mais ces deux comités ont un même but : se passer du gouvernement central »²⁰.

A leur initiative éclatent des émeutes révolutionnaires le 28 septembre. Les émeutiers envahissent l'hôtel de ville. Si le préfet a obtenu les pleins pouvoirs civils et militaires la veille, la municipalité s'oppose aussi à ce mouvement révolutionnaire qui rejette sa légitimité.

Si les révolutionnaires, faute de préparation, échouent le 28 septembre, l'assassinat du commandement Arnaud le 20 décembre prouve que le mouvement ne s'est pas éteint. Paradoxalement, cet épisode permet à la municipalité de reprendre la main comme l'illustre le remplacement du drapeau rouge à l'hôtel de ville (3 mars 1871). L'armistice du 28 janvier 1871 signe la fin de la première Commune à Lyon. La cité n'est donc pas « révolutionnaire, mais une ville où il existe, épisodiquement, des ferments révolutionnaires »²¹.

La victoire des monarchistes aux élections législatives de février (voir annexes) défait les espoirs républicains et à l'annonce de la proclamation de la Commune à Paris, Lyon connaît de nouveaux troubles révolutionnaires. Le 30 avril, une émeute éclate dans le quartier de la Guillotière : les émeutiers s'emparent de la mairie d'arrondissement et lèvent des barricades. L'armée, dirigée par le général Crouzat et forte du soutien total du préfet Valentin²², intervient afin de reprendre l'hôtel de ville. La répression est violente et fait une centaine de victimes. La Guillotière n'a pas pu compter sur La Croix-Rousse, dont elle espérait aussi le soulèvement. La municipalité n'intervient pas dans ce conflit.

Elle a cependant tenté d'être l'intermédiaire entre les révolutionnaires et le pouvoir central. En effet, deux mois avant les événements justes évoqués, les 22 et 23 mars, un groupe de révolutionnaires, en soutien au 18 mars parisien, proclame la Commune à Lyon et remet au préfet une demande de cession avec Versailles. Ce dernier se retrouve prisonnier à l'hôtel de ville²³. La municipalité refuse de se joindre aux Communards et le conseiller municipal Barodet fait retirer les canons d'artillerie placés par Crouzat devant l'hôtel de ville.

²⁰ Mathieu Rabbe, *Les communards à Lyon Les insurgés, la répression, la surveillance*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2015, p. 57

²¹ Bruno Benoît, *L'identité politique de Lyon*, op. cit, p. 75.

²² Nommé préfet du Rhône le 4 février 1871, il remplace Challemel-Lacourt à la suite de sa démission.

²³ L'hôtel de ville est la résidence du préfet : ce choix est symbolique car il montre la mainmise du pouvoir central sur la ville.

Cependant, les divisions internes du mouvement entraînent sa dislocation, accélérée par l'arrivée des troupes de Belfort.

Pour le pouvoir central dominé par les royalistes, la municipalité lyonnaise a été trop « tiède » dans sa gestion et son opposition aux révolutionnaires, ce qui constitue à leurs yeux une défiance envers le gouvernement, d'autant plus que de nombreux radicaux siègent au Conseil Municipal. En conséquence, la mairie centrale est supprimée dans l'optique « d'éradiquer définitivement toute trace de décentralisation et de gouvernement autre que l'État central »²⁴.

2) L'autonomie retrouvée face au pouvoir étatique et à Paris

La loi du 4 avril 1873 proclame la mise sous tutelle de la ville : la mairie centrale est supprimée, la fonction de maire est assurée par le préfet Joseph Ducros, qui nomme une commission municipale. Il est également responsable de la police et du maintien de l'ordre. Ducros entend mener une importante politique de reprise en main de la ville : les enterrements civils sont interdits après six heures du matin, la presse censurée et obligée de publier les communiqués officiels. Ses mesures entraînent de nombreux désaccords avec la commission municipale, d'autant plus que le recours aux enterrements civils est le moyen le plus sollicité par les Lyonnais pour manifester leur anticléricalisme et par extension, leur désaccord avec le pouvoir central. Le gouvernement finit par rappeler Ducros à Paris. Ses successeurs entretiennent de meilleurs rapports avec la commission municipale. Le nombre de préfets qui se succèdent à ce poste est d'ailleurs l'un des arguments de Gailleton lorsqu'il milite pour l'autonomie de sa ville.

Cependant, contrairement aux régimes précédents, où Lyon n'a jamais pu retrouver son indépendance, sa mise sous tutelle n'est que temporaire. En effet, dès le mois de novembre 1874, le Conseil municipal devient électif. Il nomme son président et choisit Antoine Gailleton. Ce dernier est nommé maire par le gouvernement lorsque la mairie centrale est rétablie en 1881.

« Et cependant les calomnies propagées depuis dix ans contre la population lyonnaise, les légendes fantastiques que les ennemis de la cité et de la République répandaient dans toute la France avaient imprimé à notre Ville un tel renom que notre

²⁴ Mathieu Rabbe, *Les communards à Lyon Les insurgés, la répression, la surveillance*, op. cit, p. 236

légitime demande [le retour de la mairie] parut d'abord bien audacieuse. Il a fallu que Lyon, plus qu'aucune ville, donnât les preuves les plus manifestes de patriotisme, d'esprit politique et administratif pour que les pouvoirs publics consentissent à examiner notre cause sans esprit préconçu. »²⁵

Puis, le 28 mars 1882, le conseil municipal obtient le droit d'élire son maire et ses adjoints : celui qui est surnommé le père Toine est élu et ce choix est confirmé par les élections municipales de 1884. La même année, le 5 avril, la loi proclame l'ensemble des libertés municipales.

Ainsi, si « Lyon [n'affectionne pas particulièrement la République parisiano-étatique car elle n'y joue] qu'un rôle de second plan. (...), elle l'accepte à partir de la III^e République, car cette République lui redonne l'intégralité de son pouvoir municipal »²⁶. L'autre satisfaction de la ville est de ne plus dépendre de la capitale. En effet, l'anti-parisianisme est un élément de l'identité lyonnaise selon Bruno BENOÎT et contribue à l'émergence d'une « lyonnitude », bien que l'anti-parisianisme soit commun à de nombreuses régions de France²⁷.

Ce dernier s'affirme à Lyon dès la période révolutionnaire : d'abord dirigé contre le régime en lui-même et les personnes qui l'incarnent, le mépris se tourne vers la ville qui commande la France au fur à la mesure que les sympathies républicaines gagnent en force à Lyon. Il prend de l'ampleur au cours du XIX^e siècle au point qu'un amalgame est fait entre la ville où siège le pouvoir et le pouvoir lui-même : par exemple, Léon Boitel écrit en 1830 « Lyonnais, souvenez-vous du temps où Paris vous a supprimé vos libertés parce que vous avez voulu votre indépendance communale, car ce temps n'est pas révolu.²⁸ »

De même Hénon, dans son discours du 12 mars 1869, oppose les deux villes :

« Assimiler Lyon à Paris paraît au premier aspect un honneur pour la première de ces deux villes, mais quand on examine de plus près, on voit aisément les dangers que cache cet honneur ; aussi nous le déclinons ; D'ailleurs, sur quoi fonder une pareille assimilation ? Pour tâcher de justifier les mesures exceptionnelles qui pèsent sur Paris, on nous parle de Paris, capitale de la France ; de Paris, siège et centre du Gouvernement ; de

²⁵ Antoine Gailleton, *Discours* prononcé lors du rétablissement de la mairie centrale et de son investiture en tant que maire, le 21 avril 1881 (PV du CM du 21 avril 1881, AML 2CM42)

²⁶ Bruno Benoît, *L'identité politique de Lyon*, op. cit., p. 175.

²⁷ L'article « Paris-Province » d'Albin Corbin, situé dans la partie des *lieux de mémoire* de Pierre Nora portant sur les partages de l'espace-temps, en est révélateur.

²⁸ *Ibid*, p. 193.

Paris, foyer de toutes les sciences ; de Paris, point de ralliement des partis ; enfin on nous donne tous les prétextes débités depuis près de vingt ans. Supposons un instant que ce soient des raisons qui justifient la loi. En est-il une seule qui puisse s'appliquer à Lyon ? Évidemment non ».

Cet extrait illustre la volonté de Lyon de se différencier de Paris. D'ailleurs le député, en parfait défenseur de sa ville, met Lyon avant Paris dans la formulation de la première phrase, parle de « danger » quand une mesure doit être un « honneur » : il affirme donc qu'il n'est pas honorable pour Lyon d'être assimilée (et donc comparée), à Paris. Enfin, il rappelle, à travers l'emploi du « nous », que c'est l'ensemble de la population lyonnaise qui refuse d'être associée à Paris.

Cette rivalité est d'ailleurs suggérée par le conseiller Bizet lorsqu'il soumet le 7 juin 1886, son vœu de voir ériger une statue de la République à Lyon :

« Il était juste, il était utile d'élever, sur une place publique de la ville de Lyon, un monument digne de la seconde ville de France et de la République qu'il s'agit de glorifier. »²⁹

En outre, l'un des projets présentés à ce concours n'a pas été retenu –même s'il a plu au jury- car il ne respectait pas le programme et notamment le lieu d'érection. En effet, son auteur « considérait, au contraire, que la place Perrache étant comme la porte de Lyon, le premier lieu s'offrant au regard de celui qui arrive chez nous par la voie la plus fréquentée, le monument à y ériger devait être à la gloire de Lyon³⁰ » tandis que le monument de la République était mis dans la cour d'honneur du palais municipal.

La rivalité avec Paris et la volonté de Lyon de s'élever à la hauteur de son rang de seconde ville de France est clairement exprimée. Mais, encore faut-il pour cela que ce projet soit soutenu par le maire de l'époque qui n'est autre que l'homme de la conquête de l'autonomie municipale face à la tutelle parisienne : Antoine Gailleton.

3) Antoine Gailleton, 1^{er} maire lyonnais sous la III^e République

²⁹ Vœu de Bizet soumis au CM le 7 juin 1886 AML 468WP/6

³⁰ Gilbert Gardes, *le monument public français : l'exemple de Lyon*, thèse de doctorat, t4, Paris, La Sorbonne, 1989, p. 449

Né en 1829 dans des conditions rocambolesques, Antoine Gailleton appartient à la nouvelle génération de l'élite politique lyonnaise. Il intègre l'école de médecine de Paris en 1847 et en revient chirurgien major en 1864. Il obtient ensuite la chaire de dermato-vénérologique à la nouvelle Faculté de médecine de Lyon et ainsi fait son entrée dans le monde universitaire en 1878. En parallèle de ses activités médicales, il adhère au Comité Républicain du quartier des Jacobins et collabore au journal républicain à succès *Le Progrès*³¹. Il côtoie ainsi de nombreuses figures politiques locales.

Le 4 septembre 1870, il devient l'un des membres du Comité de salut public et est élu au conseil municipal du 2nd arrondissement lors des élections du 15 septembre. D'abord chargé du ravitaillement en viande, puis du budget de la ville, il se voit projeté sur le devant de la scène politique et administrative à la suite de la démission du maire Barodet³². À la tête de la commission municipale, il devient aussi l'interlocuteur principal du préfet. Choisi par ses confrères du conseil, puis élu par ses concitoyens, il est maire de 1882 à 1900.³³



Figure 4 : Portrait d'Antoine Gailleton (s.d.)

(Page de présentation d'Antoine Gailleton du site internet des AML, [Antoine Gailleton \(1881 - 1900\) - Archives municipales de Lyon \(archives-lyon.fr\)](#))

« Monsieur le Maire de Lyon,

Je suis heureux de saluer par ce nouveau titre le président du conseil municipal avec lequel j'ai toujours entretenu les meilleurs rapports. Depuis longtemps l'opinion publique vous avez désigné pour être le premier magistrat de la Mairie centrale rétablie, tel a été aussi le vœu de vos collègues que le gouvernement n'a pas hésité à ratifier. Cette triple investiture est la légitime récompense d'une vie consacrée à la défense des libertés publiques, c'est le plus bel hommage qui put être rendu à votre patriotisme, à votre caractère, à votre esprit d'abnégation. »³⁴

³¹ Il s'agit du seul journal lyonnais à dépasser les 100 000 exemplaires.

³² Ce dernier remplace Hénon à sa mort et est contraint de démissionner lorsque la mairie centrale est supprimée.

³³ Marcel Ruby (dir), François Bilange, Louis Muron, Jean Butin, Laurent Sauzay, *Lyon radicale. Un siècle de maires radicaux 1872-1976*, Lyon, Edition lyonnaises d'art et d'histoire, coll Lyonnais d'hier, 2001

³⁴ Oustry, *Discours* prononcé devant le conseil municipal le 21 avril 1881, PV du CM du 21 avril 1881, AML 2CM42

S'il constitue une figure « fédératrice³⁵ » entre les modérés et les radicaux, son ascension politique est due au renouvellement des classes politiques engendrées par la crise de 1870-1871³⁶. En effet, les événements de la Commune ont suscité une crise des élites traditionnelles (bourgeoises et négociants) qui se sont divisées, notamment entre conservateurs catholiques partisans du régime de l'ordre et ceux en faveur d'un régime libéral qui rejoignent les républicains. À l'opposée politique des conservateurs, les mouvements anarchistes, internationalistes et certains radicaux regroupent ceux qui militent pour une révolution aboutissant à une République sociale. Les républicains modérés et certains radicaux, essentiellement issus de la petite bourgeoisie, se posent en intermédiaire entre les partisans de l'ordre et ceux de la révolution. L'évincement de cette dernière solution et le retrait politique de beaucoup de ses partisans permet aux républicains de reprendre à leur compte la défense des classes défavorisées et de remporter leur adhésion. En effet, les programmes politiques des républicains modérés et radicaux ne contiennent pas de programme social en 1869³⁷, et ce malgré les crises et les grèves que connaît la Fabrique³⁸ depuis quelques années.

Ainsi, les Républicains regroupés autour de Gailleton font face dans les années 1870 et 1880 à des adversaires politiques peu nombreux, mais vivaces : les catholiques.

B- La contestation de la municipalité des Républicains modérés

1) L'opposition catholique

Les catholiques conservateurs sont une mouvance importante dans la cité lyonnaise³⁹. Comme à l'échelle nationale, leur opposition à la politique républicaine et au régime républicain en lui-même est vive jusqu'au toast d'Alger le 12 novembre 1890, lors duquel le Cardinal Lavignerie invite les catholiques à se rallier à la République⁴⁰. Les critiques envers le régime portent essentiellement sur l'anticléricalisme, commun à tous les républicains, et sur

³⁵ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit, p. 628

³⁶ Bruno Benoit, « les élites lyonnaises et la République (1870-1894) », *Élites et pouvoirs locaux La France du Sud-est sous la III^{ème} République*, Lyon, PUL 1999, p. 25 à 41.

³⁷ Bonnardel, Bouvier J., Emerique M., Moissonier M., « Lyon la républicaine à la veille de la guerre de 1870 et des journées insurrectionnelles de la commune lyonnaise. 2. Lyon, cité républicaine », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [En ligne], N°22, 2001, mis en ligne le 04 septembre 2008, <http://journals.openedition.org/rh19/258> [consulté EN LIGNE le 23 février 2021]

³⁸ Ce terme désigne de manière générique l'ensemble des métiers et personnes travaillant dans la soierie.

³⁹ « Si une part non négligeable des catholiques libéraux l'avait (la République) acceptée sans trop d'enthousiasme, il demeurerait dans la cité une minorité influente et irréconciliable, que ses adversaires désignaient sous le nom de « parti religieux » ou clérical, et qui ne cachait guère ses sympathies royalistes ». Vincent Robert, *Les chemins de la manifestation 1848-1914*, Lyon, PUL, 1996, p. 238.

⁴⁰ Cornette Joël, Vincent Duclerc, *1870-1914, la République imaginée*, op cit

les mesures de laïcisation, notamment dans le milieu scolaire. Or, ces deux points sont précisément de grands projets menés par la municipalité Gailleton.

En effet, son mandat (1881-1900) est marqué par la création de vingt-quatre écoles primaires et deux écoles normales mais aussi par l'interdiction des processions publiques (1879) et l'expulsion des congrégations non autorisées. Il s'agit de l'expulsion du territoire français de toute association religieuse (comme la Compagnie de Jésus par exemple) qui refuse de demander ou n'obtient pas auprès des autorités une autorisation légale d'être sur le territoire. De surcroît, il interdit l'enseignement du catéchisme dans les écoles publiques. En cela, la municipalité se calque sur le gouvernement :

« Le gouvernement pense que la neutralité religieuse à l'école, au point de vue du culte positif, au point de vue confessionnel, comme on dit en d'autres pays, est un principe nécessaire qui vient à son heure et dont l'application ne saurait être retardée plus longtemps ; (...) Il importe à la République, à la société civile, il importe à tous ceux qui ont à cœur la tradition de 1789 que la direction des écoles, que l'inspection des écoles n'appartiennent pas à des ministres du culte. »⁴¹

À Lyon, l'opposition des catholiques est d'autant plus forte que le catholicisme apparaît comme un élément constitutif de l'identité de la ville, qui fut la première de Gaule à constituer une Église entre 130 et 150. De même, la cérémonie du 8 septembre à Fourvière est une tradition depuis 1643 lorsque les échevins de la ville ont demandé à Dieu d'épargner Lyon de la peste⁴². La nouvelle municipalité ne déroge d'ailleurs pas à la tradition et pèlerine jusqu'à Fourvière le 8 septembre 1884⁴³. Encore une fois, son objectif est de faire consensus entre toutes les forces politiques.

Nonobstant, ce geste envers les catholiques ne facilite pas pour autant les relations entre les deux courants : ainsi le remplacement des sœurs par des infirmières laïques dans les hospices est lent et infructueux tandis que la mesure visant à faire retirer les croix des cimetières provoque un scandale en 1885.

⁴¹ Jules Ferry, *Discours devant la chambre des députés du 23 décembre 1880*, Cornette Joël (dir), Duclerc Vincent, *1870-1914, la république imaginée*, op cit, p. 159

⁴² Bruno Benoit., *La lyonnitude Dictionnaire historique et critique*, Lyon, Éditions lyonnaise d'art et d'histoire, 2000, p. 28

⁴³ Bruno Benoit, *L'identité politique de Lyon*, op. cit, p. 187

La lutte contre les mesures anticléricales s'organise autour de comités et d'associations composées le plus souvent de juristes et de notables locaux ayant des compétences en droit. C'est le cas notamment du Comité de défense des intérêts catholiques⁴⁴. La tendance au regroupement en association et en Comité, que ce soit pour des motivations politiques, religieuses, culturelles ou même sportives, fait de Lyon une ville au réseau associatif diversifié et très actif dans la vie et les festivités municipales.

Néanmoins, les catholiques forment une minorité politique qui ne leur permet pas de siéger au Conseil municipal. Leur terrain d'opposition se concentre par conséquent d'une part dans la presse, comme le montre le nombre croissant de journaux. Ainsi, le *Progrès*, le *Lyon républicain* ou encore le *Petit Lyonnais* s'adressent aux Républicains, *l'Express* à la droite libérale et anticléricale, *l'Écho de Fourvière*, le *Salut public* et enfin *Le Nouvelliste* à la droite cléricale conservatrice. Ce dernier a été créé en 1879 et remporte un succès important qui fait de lui le second quotidien de la presse catholique française⁴⁵.

D'autre part, le principal lieu d'expression des opinions est l'espace public en lui-même, au sein duquel Républicains et Catholiques tentent de l'emporter sur l'autre.

2) Marie et Marianne dans l'espace public

L'organisation urbaine de la ville de Lyon répond à un certain nombre de besoins sociaux, hygiéniques, économiques... mais elle est aussi un moyen de projeter des images politiques auprès du plus grand nombre. En cela, l'espace public lyonnais est le stade d'un match symbolique entre les républicains maîtres de la municipalité (et donc de l'aménagement urbain) et les catholiques, maîtres en matière de pédagogie iconographique, comme le rappelle le conseiller municipal Combet lors du Conseil municipale du 26 octobre 1876 : « Et l'Église, elle, n'a jamais négligé ce moyen [les monuments] pour s'affirmer partout où elle a pu poser la base d'un monument quelconque. »⁴⁶

Étudier l'espace public, c'est se pencher sur son bâti et ce qu'il révèle mais aussi sur les festivités qui s'y déroulent. En somme, c'est le définir comme lieu d'expression des idées quel que soit le moyen par lequel ces idées sont exprimées.

⁴⁴ *Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, T.II, op.cit., p. 813-817

⁴⁵ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit, p. 632

⁴⁶ PV du CM du 26 octobre 1876, AML 2CM25

Du côté catholique, la possession de l'espace public est simultanée à l'expansion de la religion chrétienne : construction (ou réappropriation) de bâtiments dédiés, processions et festivités (certaines étant elle-même des appropriations de rituels païens à l'origine) ... En revanche, l'exaltation des pouvoirs publics au sein de cet espace reste longtemps moins développé : tout d'abord car la distinction entre ces deux forces n'est pas faite sous l'Ancien Régime : un religieux peut être détenteur de pouvoirs publics. Ensuite car si la chrétienté est dominante au sein de la population, il n'en va pas de même pour les autorités laïques qui peinent parfois à s'imposer.

En cela, les exaltations de ces autorités dans l'espace public accompagnent l'affirmation d'un pouvoir puissant. L'exemple des statues de Louis XIV en province en est révélateur. Enfin, à Lyon, l'Église lyonnaise jouit d'une présence ancienne dans la ville alors que l'État républicain est en pleine phase de construction, la durée des précédents régimes républicains ne lui ayant pas permis de visuellement s'imposer dans l'espace public durablement.

Cependant, un autre problème se pose au nouvel État en matière de visualité :

« Un État est normalement représenté par des armoiries, par un sceau ; il met sa marque sur les médailles de décorations, sur les monnaies, les timbre-poste ; il diffuse son effigie allégorique dans les édifices publics, parfois sur les places publiques, dans la peinture « officielle » ; et encore sur les vignettes des en-têtes de papiers administratifs, etc. dans beaucoup de ces usages, l'État monarchique utilisait le portrait du souverain régnant ; il l'utilise encore d'ailleurs, quiconque reçoit une lettre expédiée de Grande-Bretagne ou de Belgique le voit bien.

Le problème de la représentation de l'État se pose donc pour notre république en termes particuliers. La difficulté est même double : d'une part la République, en chassant le roi (ou l'empereur), s'est privée du « chef » de l'État, en image ou en réalité. D'autre part la République, surtout en France, se veut moderne, rationnelle, positive, dégagée des mythes et mystiques du passé, ce qui devrait incliner à la sobriété de l'expression. La République est, en principe, un régime « an-iconique » même si des républicains réels qui l'ont fondée avaient besoin d'élan affectif, de mystique et ... d'icônes ».⁴⁷

À Lyon, ce besoin se traduit par de nombreuses mesures telles que la républicanisation des noms de rues.

⁴⁷ Maurice Agulhon., *Marianne au pouvoir L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989, p. 22

Les graphiques ci-dessous ont été établis à partir de la liste des anciens noms de rues établie et mise à disposition par les AML. De cette dernière ont été retenues les rues qui ont connu un changement de nom entre 1870 et 1900 en excluant les changements de nom dus à des travaux de réaménagements ou à des absorptions par d'autres quartiers, ce qui représente une sélection de 54 noms de rues. A partir de cette liste ont pu être établis les graphiques suivants :

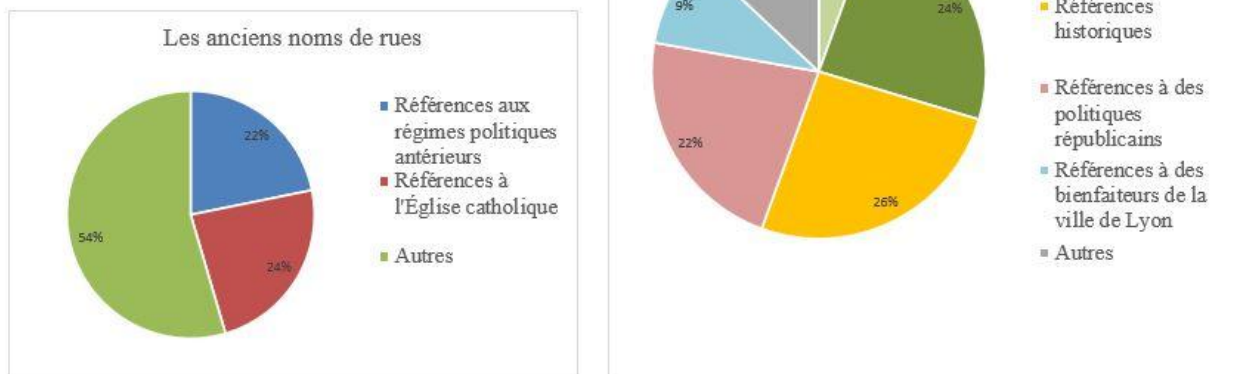


Figure 5 : Statistiques sur les changements de noms de rues opérés à Lyon entre 1870 et 1900, production personnelle, 2021 (la démarche complète figure dans les annexes).

En outre sont instaurées des statues des « grands hommes » tels qu'Ampère (1888) ou Raspail par exemple. La statue de Louis XVI est quant à elle renommée *Le cheval de bronze* (1871) et le terme « baron » remplacé par celui de « citoyen » sur l'inscription du socle⁴⁸. Un monument aux victimes de la guerre de 1870 à l'entrée du parc de la tête d'or est de plus érigé : le *monument aux enfants du Rhône défenseurs de la Patrie* est inauguré en 1887. Vingt mille personnes défilent lors son inauguration⁴⁹. D'ailleurs, en célébrant une messe à cette occasion, l'archevêque Foulon « [commence] à réintégrer les catholiques lyonnais dans la cité »⁵⁰.

Nonobstant, ce monument fait pâle figure à côté de la grandiose basilique de Fourvière. Débutée en 1872 en l'honneur de la Vierge qui a empêché la guerre civile et les Prussiens de prendre la ville en 1871, elle tourne le dos à la ville « exprimant par là même l'esprit qui l'anime »⁵¹. De manière plus anecdotique, une partie des décorations intérieures est dédiée à Jeanne d'Arc, dont la tentative de célébration prônée par les catholiques, mal vue des

⁴⁸ Bruno Benoit, *La lyonnitude*, op. cit, page 106

⁴⁹ *Ibid*

⁵⁰ Vincent Robert, *Les chemins de la manifestation 1848-1914*, op cit, p. 231

⁵¹ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit, p. 629

républicains, est un échec⁵². La basilique apparaît si offensante aux yeux de la municipalité qu'en 1903 (le maire est alors Victor Augagneur), une procédure de fermeture est engagée : « Cette citadelle de la superstition et de l'exploitation religieuse, qui se dresse sur un point culminant de notre ville comme pour jeter un insolent défi à la démocratie lyonnaise et à la philosophie de la raison et de la vérité. »⁵³. Avant sa construction, seule la figure de Marie domine la ville depuis le clocher de la chapelle de Fourvière.

S'oppose à elle la statue de l'icône finalement privilégiée par la République, Marianne : s'il conviendra de revenir plus tard sur l'histoire et les raisons de ce choix, la figure est intéressante dans le sens où elle est parallèle à celle de Marie. Toutes deux sont des allégories féminines qui incarnent les puissances divine et étatique. À l'inverse de la Vierge, la statue de la *République* tourne le dos à la ville et donc à Marie, mais aussi à la statue de Louis le Grand place Bellecour pour accueillir les personnes arrivant de la gare, symbole de progrès. Elle laisse donc derrière elle monarchie et idole religieuse pour se tourner vers le futur.

L'exaltation des valeurs républicaines et catholiques se fait également dans le cadre de festivités : ainsi les illuminations du 8 décembre en l'honneur de l'Immaculée Conception font face aux fêtes du 14 juillet, établies en 1880 et sur lesquelles il conviendra de revenir. Cependant, ces illuminations ne sont que tolérées par la municipalité qui veille à ce qu'aucun groupe compact ne se forme et que la participation des cléricaux reste discrète.

⁵² Vincent Robert, *Les chemins de la manifestation*, op. cit., p. 246-247

⁵³ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit, p. 632

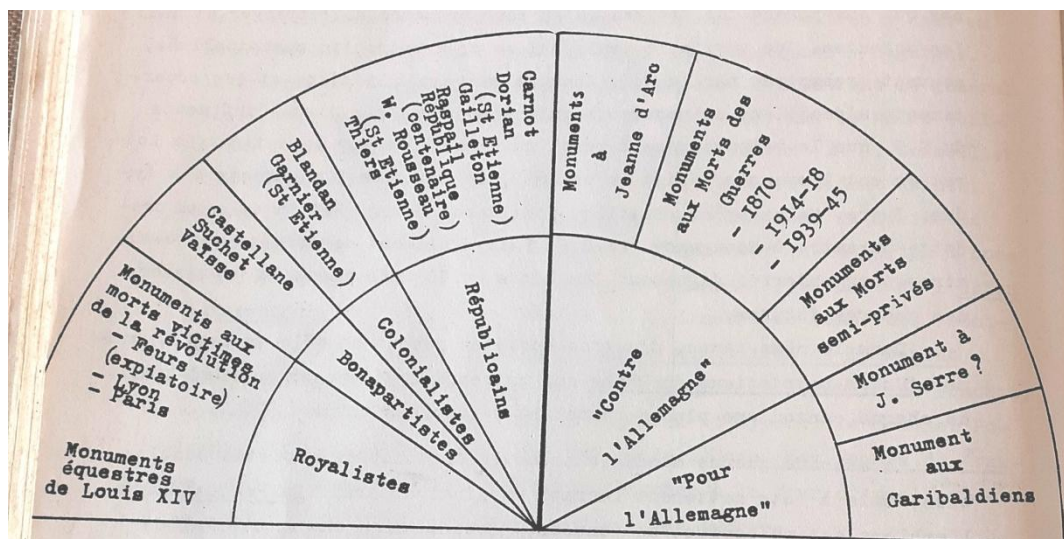


Figure 6: Principales tendances politico-sociales des monuments lyonnais, Gilbert Gardes, *Le monument public : l'exemple de Lyon*, thèse de doctorat, tome 1, page 35.

Si l'espace public constitue un terrain d'affrontement entre catholiques et républicains, les régimes précédents y ont également laissé leur empreinte. Ainsi, Lyon a connu d'importants changements urbains au cours du XIX^e siècle et notamment sous le second Empire. Ces bouleversements accompagnent ceux que la ville connaît en termes de croissance économique et démographique.

II) Le nouveau visage de Lyon : l'aménagement urbain dans le dernier tiers du XIX^e siècle

A- Les grands travaux d'aménagement

1) Une ville inadaptée à sa position de seconde ville de France

Lyon est, au cours du XIX^e siècle, la seconde ville de France en matière d'économie, d'industrie et de démographie. Jusqu'alors restreinte à la presqu'île, elle s'étend petit à petit sur les berges environnantes, tout en demeurant socialement et géographiquement ségréguée.

Sa croissante démographique est importante, puisque sa population est multipliée par 3,5 entre 1801 et 1911. Elle atteint même 465 000 habitants en 1896.

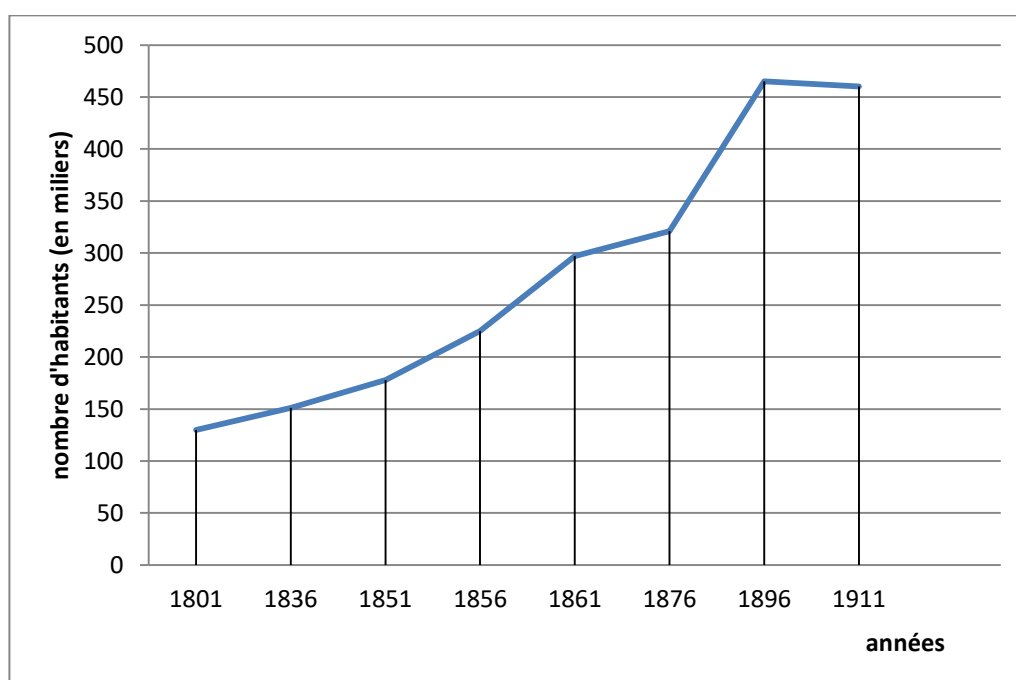


Figure 7 : Évolution de la population lyonnaise entre 1801 et 1900, établi d'après le tableau présenté page 188 de *l'Histoire de Lyon des origines à nos jours* de Bruno Benoit, op cit

Il faut cependant prendre en compte certaines évolutions administratives telles que le rattachement des communes de Vaise, la Guillotière et la Croix-Rousse à la ville de Lyon en 1852, ce qui explique notamment l'augmentation de la population entre 1851 et 1856.

Toutefois, cette augmentation est essentiellement due à l'essor économique que connaît la cité. Cet essor est d'abord celui de la soierie qui, après une crise sous la révolution, tire son épingle du jeu de l'Europe napoléonienne. Son essor ne cesse de progresser par la suite, ce qui

permet à l'activité de se développer également dans les campagnes environnantes tandis que le savoir-faire reste essentiellement artisanal malgré l'émergence de quelques usines « providences ».⁵⁴ Au sommet de la pyramide du textile, les marchands, qui font aussi office de banquiers, se chargent de l'exportation des tissus lyonnais dans le monde. Entre les tisserands et les marchands, les fabricants commandent leurs pièces aux artisans : ce système n'est pas sans similitudes avec celui de la Jurande⁵⁵ d'ancien régime.

Toute cette organisation constitue le monde de la Fabrique dont l'essor entraîne le début d'autres activités comme la teinturerie (et donc la chimie) par exemple et, grâce à l'apport minier des alentours, la sidérurgie. Cette dynamique engendre l'essor démographique des périphéries : la Guillotière passe par exemple de 6 000 à 40 000 habitants au cours de la première moitié du XIX^e siècle. La population ouvrière dans l'industrie représente presque 60% de la population lyonnaise en 1833. Les canuts sont majoritaires dans certaines communes comme la Croix-Rousse et représentent 49% des ouvriers de l'industrie⁵⁶. Sous le second Empire, la Fabrique assure les trois quarts du revenu industriel lyonnais⁵⁷.

Cependant, la Fabrique entre dans une phase de crise à partir de la fin des années 1860, ce qui entraîne des mutations économiques et sociales. 1877 est une année de forte mobilisation, de manifestations et de grève pour les canuts. La Fabrique perd et sa superbe et de son hégémonie dans l'économie lyonnaise.

L'artisanat est délaissé et l'activité mécanisée afin de relancer le système. La cité entre dans une phase d'industrialisation : des usines sans rapport avec la soierie s'installent en périphérie. L'industrie chimique se développe, de même que l'automobile : Lyon, interface de communication entre le nord et le sud, l'est et l'ouest de la France, a sa part dans l'émergence des transports fluviaux, ferroviaires et bientôt routiers. Les grands noms de l'industrie, Lumière, Schneider, Grammont, apparaissent pour la première fois. Lyon est même, à la fin du siècle, le second pôle automobile après Paris⁵⁸.

2) L'entrée dans la modernité sous le Second Empire

⁵⁴ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit

⁵⁵ Le terme désigne un système de corporation organisé autour d'une activité parcellisée sur une aire géographique afin de s'en assurer le monopole.

⁵⁶ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit, p. 606

⁵⁷ Bruno Benoit, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Brignais, éditions des Traboules, 2008, p. 185

⁵⁸ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit, p. 641

L'entrée dans la modernité économique s'accompagne d'une nouvelle modernité urbanistique. En effet, « si quelques chantiers ont été couverts par le premier Empire et les monarchistes censitaires, ce sont ceux du second Empire, à l'image de la France tout entière, qui transforme en profondeur Lyon. »⁵⁹

C'est sous l'égide de Claude-Marius Vaïsse, préfet du Rhône depuis le 4 mars 1853, que s'opèrent les principales métamorphoses de la ville, à l'aide de Gustave Bonnet qu'il nomme ingénieur en chef de la voirie.

Les travaux les plus emblématiques que connaît la ville sous le Second Empire sont l'urbanisation de la rive gauche du Rhône, l'édification du palais du commerce, la percée de deux grandes artères sur la presqu'île : la rue Impériale et la rue de l'Impératrice et l'aménagement du célèbre parc de la Tête d'or.

Ces grands chantiers répondent à des besoins hygiéniques : la percée des artères sur la presqu'île entraîne la destruction de quartiers insalubres, l'aménagement des quais permet de mieux lutter contre les caprices du Rhône tandis le parc répond aux besoins d'espaces verts plus purs ; mais aussi politiques, de larges rues permettant une meilleure intervention des forces de cavalerie que d'étroites ruelles. La rue Impériale devient la « vitrine de Lyon »⁶⁰, dominée par le palais du commerce qui incarne la puissance économique et financière de la cité.

L'ensemble de ces réalisations constitue un vaste sujet d'étude qu'il n'y a pas lieu d'aborder de manière exhaustive dans le cadre de ce mémoire. Ainsi, le choix a été fait de se restreindre à l'exemple de la rue Impériale.

Son tracé est l'œuvre de René Dardel, architecte de la ville depuis 1832. Le décret du 26 mars 1852 permet l'expropriation des propriétaires des logements à démolir. Ainsi, en 1857, 270 maisons sont détruites afin de construire les nouveaux immeubles haussmanniens. Le chantier est confié à la société privée de la Rue impériale⁶¹ créée en 1854 par Benoit Poncet et à laquelle la mairie attribue une subvention de 12 millions de francs.

⁵⁹ Bruno Benoit, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, op. cit, p. 189

⁶⁰ Nom donné à l'exposition 2020-2021 des AM de Lyon sur ce thème.

Déjà connu pour avoir orchestré la construction de la rue centrale, Poncet gère aussi les chantiers des rues Grenette et Buisson, du Massif des Terreaux... tous ces chantiers représentent au total 45 millions de francs. La percée de cette nouvelle rue entraîne les propriétaires des rues transversales à rénover leurs bâtis⁶².

En revanche, la société refuse de s'occuper de la rue de l'Impératrice que la mairie prend finalement en charge pour un emprunt de 13 millions. Le palais du commerce est quant à lui inauguré en 1861.

Dans la continuité de la rue Impériale se dresse le quartier Perrache, qui est le quartier le plus récent de la presqu'île.

⁶² Loïc Bonneval, François Robert, *De la rente immobilière à la finance – La société de la rue Impériale (Lyon, 1854-2004)*, Paris, ENS, coll Sociétés, espaces, temps, 2019

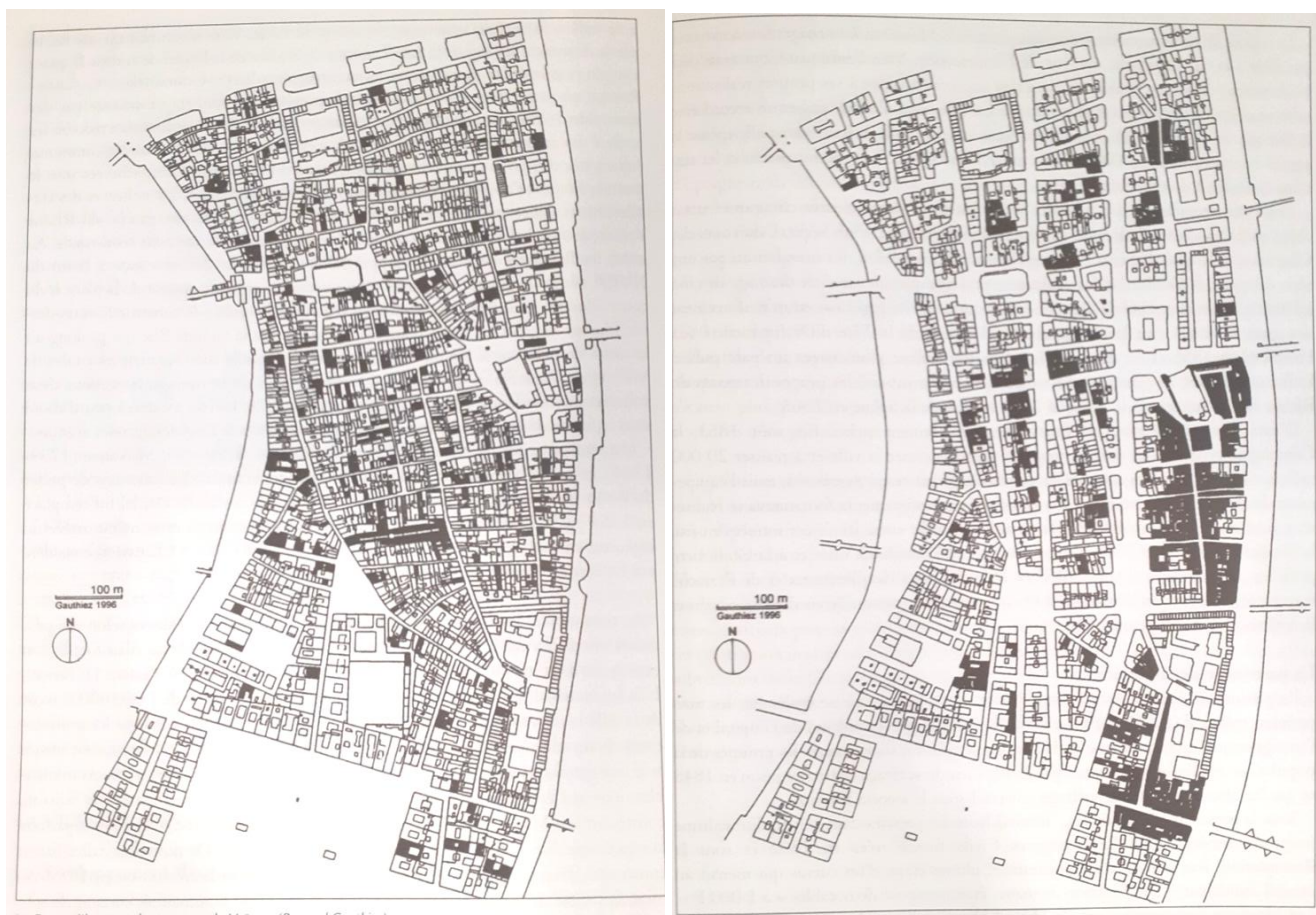


Figure 8 : La presqu'île lyonnaise avant et après les travaux de Vaissé, Bernard GAUTHIEZ, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, TII, op.cit., pages 106 et 107

B- L'exemple du quartier Perrache

1) L'évolution du quartier depuis 1770

À la fin du XVIII^e siècle, Lyon cherche de la place. Michel Antoine Perrache promeut, comme d'autres avant lui, l'aménagement des zones marécageuses de la queue d'Ainay et ses îlots, situés au sud de la presqu'île ce qui ouvre de nombreuses perspectives d'urbanisation en prévoyant deux nouveaux espaces : l'un, au nord, dédié à l'habitat et le second au sud aux activités économiques.



Figure 9 : *Projet d'expansion de la presqu'île lyonnaise, 1770, AML 3S/141*

Son projet est adopté en 1771 par le roi et le Consulat (l'institution municipale antérieure à celle de la mairie) et le 28 décembre naît la Compagnie des intéressés aux travaux du Midi, qui regroupe les financiers des travaux. Cependant, les hésitations du consulat ralentissent le projet modifié par Soufflot, qui est définitivement adopté le 29 novembre 1774⁶³.

L'aménagement de ces cent huit hectares de terres nécessite un important remblaiement, difficile à mettre en œuvre sur un cours d'eau enclin aux crues contre lesquelles les paniers de terre portés à bout de bras par les ouvriers font pâles figures. M.A. Perrache meurt en 1779, ce qui fragilise la Compagnie. Malgré ces nombreuses difficultés, le pont de la Mulatière est mis en service en décembre 1782 mais une crue de la Saône en emporte une partie l'année suivante et entraîne la ruine de la Compagnie.

Le roi accepte de financer la reprise des travaux mais les troubles révolutionnaires marquent l'abandon du projet qui connaît un renouveau sous la Restauration. Une digue coté Saône, construite à la fin des années 1820, protège les terrains des inondations. De plus, une nouvelle

⁶³ Nicolas Bruno Jacquet, *Lyon confluence, une conquête à contre-courant*, Lyon, Éditions Libel, 2018

rue, la rue Bourbon, est percée afin de relier le quartier Perrache à la place Louis le Grand (Bellecour). La rue est par ailleurs renommée rue Victor Hugo à sa mort, en 1885. Au cours du XIX^e siècle, des quais sont aménagés afin de protéger l'ensemble de la presqu'île tandis que la construction de ponts améliore la circulation au sein de cet espace agrandi⁶⁴.

Accessible et protégé des caprices des cours d'eau qui le délimitent, le quartier attire, sous l'impulsion publicitaire du maire Jean Lacroix-Laval, de nombreux investisseurs parmi lesquels la compagnie ferroviaire Seguin, dont l'arrivée à Lyon marque l'entrée dans l'ère des transports modernes.

2) Un quartier ferroviaire

Le 30 octobre 1827, la ville vend 280 000m² de terrains à la Compagnie Seguin qui s'engage en échange à réaliser rapidement une gare fluviale, comme l'exige l'accord signé un an plus tôt. L'installation de celle-ci attire de nombreuses activités tels qu'une usine à gaz en 1833, une prison (auparavant située dans le centre ancien), des abattoirs en 1838 ou encore un arsenal (1848). Ces activités sont, dans l'ensemble, industrielles et appartiennent à des secteurs peu reluisants, d'où leur rejet loin du centre et de ses belles constructions. Ce déplacement et ces nouvelles structures répondent aussi aux préconisations hygiénistes des Lumières. De nombreux espaces sont par ailleurs en friche et le nombre d'habitations est quasiment nul.

Le quartier entre dans une nouvelle phase sous le Second Empire. En effet, celui-ci met fin aux débats entre les communes de Lyon et de la Guillotière sur l'emplacement de la nouvelle gare en rattachant les communes et en imposant, le 1^{er} décembre 1851, son installation à Perrache dans le cadre de la ligne de chemin de fer qui doit relier Lyon à Avignon.

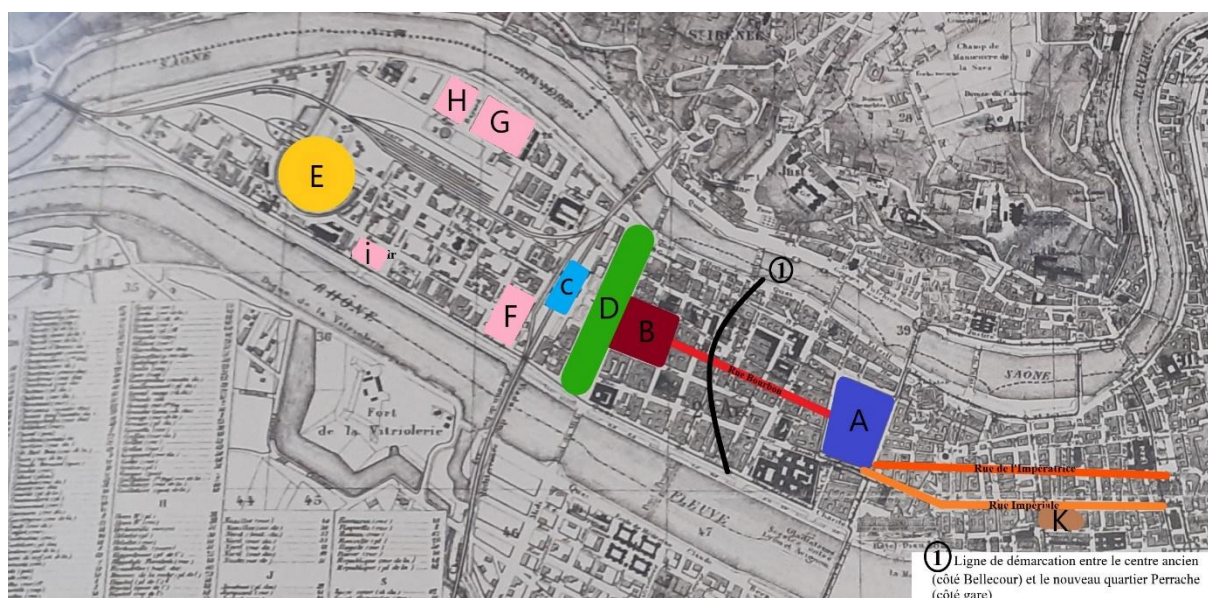
Cette gare est destinée à acheminer les marchandises. Construite en quelques années, elle est inaugurée le 18 avril 1857. Localisée au centre du quartier Perrache, elle entraîne de fait une division de celui-ci en deux dont, celui « derrière les voutes », au sud, gagne une réputation de quartier mal famé. Il compte trente-sept usines en 1881.⁶⁵ L'objectif initial de M.A. Perrache semble atteint mais « la Presqu'île-Perrache se retrouve donc fâcheusement séparée de la Presqu'île historique ».

⁶⁴ *Ibid*

⁶⁵ *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, op. cit., p. 581.

Entre le centre et la gare, les habitations s'implantent peu à peu, ce qui entraîne dans les années 1880 la création d'un groupe scolaire et d'une paroisse. Ces créations peuvent constituer un exemple supplémentaire de la rivalité qui anime la municipalité et l'Église catholique.

Situé entre la gare et la ville historique, le cours du Midi voulu par le comte et préfet Bandy en 1812 est le lieu de promenade de la nouvelle bourgeoisie née de la révolution industrielle. Renommé cours Napoléon sous le Second Empire, il mesure cent vingt-cinq mètres de large pour six cents mètres de longueur et constitue avec la place Bellecour « l'espace public principal de la ville »⁶⁶. Adjacente à la cour, la place Napoléon I^{er} (aussi nommée place Perrache) fait la jonction entre le nouveau quartier et la rue Bourdon (Victor Hugo) qui mène à la place Bellecour. Elle est ainsi une porte d'entrée sur la modernité.



A : Place Bellecour	E : Gare d'eau	I : Abattoirs
B : Place Napoléon I ^{er}	F : Prison	K : Palais du commerce
C : Gare Perrache	G : Arsenal	
D : Cour du midi	H : Usine à gaz	

Figure 10 : Schéma des aménagements majeurs de la Presqu'île lyonnaise depuis le projet Perrache, production personnelle, 2021. Le fond de carte utilisé est le plan de Philippe Sapin de 1880. Enfin d'être le plus lisible possible, seuls les aménagements cités dans cette étude (sauf les quais et ponts) ont été présentés.

⁶⁶ Nicolas Bruno Jacquet, *Lyon confluence, une conquête à contre-courant*, op cit, p. 103

La modernité est en somme le maître d'œuvre qui régit les évolutions urbanistiques de Lyon dans le dernier tiers du XIX^e siècle : l'heure est à la percée des grandes avenues qui améliorent la circulation et la surveillance de la ville et à la construction de quartiers entiers, construits selon un plan d'aménagement prévu, loin de l'entassement de l'habitat qui caractérise le centre ancien héritier du Moyen-âge. Lyon est en expansion, tant sur le plan démographique qu'urbain, en témoigne l'aménagement de nouvelles zones, à l'ouest et au sud notamment. À la question du manque d'espace, la solution se trouve notamment dans l'aménagement et la continuation du projet Perrache qui permet l'extension de la Presqu'île. Le sud du nouveau quartier accueille les activités industrielles qui sont rejetées du centre agrandi et habité par la bourgeoisie. Délimitée et distribuée par la gare, cette nouvelle organisation de la Presque-île change drastiquement le paysage lyonnais. Au carrefour des quartiers bourgeois et de la gare, symbole de progrès, la place Napoléon I^{er} est un lieu de passage très fréquenté. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'elle soit choisie comme lieu d'accueil de la statue de la *République*. Toutefois, si ce projet est adopté en 1886 par la mairie, l'idée d'une statue à l'effigie républicaine date quant à elle de la fin des années 1870.

CHAPITRE 2 : L'édification d'une statue à la gloire de la République

I) Une République pour Lyon, naissance du projet d'une Statue monumentale

A- La tentative de 1880

1) Les délibérations de la fin de la décennie 1870

Le 18 février 1879, lors d'une séance du Conseil Municipal, les conseillers Dubois et Langlade proposent l'ouverture d'un concours afin d'édifier une statue de la République au centre de la place du même nom. D'après le Procès-verbal (PV) de la séance, ce ne serait pas la première fois qu'un tel vœu serait soumis au conseil municipal (CM).

« Ce sentiment, partagé par le conseil, plusieurs de nos collègues ont essayé de le satisfaire, et, s'ils n'ont pas réussi jusqu'ici, cela tient uniquement à ce qu'ils ont proposé de le construire sur un emplacement qui ne se prêtait pas à son exécution du point de vue de la perspective. [...]

Si vous êtes de cet avis, vous voudrez bien adopter la délibération suivante :

Le conseil municipal,

Considérant qu'il est convenable de consacrer l'attachement de la population lyonnaises aux institutions républicaines, que tel est le vœu de la majorité des électeurs ;

Attendu qu'une statue allégorique de la République est la forme de cette manifestation qui sera la mieux acceptée,

Délibère :

1° Émet le vœu qu'une statue de la République soit élevée sur la place de ce nom pour y remplacer la fontaine tombée en ruines ; [...]

Trois ans plus tôt, Dubois proposait déjà au CM l'édification d'une statue glorifiant les valeurs civiques place Perrache, sur le piédestal de la statue de Napoléon I^{er} détruite, dans le but d'offrir « une leçon de patriotisme et de probité de faiseurs de coups d'État »⁶⁷. Avant même de penser à la forme de la statue, ses buts sont déjà politiquement établis : il s'agit de rappeler la légitimité de la République et de lancer un avertissement à tous ceux qui seraient prêts à s'y opposer. À ce titre, sa proposition porte aussi une dimension pacificatrice. Un autre conseiller, Jantet propose, alors que la proposition de ses collègues est à l'étude par la

⁶⁷ PV du CM du 18 février 1879 (AML 2CM33, p. 470).

⁶⁸ PV du CM du 15 mai 1876 (AML 2CM23, p. 201).

commission des intérêts publics, l'édification d'une statue à l'effigie de Voltaire, dont le centenaire est célébré durant cette décennie.

La proposition, avant d'être étudiée, fait déjà débat, notamment car le CM cherche une place où installer un monument aux légions du Rhône de la guerre de 1870. Au-delà de considérations pratiques, il faut souligner qu'entre célébrer un régime (dont, comme il l'a été vu précédemment, les rapports avec la ville sont ambigus) et un fait héroïque local, les vertus civiques ne pèsent pas lourdes.

Le projet est lancé alors que la municipalité est sous la tutelle du préfet, qui fait office de maire. C'est lui qui, le 18 décembre 1879, annonce ses directives après consultation avec l'architecte de la ville, Abraham Hirsch. Le 12 février suivant, la commission des intérêts publics se prononce en présence du préfet Oustry sur le programme qu'elle a préparé et « les conclusions de la commission des intérêts publics, mises ensuite aux voix, sont adoptées »⁶⁹.

Si l'ensemble de ses propositions font consensus, plusieurs voix s'élèvent sur la composition du jury dont il est prévu qu'il soit composé de dix membres, dont cinq conseillers municipaux. À ce nombre s'oppose l'argument que le jury d'un concours d'art doit être composé de spécialistes dans ce domaine, tandis que d'autres émettent l'idée que le CM étant le financier du projet, il est naturel qu'il domine au sein du jury. Bien que le débat soit repoussé, l'article initial est finalement conservé et un mois plus tard, le 10 mars, le préfet adopte le programme définitif.

2) Le premier concours

Dans leur proposition, les conseillers proposent que le choix de l'allégorie revienne aux artistes : « 4° le programme sera conçu de manière à laisser quelques libertés aux artistes pour le choix des accessoires ; il pourra comprendre des jeux d'eau »⁷⁰.

⁶⁹ PV du CM du 12 février 1880, AML 2CM27, p. 270

⁷⁰ PV du CM du 18 février 1879, op.cit., p. 463.



Figure 11 : Affiche du concours de 1880 pour l'érection d'une statue monumentale de la République sur la place de ce nom, 1880 (AML 468WP11)

discorde est en disgrâce, notamment car il a été utilisé par les communards⁷². Il est même visé par l'interdiction des signes communards par les décrets du 28 décembre 1871 et 25 novembre 1872⁷³.

Il est probable que cet ajout permette simplement que le programme soit assez précis pour les artistes, comme le montre l'article final, formulé ainsi : « la statue de la République sera représentée conformément au type traditionnel et coiffée du bonnet phrygien. Elle sera debout ou assise, sur un piédestal, et aura les proportions d'une figure de trois mètres cinquante centimètres de hauteur non compris la plinthe. Le piédestal pourra être accompagné de figures allégoriques ou symboliques et comprendre des effets d'eau »⁷⁴.

Cela n'est cependant pas du goût du préfet semble-t-il, car il précise dans son ébauche de programme, établi avec Hirsch et transmis à la commission que « 2° la statue de la République sera représentée conformément au type traditionnel et coiffée du bonnet phrygien »⁷¹. Cet ajout, qui semble classique à l'heure actuelle, suscite pourtant un étonnement puisqu'il intervient à un moment où la question du bonnet phrygien fait débat entre les républicains. En effet, pour les plus modérés, l'objet renvoie aux violences et aux débordements révolutionnaires. A l'opposé, les radicaux l'associent aux acquis révolutionnaires et à la liberté. Ce débat, qui dure une quinzaine d'année, voit finalement le bonnet s'imposer sur l'égérie républicaine mais dans les premières années du régime, cet objet de la

⁷¹ PV du CM du 12 février 1880, AML, 2CM27, p. 267

⁷² Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, Paris, Flammarion, 1989.

⁷³ Bernard Richard, *Les emblèmes de la République*, Paris, CNRS, 2012, p. 79-82

⁷⁴ Extrait du livret du programme officiel du concours signé par le préfet le 10 mars 1880, AML, 468WP11

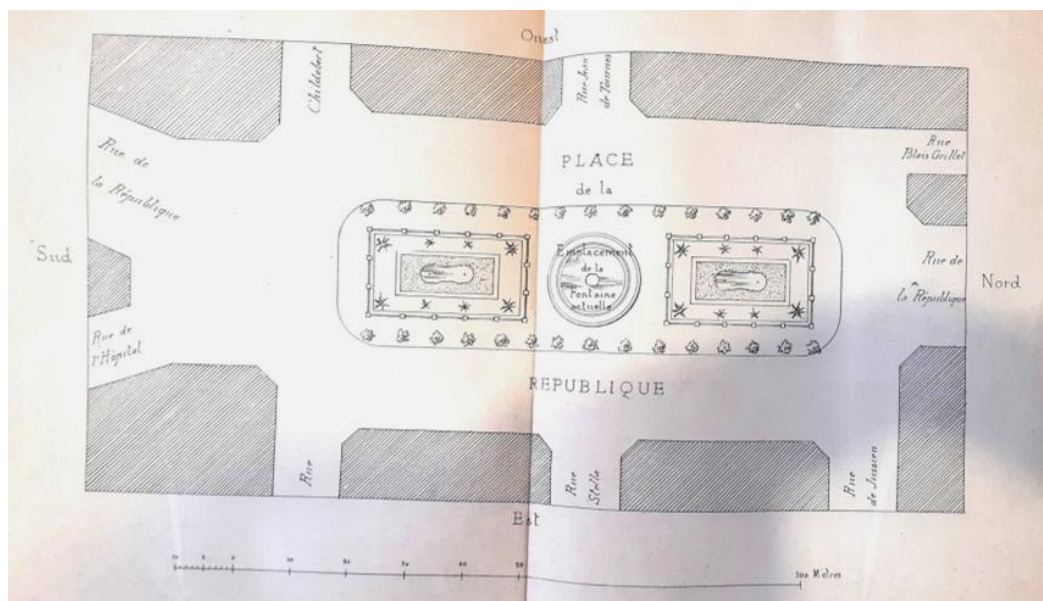


Figure 12 : Plan de la place de la République où doit s'élever la statue, Abraham Hirsch, programme officiel du concours, 1880, AML 468WP11

Le concours est officiellement ouvert le 22 mars 1880 et se termine le 22 septembre de cette même année. Les oeuvres sont ensuite exposées au public dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville à partir du 28 septembre.

Parmi les pièces du dossier 468WP11 se trouvent plusieurs correspondances des candidats, pour faire une demande de programme, ou écrites après les résultats du concours. Il est à noter que dans le premier cas, on ignore si ces demandes sont faites dans l'objectif de participer : en effet, certains font une demande de programme pour un autre qu'eux, d'autres sont professeurs de statuaire et il est facile d'imaginer que le programme soit employé dans le cadre de leur cours.

Si cet ensemble de documents ne représente sans doute qu'un échantillon des lettres envoyées, il est cependant représentatif de l'hégémonie parisienne en matière de statuaire. En effet, parmi les seize lettres recensées, la moitié provient de statuaire parisiens, et quatre de Lyon. Enfin, deux sont des demandes de programme formulées par des revues spécialisées : la *Gazette des architectes* et le *Journal des travaux publics*.

L'importance de la presse dans ce type d'événements ne doit pas être sousestimée. C'est d'ailleurs essentiellement par les coupures de presse conservées dans le dossier 468WP11 que le détail des œuvres sélectionnées est connu. Le choix des journaux est d'autant plus intéressant qu'il rassemble des extraits de journaux républicains mais aussi du *Nouvelliste*, le

journal catholique déjà évoqué. D'après une coupure du *Lyon Républicain* du 18 octobre 1880, dix huit projets ont été retenus et exposés au public.

Parmi eux, une « maquette de la statue de ce concours a une certaine allure. Elle tient fièrement dans la main droite une branche d'olivier, et sur son bras gauche replié les tables de la loi »⁷⁵. L'article indique également que la statue présente des draperies. Cette description n'est pas sans rappeler celle de la statue de la *Liberté guidant le Monde*, alors en construction rue Chazelle à Paris, et visible à travers les rues de la capitale.

Parmi les coupures, seules celles du *Lyon Républicain* décrivent tous les projets présentés, soit que seul ce journal les a toutes présentées, soit que seule sa description ait été conservée. Chaque projet est anonyme et distingué par une devise choisie par son auteur.

Si, dans l'ensemble les journaux donnent leur préférence au projet *Tout pour la République*, tous, quel que soit leur ligne éditoriale, estiment dans l'ensemble les projets ratés.

Le *Lyon Républicain* déclare « qu'après un premier coup d'œil très rapide sur l'ensemble, nous avons besoin de bien nous rappeler le sujet du concours, parce que nous nous sentons portés à l'oublier, et croire qu'il pourrait bien s'agir d'un monument devant décorer, non pas une de nos places publiques, mais quelque rond-point de cimetière, bien que quelques œuvres remarquables nous disent éloquemment, quand nous passons devant elles, qu'il s'agit d'honorer la vie et non la mort, 1880 et non 1870, la République et non l'empire : en résumé, de saluer l'avenir plein de promesse, et non le passé plein de douleur »⁷⁶.

Le *Courrier de Lyon*, un journal républicain conservateur, estime de surcoût que « les concurrents sont au nombre de 15 environ. Moins grand est nombre des œuvres dignes d'attention. Les statues de la République sont généralement ou mal comprises, ou manquées. Quelques unes ont l'aspect de furies échevélées ; d'autres présentent l'image de matrones vénérables, aussi imposantes que peu artistiques »⁷⁷.

Si la presse est unanime en ce qui concerne le concours, c'est au jury d'en nommer le gagnant. Celui-ci est composé de dix membres, nommé par l'arrêté préfectoral du 30 septembre. Le conseiller Chéron, qui était également le rapporteur de la commission des

⁷⁵ Coupure de presse du *Lyon Républicain*, 18 octobre 1880, AML, 468WP11

⁷⁶ *Ibid*

⁷⁷ Coupure de presse du *Courrier de Lyon*, octobre 1880, AML, 468WP11

intérêts publics précédemment évoquée, en est le président avec l'architecte de la ville Hirsch. En sont également membres Aynard, président du conseil d'administration des musées de Lyon, Bayet, professeur d'histoire de l'art à l'École nationale des Beaux-Arts, Dumas, directeur de l'école nationale des Beaux-arts, Fabisch, professeur de sculpture à l'école des Beaux-arts et enfin les conseillers municipaux Barqui, Chéron (vice-président du CM), Clapot, Carel et Valensaut. Il est d'ailleurs à noter qu'Aynard est celui qui avait protesté contre le nombre de conseillers municipaux au sein du jury.

Lorsque le jury se réunit, le 9 octobre au matin, deux conseillers sont absents. La séance se fait en présence du secrétaire général du préfet de Rhône, qui représente « l'Administration », nom donné à l'institution préfectorale avant la loi de 1881 qui rétablit la mairie centrale. Le PV de la séance révèle que lors d'un premier tour, sept projets sont éliminés, suivis de cinq autres.

3) Un concours sans gagnant ?

Deux jours plus tard, le jury se réunit de nouveau afin de désigner les gagnants du concours parmi les six projets restants et leur attribuer les prix. À la suite de plusieurs votes consécutifs, un classement est établi.

1	La cocarde
2	Tout pour la République
3	Travail
4	Par tous pour tous
5	Un triangle
6	Dans la force et dans la paix

Le jury prend ensuite une décision qui s'avère surprenante et dont le PV ne développe malheureusement pas le choix.

« Sur la question d'applications des récompenses le jury, tout en reconnaissant le mérite des œuvres qui ont fixé son attention, estime qu'aucun projet ne paraît présenter des conditions de nature à en proposer l'exécution et conclut qu'il n'y a pas lieu de

décerner le 1^{er} prix. [...] le Jury émet l'avis qu'un nouveau concours retreint soit ouvert entre les six concurrents dans les œuvres viennent d'être primées. »⁷⁸

Cette décision suscite dans les journaux lyonnais un certain étonnement. Parmi eux, le *Lyon Républicain* donne même une explication à ces résultats : « maintenant, que le jury n'ait pas cru devoir décerner de premier prix, cela ne nous a que fort médiocrement surpris. N'aurait-il pas pu recevoir quelques-uns des projets les plus remarquables à correction ? Nous ne savons. Il faut croire cependant que messieurs les membres de la commission ont fait venir les artistes sculpteurs pour leur demander d'exposer leurs idées et la manière dont ils entendaient se tirer de l'exécution du programme. Sans cela le jugement serait encore plus inexplicable ». En effet, parmi les six œuvres primées, certaines n'ont pas respecté le programme, ce qui suscite un sentiment d'injustice parmi les sculpteurs non primés.

Ainsi, Lucien Pascal, auteur de l'œuvre devisée *Aere Perennius*, écrit directement au préfet pour faire part de son mécontentement⁷⁹. Une courte analyse de sa lettre donne à voir son sentiment d'injustice. En effet, s'il affirme ne pas écrire pour se plaindre des résultats, il insiste cependant sur l'injustice que représente la fermeture du nouveau concours aux œuvres non primées, d'autant plus que la sienne a rencontré un certain succès auprès de ses connaissances et dans la presse. Concernant cette dernière, seul le *Lyon Républicain* fait allusion à son projet dans les coupures jointes au dossier et si le journal est élogieux, il n'en reste pas moins le seul si l'on considère les coupures à disposition.

Charles Savoye, statuaire de *Ubique Recte*, dans une lettre au préfet du 18 octobre, partage également cet avis : « un 2nd concours entre les six sculpteurs récompensés dans ce 1^{er} concours comme on en a parlé n'aboutirait à rien d'autre qu'à ce qu'on a déjà vu. »⁸⁰

Dans l'ensemble, les critiques portent autant sur les œuvres que les résultats et sont nombreuses. Il en ressort qu'aucun projet ne fait vraiment l'unanimité ni ne convient à être exécuté et installé place de la République. Ce sont sans doute les réelles raisons pour lesquelles le jury ne désigne pas de premier prix : les œuvres ne correspondent pas aux attentes du jury en matière de symboliques, et/ou ne s'inscrivent pas suffisamment dans l'esthétique et l'organisation de la place de la République.

⁷⁸ PV du Jury du concours, du 9 au 11 octobre 1880, AML 468WP11

⁷⁹ Lettre de Lucien Pascal adressée au préfet le 18 octobre 1880, AML 468WP11

⁸⁰ AML, 468WP11

« Il s'agit, en effet, non seulement d'honorer le gouvernement de la République, mais encore de décorer une de nos plus belles places, ainsi que les deux tronçons de nos plus belles rues. »⁸¹

La critique la plus virulente du concours vient toutefois d'une coupure de presse. Si la découpe ne permet pas d'identifier le journal, le texte est quant à lui tout à fait explicite.

« La République du bonnet phrygien est la République militante à peine sortie de l'insurrection ; elle n'est rien de moins que la République d'un peuple éclairé et laborieux ayant accompli son évolution. Avec le bonnet phrygien, il lui faut tous les attributs guerriers, le bouclier, la pique, et les faisceaux des licteurs.

Il y a apparence que nos conseillers municipaux n'ont pas voulu peut-être tant de choses ; mais le casque des batailles qu'ils ont imposé, ne comporte pas pour le reste du costume des bouteilles de glaneuse et des rubans de jeune mariée.

Messieurs du jury ont dû être pour le moins aussi embarrassés que les artistes. Songez donc qu'ils n'avaient jamais eu une si belle occasion de compromettre leur réputation d'homme de goût. Ils l'ont sauvé en accordant pas de premier prix.

Le concours reste donc ouvert. »⁸²

B- Le 14 juillet 1882 : l'aboutissement du projet

1) Le second concours

L'article 8 du programme du concours précise que « quel que soit le résultat du concours, l'Administration se réserve la faculté de donner la suite qui lui permettra convenable en ce qui concerne l'exécution de la statue et du monument, cette exécution étant expressément réservée »⁸³.

Un nouveau concours est donc organisé. Une copie de la délibération du 7 décembre 1880 relate que les arguments mis en avant pour protester contre la seule participation des six primés ont porté leurs fruits puisqu'en effet « il sera ouvert, dans le plus bref délai, un

⁸¹ *Lyon républicain*, 17 octobre 1880, AML 468WP/11

⁸² Coupure de presse, n.d., AML 468WP11

⁸³ *Ibid*

nouveau concours général, entre tous les artistes français pour l'érection [du] monument »⁸⁴. Le programme⁸⁵ n'est nonobstant signé du maire que le 17 mai, le 19 par le préfet.

Parmi les seize projets exposés, quatorze sont décrits de manière assez précise dans la presse. Aussi, à partir de quatre coupures, il peut être établi une liste des références et allégories communes à tous ces projets.

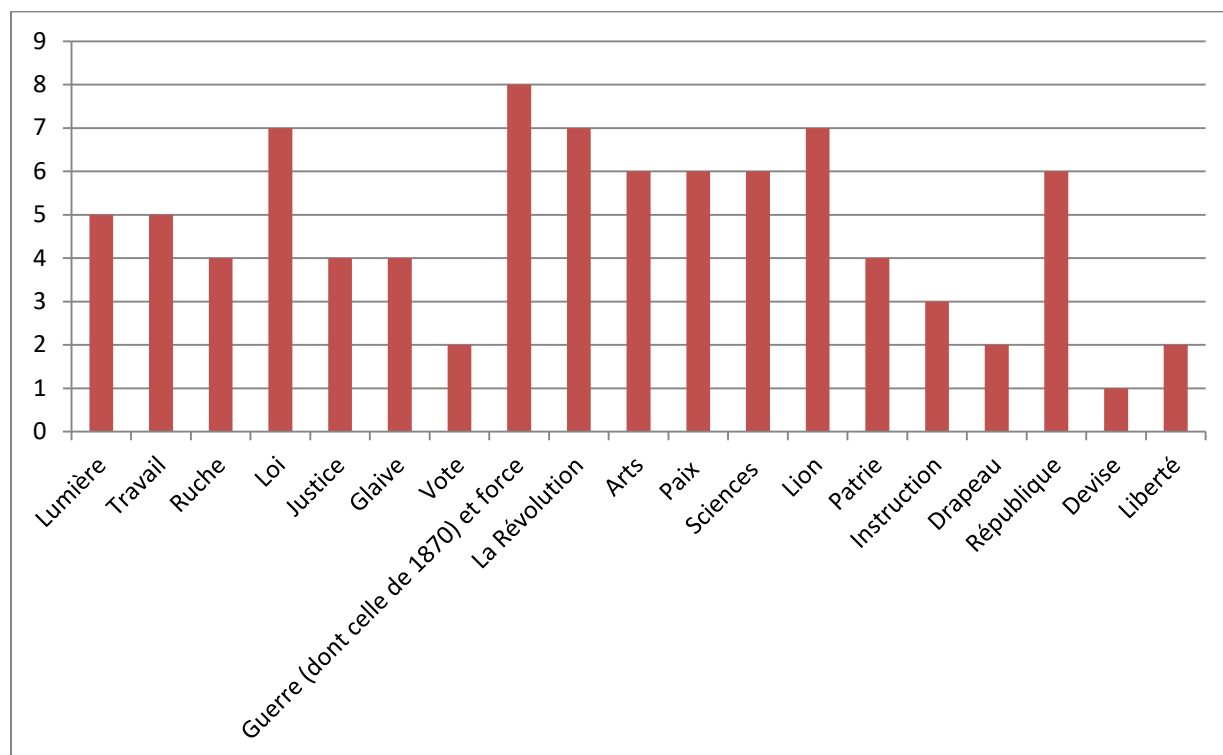


Figure 13: Statistiques portant sur les différentes références présentes dans les projets et leur nom, production personnelle, 2021, établie à des descriptions présentées dans les coupures de journaux, AML 468WP11

Ce graphique illustre les préoccupations des républicains de l'époque. Au premier rang de celle-ci, les références à la guerre et à la force de la Nation, traduites par exemple par l'inscription des victoires françaises à Dijon, Nuits, Bapaume et Villersexel face aux prussiens sur le projet intitulé *Pro patria et republica*.

Le Travail, l'une des bases de la société, est représenté par une allégorie ou par la ruche, qui se rapporte aussi à la place de chacun au sein de la collectivité et donc à une société organisée, et solidaire.

⁸⁴ *Ibid*

⁸⁵ *Ibid*

La République symbolise aussi le retour à la paix même si, dans deux devises de projet, la paix est paradoxalement liée à la guerre : *la paix et la prospérité reposent sur la force, la paix repose sur la force*. Cette opinion est d'ailleurs bien antérieure à la III^{ème} République et se retrouve à d'autres moments de l'histoire : par exemple, beaucoup pensaient que l'entrée en guerre de la France en 1792 ramènerait la paix dans le pays, de même que la légitimité politique de Napoléon se fondait sur les victoires militaires, tout comme celles des généraux romains sous l'Empire.

Le nouveau jury du concours est nommé le 26 septembre 1881. Il est cette fois composé de membres de l'Institut : Thomas et Guillaume, de Hiolle, sculpteur à Paris, et enfin des conseillers municipaux Valensaut, Clapot et Bessières, ainsi que Hirsch. Ils sont reçus par le maire en personne et son adjoint aux Beaux-arts le 30 septembre. La présence du maire manifeste-t-elle une certaine impatience d'en finir avec ce concours ? La question mérite d'être posée.

En application stricte du programme, toutes les œuvres reçues après le 1^{er} septembre, date limite du concours, sont rejetées. Parmi les seize retenues, seules sept sont admises dans le classement. Les statues ne sont, à deux ou trois exceptions près, pas les mêmes que celle du premier concours.

1	Ubique Recte
2	Studeo Patriae
3	L'un pour l'autre
4	Trio
5	Prudence
6	La paix et la prospérité
7	Lumière, Travail, Justice

Cette fois-ci, contrairement au PV du concours précédent, les justifications du classement ont été mises sur papier. Ainsi, le premier prix a été attribué à Charles Savoye car « la donnée générale a pour la meilleure, celle qui répondait le mieux aux exigences du programme. La statue, placée sur un monument élevé, et destinée à être vu au loin, a une attitude dont la

signification se comprend bien. Mais la statuaire est faible, et la partie architecturale devrait subir de grandes modifications »⁸⁶.

D'après une coupure de presse, le projet se compose d'un piédestal sur lequel repose une colonne à cannelures très légèrement creusées. La colonne est coupée par un écusson portant les initiales R. F. accompagnées de deux branches de laurier. De la colonne partent quatre volutes qui forment un chapiteau. Entre chacune d'elles se trouvent des cartouches armoriées.

Les allégories de la justice, la loi, la science et l'industrie (seule représentée par un homme) entourent le piédestal. Sur la colonne siège la République, vêtue à l'antique et couverte du bonnet phrygien. La tunique laisse les pieds apparents. Elle s'appuie sur un faisceau avec hache et de la main droite lève une torche lumineuse. Le journal regrette cependant la physionomie triste du visage.⁸⁷

Le monument gagnant allie donc à la fois des avantages esthétiques liés au lieu de son érection mais aussi une simplicité du discours symbolique : la République, en s'appuyant sur le faisceau, s'appuie sur les acquis de la Révolution française dont le faisceau des licteurs était une arme célèbre et éclaire le chemin (encore une fois, l'utilisation de la torche n'est pas sans rappeler la *liberté* de Bartholdi). Ses bases sont la justice et la loi, par opposition au régime autoritaire connu sous l'Empire, la science, symbole de l'esprit rationnel des Lumières mais aussi du progrès et enfin l'industrie, c'est-à-dire la modernité et l'économie fleurissante.

Le 9 février 1882, Charles Savoye obtient son paiement de 2 500 francs pour son premier prix. Cependant, les PV ne font plus allusion au projet durant quelques mois. Il faut attendre le mois d'avril 1882 pour en trouver de nouvelles traces dans une correspondance entre le maire et Charles Savoye d'une part, entre le maire et l'architecte de la ville d'autre part.

À la suite d'une proposition du conseiller Bessières, le conseil municipal envisage « un projet de décoration de la place de la République pour la fête du 14 juillet. Cette décoration consisterait dans la reproduction, grandeur nature, du projet couronné au dernier concours. Une colonne en charpente et matériaux divers, surmontée de la statue de la République, serait élevée sur la place et permettrait de juger l'effet produit par le monument »⁸⁸.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Description d'*Ubique Recté*, coupure de presse républicaine, septembre 1881, AML 468WP11

⁸⁸ Lettre du maire au CM du 27 avril 1882 incluse dans le PV du CM du 4 mai 1882, p. 76, AML 2CM47 p. 9

2) Un monument éphémère...

Le 4 mai 1882, la Commission des intérêts publics émet le rapport suivant :

« L'érection provisoire du monument comportant la statue de la République, sur la place de la République, aura, n'en doutez pas, des avantages très sérieux au point de vue de l'art et de la bonne économie des dépenses que doivent entraîner les travaux et l'établissement définitif du monument »⁸⁹.

Le terme provisoire étonne, car rien ne présageait un tel dénouement pour la statue jusqu'alors. D'ailleurs, ce choix inquiète au sein du CM, comme le montre le débat qui suit cette annonce.

« [...] M. Juliaa insiste pour que la nature des matériaux employés soit connue dès à présent. Nous votons une somme importante 30 000 fr., dit-il, sans savoir si oui ou non la solidité de l'édifice est garantie à la ville ; rien ne nous dit que le monument durera 4 ans ou 15 jours. Je ne suis pas d'avis, ajoute monsieur Juliaa, de jouer ainsi avec les finances de la ville.

[...] M. Juliaa s'associe aux observations de M. Javot, il ne voudrait pas qu'on puisse le croire opposer à l'érection d'un monument à la République, il reste entendu, dit-il, que je ne m'occupe actuellement que de la somme de 30 000 fr. demandée pour un monument qui peut être détruit le lendemain de son inauguration.

M. Bessières, dit être l'auteur de la proposition en question, qui fut d'abord bien accueilli ; ce spécimen, ajoute-t-il, permettra en effet de voir quel aspect représenterait le monument dont la maquette a été classée première au concours. Le choix de la date du 14 juillet m'avait paru heureux ; c'était en effet l'un des meilleurs moyens de glorifier la République que de choisir le jour de la fête nationale pour lui inaugurer un monument. [...] Dans tous les cas, poursuit M. Bessières, j'estime qu'il vaut autant dépenser cette somme à l'essai d'un monument à la République plutôt que de l'employer à illuminer la place Bellecour.

M. Valensaut dit que, si sur la place de la République il s'agissait d'élever un monument banal destiné à être détruit le lendemain, il trouverait évident évidemment la dépense exagérée et s'y opposerait. Mais dans l'espèce, il s'agit du spécimen d'un monument qui ne peut être élevé d'emblée sans savoir quel en sera l'aspect. Quant aux matériaux employés et à la façon d'opérer, poursuit M. Valensaut, nous devons laisser

⁸⁹ Ibid, p. 77.

toute latitude à l'architecte, qui sous sa responsabilité, devra nous livrer un monument dont la durée minima sera de 5 ans. [...]

M. Bouffier fait remarquer que le projet d'une exécution provisoire du monument à la République est dû à l'initiative du conseil municipal. L'Administration [...] n'avait d'abord aucun engouement. Elle l'a jugé néanmoins que l'occasion de la fête nationale pouvait justifier la dépense à ce double point de vue, qu'il y aurait dans l'illumination de ce monument une nouveauté, une attraction patriotique, sortant des banalités annuels, et l'occasion d'expérimenter l'effet d'un tel monument. [...] Il ne sera pas difficile de trouver l'équivalent de la dépense sur des économies d'ensemble, notamment sur l'illumination de la place Bellecour ; et la municipalité ne courra pas par une exécution définitive le risque d'édifier une œuvre disproportionnée ou la responsabilité d'une immortelle médiocrité. [...]

Après quelques observations [suivent les noms], les conclusions de la commission des travaux publics mise aux voix sont adoptées. »⁹⁰

Cette discussion est révélatrice de tous les aspects qu'une telle entreprise suscite, qu'ils soient politiques, esthétiques ou financiers. La première crainte du CM est d'abord que la somme ne soit dépensée inutilement, car le rapport de l'architecte de la ville n'indique pas la durabilité de la statue.

À cet argument s'oppose celui, esthétique, que cet essai doit permettre de juger de l'effet de la structure dans l'environnement qu'on lui a choisi, ce qui permettrait ainsi de contrer les éventuels détracteurs de la structure : si la structure est mal vue, la retirer sera plus aisée s'il est déjà prévu que sa durée soit limitée. La discussion donne aussi un aperçu des rapports entretenus avec « l'Administration », c'est-à-dire la préfecture, qui malgré la loi de 1881, garde une certaine autorité sur la municipalité. C'est d'ailleurs l'argument patriotique qui permet cette édification. Enfin, deux conseillers (seuls les dires de M. Juliaa sont exposés dans cet extrait, le second est M. Javot) insistent sur le fait que leur opposition n'est pas contre le monument en lui-même, ce qui pourrait mettre en doute leur républicanisme, ou leur adhésion au régime. Ainsi, se retrouve le même phénomène à la fois à l'échelle du CM, et à celle de la ville : l'idée d'affirmer son patriotisme.

⁹⁰ *Ibid.*

Une fois ces conclusions adoptées, un contrat est passé entre la ville et M. Bethenod, l'architecte du projet, d'une part et M. Savoye, le statuaire d'autre part. Les travaux sont engagés et le 8 juillet, une lettre de l'architecte Hirsch au maire confirme que les travaux sont en passe d'être achevés. Une barrière en fer est installée quelques jours avant l'inauguration. Cependant, l'édification, dont la durée devait être de minimum cinq ans, ne résiste finalement aux conditions climatiques que quelques mois :

« La démolition de la maquette de la place de la République a été ordonnée et opérée [...]. Troisièmement, en ce qui concerne la durée de cette maquette, il y a lieu de remarquer que le traité mentionne que le modèle sera en charpente, fer et plâtre ; or, un ouvrage en plâtre frais, exposé continuellement à la pluie pendant plusieurs mois, comme l'a été ce modèle, devait nécessairement se détériorer rapidement. Au surplus, M. Bethenod a formulé des réserves en apprenant le terme de cinq ans inséré dans la délibération du Conseil municipal »⁹¹.

La structure grandeur nature respecte pourtant une partie du contrat en s'inscrivant dans les manifestations du 14 juillet 1882.

⁹¹ Lettre de l'architecte Hirsch au maire, 10 octobre 1882, AML 468WP11

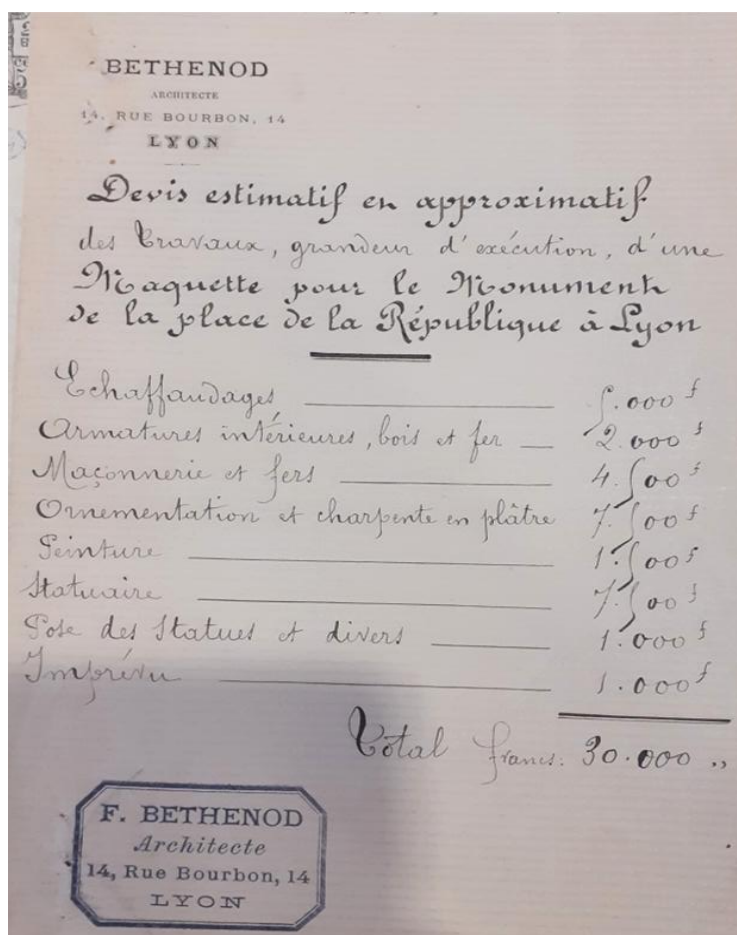


Figure 14 : Devis estimatif des travaux pour l'érection provisoire d'une statue de la République sur la place du même nom, 1882, AML 468WP11

3) ...un « classique » des fêtes du 14 juillet

Le 14 juillet a été institué fête nationale par la loi du 6 juillet 1880. La date choisie renvoie à la fois à la prise de la Bastille et à la fête de la fédération de 1790, afin « de conjurer, par son aspect national et œcuménique, le caractère violent et sanglant du premier, et de rassurer à bon compte les modérés »⁹². Fête populaire et spectaculaire, c'est un instrument de l'enracinement de la République dans les mentalités, ainsi que, par certains aspects, son anticléricalisme. « La fête elle-même se déroule en deux temps successifs : la matinée généralement consacrée aux manifestations officielle et/ou partisans, l'après-midi réservé aux jeux et distractions populaires. Dans ces deux phases, les trois catégories d'acteurs de la fête –les officiels, les militants et sympathisants, le peuple au sens large- sont investies de fonctions complémentaires »⁹³.

⁹² Christian Amalvi, « le 14 juillet, du Dies irae à jour de fête », Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997

⁹³ *Ibid.*

À Lyon, le 14 juillet se décline sur deux jours, le 13 et le 14 juillet. Ces journées débutent par une salve d'artillerie et se terminent par une retraite aux flambeaux.

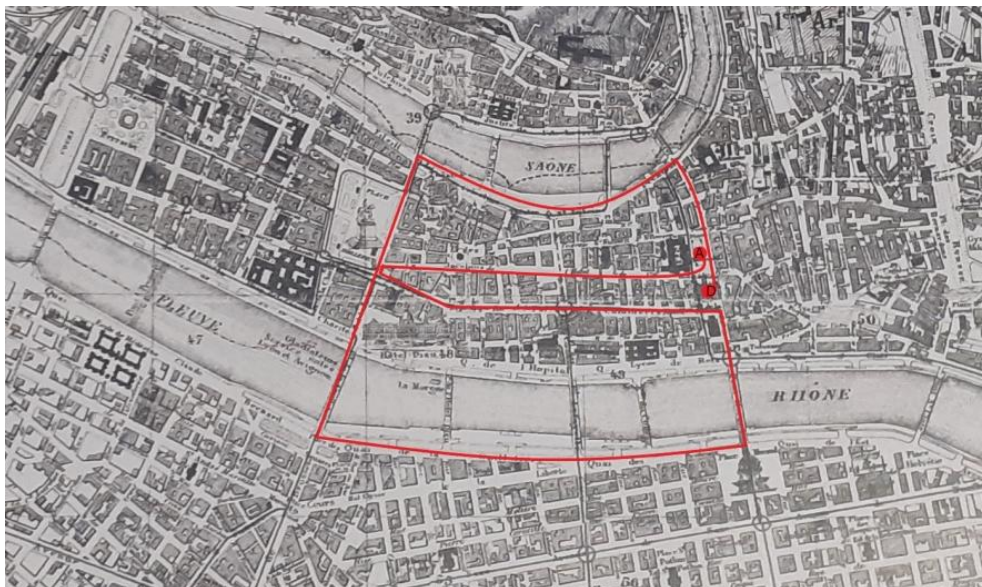


Figure 15 : *Parcours de la retraite aux flambeaux du 13 juillet 1882*, production personnelle, 2021, établie à partir de la carte des tramways de Lyon de Philippe Sapin.

Les festivités s'appuient sur les nombreuses associations sportives que compte la ville ainsi que sur les concerts de musique. Les places publiques, avec en tête la place Bellecour, sont illuminées. Des manifestations propres aux arrondissements sont également organisées.

L'ouïe des Lyonnais ne peut échapper à cette journée, qui commence par des salves d'artillerie (six heures du matin) et se poursuit avec de la musique. Une cérémonie de distribution des prix (onze heures) rappelle sa dimension officielle. L'événement majeur de la journée est les joutes et régates organisées sur la Saône (trois heures) ainsi que les concerts donnés à divers endroits de la ville. Le soir, la vue des Lyonnais est sollicitée par le biais du feu d'artifice et des illuminations, notamment des places publiques de Bellecour et de la République.

Concernant cette dernière, elle fait l'objet d'une attention particulière, comme le montre le devis-programme, puisqu'en plus du crédit de 30 000 fr. alloué à la réalisation de la structure, 5 000 ont été attribués à l'illumination de la place, 15 000 pour la place Bellecour. Ainsi que le rappelle Gilbert Gardes, « illuminer la ville n'est pas une chose nouvelle. [...] il s'agit d'éclairer la rue la nuit pour honorer et protéger une personnalité en visite. [...] Dès lors, le succès des illuminations ne se dément pas. Elles accompagnent la plupart des manifestations laïques et religieuses du XIX^e siècle. Deux matériaux nouveaux, le gaz et l'électricité, avec

leurs techniques spécifiques, concurrencent les lampions, mais sans les faire disparaître : l'aspect artisanal et pratique de l'un complète l'efficacité industrielle de l'autre.⁹⁴ »



Figure 16 : Exemple de décoration servant aux illuminations, 1883, AML 1140WP/38

Ces festivités ont aussi la particularité de se faire sans l'intervention du clergé, ce qui en fait la première fête laïque depuis le concordat de 1801⁹⁵. De même, la société lyonnaise de gymnastique, créée en 1880⁹⁶, prend une part active à ces manifestations, d'autant plus qu'elle est une façon d'investir la jeunesse dans les festivités.

L'utilisation de cette structure, associée aux illuminations, s'inspire de traditions antérieures telles que celles employées pendant la Révolution. C'est d'ailleurs à l'occasion du centenaire de cette dernière que l'érection d'une nouvelle statue de la République est envisagée.

⁹⁴ Gilbert Gardes, *Le monument public : l'exemple de Lyon*, TI, thèse de doctorat, Paris, La Sorbonne, 1989, p. 234.

⁹⁵ Olivier Ihl, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, p. 111-115.

⁹⁶ Pierre Arnaud, « commémorer sportivement en 1889 », *Commémorer la révolution Politique de la mémoire*, Lyon, PUL, 1993, p. 146.

II) La conception du monument à la gloire de la République à la fin des années 1880

A- Le projet de 1886

1) La proposition de Bizet

Le 7 juillet 1885, le projet de statue de la République juchée sur une colonne monumentale renait par un vœu de plusieurs conseillers municipaux.

« Considérant qu'il est convenable d'affirmer l'attachement de la population lyonnaise aux institutions républicaines, attendu qu'une statue allégorique de la République est la forme de cette manifestation qui sera le mieux acceptée ; Considérant qu'il convient d'inaugurer cette statue le 14 juillet 1889, anniversaire du centenaire de la prise de la Bastille ; les soussignés formulent la proposition suivante :

1° Il sera érigé, dans l'intérieur de la Ville, une colonne monumentale surmontée de la statue de la République. L'inauguration de ce monument aura lieu le 14 juillet 1889, anniversaire de la prise de la Bastille.

2° Les crédits nécessaires pour l'exécution de ce monument seront prélevés sur les différents budgets de la Ville à partir de l'exercice 1886.

Signé : Bizet, Courtois, Clavel, Bataille, Arnoud, Robin, Comte, Martinière, Blanc, Hemmel, Serin, Combet, Dupuis, Vignat, Guillaumou, Marc Guyaz, Dupont, Palandre, Bérroujou, Genetier, Affre, Vauchez, Enou, Bouvier, Damon-Pichat, Rochet, Fichet, Commissaire, Valensaut, Valentin.⁹⁷»

La proposition, soumise à la commission des intérêts publics, est acceptée par le CM le 29 septembre 1885 ce qui marque la naissance officielle du projet.

Cette proposition proclame la volonté d'ancrer la statue dans les manifestations du centenaire de la Révolution et du 14 juillet, soit dans un double contexte patriotique. Une trentaine de signatures sont récoltées parmi les conseillers, ce qui représente plus de la moitié du conseil municipal. Le projet est ensuite confié à l'architecte Hirsch, chargé de proposer un emplacement susceptible d'accueillir ce nouvel ouvrage. Ce rapport, remis à la commission des Beaux-arts, est débattu le 21 mai 1886 au CM.

2) Le choix du lieu, entre symbolique et considérations pratiques

⁹⁷ Bulletin officiel du CM, 7 juillet 1885, AML 2CM66

Dans son étude du monument de la République, Gilbert GARDES indique que l'architecte de la ville propose plusieurs lieux pour implanter le monument : l'extrémité méridionale de la presqu'île, le cours Gambetta près de la place Vendôme ou de l'Abondance, le boulevard de la Croix-Rousse, la place de la République et la place Perrache⁹⁸. Si cette dernière a été choisie à l'unanimité au sein de la commission, le conseiller Fichet propose, le jour de l'adoption des propositions, de l'ériger sur la place Bellecour.

Cette place répond, selon lui, à de meilleures conditions, à la fois urbaines et symboliques, que la place Perrache. En effet, « elle est bien spacieuse et est située au centre de la ville. (...) Pas un étranger ne vient à Lyon sans visiter Bellecour »⁹⁹. De même, « quand on érige une statue sur une place publique, c'est pour perpétuer la mémoire du citoyen que l'on veut



Figure 17 : Statue équestre de Napoléon I^{er} place Napoléon, 1856, Bibliothèque municipale de Lyon, P0546 SA 15-13

donner en exemple aux générations futures. Je suppose que nous n'avons pas à perpétuer la mémoire de Louis XIV, et puisque la statue équestre qui le représente est un chef-d'œuvre, sa place est au musée »¹⁰⁰.

Si la proposition, pour une personne inconnue à la ville, semble légitime – car après tout il est logique que lorsque pour prouver son républicanisme via une statue, celle-ci bénéficie d'un meilleur emplacement

que la statue d'un roi-, le CM rejette sa proposition car « la statue équestre de la place Bellecour peut représenter aussi bien Caracalla que Tarquin, ou un autre empereur romain. En tout cas, c'est un chef-d'œuvre »¹⁰¹.

Pourtant, installer la statue place Perrache revêt aussi une importante dimension symbolique. Tout d'abord par son emplacement et son orientation, comme il l'a déjà été évoqué. De plus, la place a déjà accueilli des statues à la gloire d'un régime : d'abord la statue –elle aussi éphémère- de « l'homme du peuple brisant ses chaînes », inaugurée le 16 avril 1848¹⁰², puis,

⁹⁸ Gilbert Gardes, *Le monument public*, op.cit., p. 445.

⁹⁹ PV du CM du 21 mai 1886, AML 2CM66, p. 247

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² Charles Delfante, Jean Pelletier, *Places de Lyon Portraits d'une ville*, Les cuisinières-Sobollire, 2009

sous le Second Empire, celle de Napoléon I^{er}, inauguré le 20 septembre 1852 et faite par le sculpteur officiel du régime.

Cette dernière est détruite dès 1870, de façon à anéantir au plus vite toute trace de ce régime tandis que son bronze sert à faire des canons¹⁰³. « Il convient [aussi] qu'à l'entrée de la vieille cité démocratique, soit érigé un monument à la gloire de la République ; ceux à qui il plaira, le trouveront magnifique ; les autres le subiront, et ce ne sera pas un mal »¹⁰⁴. Tel est alors l'ambition du CM et il n'est pas difficile de deviner quel adversaire politique des républicains modérés se cache derrière ces « autres ».

De plus, la volonté du CM est de faire une œuvre monumentale, dans la vogue du gigantisme de l'époque. Or, la place Perrache est alors la seconde place de la presqu'île par son étendue.

Enfin, la place possède l'avantage d'être inachevée. En effet, après la destruction de la statue de Napoléon I^{er}¹⁰⁵, elle n'est restée vide qu'un temps puisque le 28 décembre 1875, le CM accepte la proposition d'Hirsch de transférer au centre de la place les fontaines qui se trouvaient place des Jacobins. Les travaux de transfert sont exécutés à grands frais pendant l'année 1877.

Ainsi, l'emplacement bénéficie d'un cadre prêt à accueillir un nouveau monument. Si plusieurs édifications sont envisagées, dont celle du monument aux Enfants du Rhône, il faut attendre près de dix ans pour que le conseil décide finalement ce qui doit être édifié sur cette place. La réalisation du monument de la République peut dès lors se mettre en place.

¹⁰³ Bulletin municipal officiel de la ville de Lyon.

¹⁰⁴ PV du CM du 21 mai 1886, op.cit., p. 246.

¹⁰⁵ Les pièces sur l'édification de ce monument sont cotées 468WP/2

B- La rédaction d'un programme

1) Inspirations

Si le choix du programme, règlement qui établit les caractéristiques du futur monument et l'organisation du concours, est le fruit des débats au sein du CM, celui-ci n'est pas hermétique à son époque et s'inscrit dans la vogue statuaire de la du XIX^e siècle. Ainsi, « la manie des statues se propage comme une épidémie [et] chaque ville veut avoir la sienne »¹⁰⁶.

La ville de Lyon a mené de grands chantiers en matière de décor urbain et la statue de la République s'inscrit dans cette continuité mais aussi dans celle des grandes statues républicaines françaises. À ce titre, son programme s'inspire donc à la fois d'autres chantiers lyonnais – d'autant plus que l'architecte de la ville a longtemps été en poste- et de programmes mis au concours dans d'autres villes.

C'est pourquoi la côte 468WP/11 contient des exemples de programmes de ces deux types. Leur présence révèle par conséquent leur utilisation au moment de l'établissement du programme de 1881. Il est donc très probable que la même démarche ait été utilisée en 1886, d'autant plus que le projet est de plus grande ampleur.

Dans les programmes présents, trois sont des programmes de la ville de Paris : pour l'érection au rond-point de Courbevoie d'un monument allégorique de la défense de Paris en 1870, l'exécution d'un buste type de la République et d'une face de médaille représentant les figures de la République et de la ville de Paris et pour l'érection, place de la République d'une statue monumentale de la République.

Pour Lyon, ce sont ceux de la construction de Fontaines monumentales sur la place des Jacobins et de la reconstruction du théâtre des célestins. Enfin sont aussi joints le programme de la ville de Chinon pour l'érection d'une statue à François Rabelais et de la ville de Morez (Jura) pour un groupe scolaire.

À la lumière de ces différents programmes, il est possible de souligner les points communs avec le programme de 1886 et donc de montrer en quoi il s'inscrit dans une norme, un modèle standard de programme. Tout d'abord, il est précisé dès les articles n°1 (dans le préambule

¹⁰⁶ Extrait du Journal de Viennet du 3 juillet 1842, cité par Maurice Agulhon dans son article « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIX^e siècle », *Ethnologie française*, 1975, p. 37

pour la ville de Chinon) que le concours est ouvert à « tous les sculpteurs français » c'est-à-dire qu'il est organisé à l'échelle nationale, sans doute car la plupart des sculpteurs de renom sont à Paris mais aussi afin de souligner l'unité nationale autour de la célébration de la patrie.

De plus, les premiers articles du programme s'attachent à décrire l'emplacement, la taille, parfois les matériaux, la forme, et le budget attribué à la réalisation de la statue. De manière générale, un programme comprend¹⁰⁷ : un préambule rappelant la délibération municipale qui affirme la légalité du programme, une description de l'œuvre choisie et les critères qu'elle doit remplir, les documents à fournir et la date limite de rendu des travaux, la composition du jury et la description des prix attribués.

Il est cependant intéressant d'effectuer une comparaison entre le programme de la statue de la République lyonnaise et parisienne afin d'en souligner les différences et de voir si celles-ci sont révélatrices des relations ambiguës des deux villes. Dès le titre, le programme de Lyon se distingue : il s'agit d'une statue « à la gloire de la République » et non simplement « de la République ». Si la différence est minime dans les termes, son sens est quant à lui tout fait démonstratif de l'objectif du CM lyonnais d'affirmer l'attachement de la ville au régime républicain.

La seconde différence intervient dans la description de la statue à ériger. En effet, si toutes deux doivent être « conforme au type traditionnel », le programme lyonnais précise qu'elle doit être « coiffée du bonnet phrygien ». Si la question de cet objet symbolique a déjà été apportée plus haut, il convient d'apporter une explication supplémentaire sur cette différence. Elle réside essentiellement dans le fait que les deux programmes ont été publiés à six ans d'intervalle et donc dans des contextes politiques très différents. Dans le cas de Paris, comme le rappelle Janice BEST dans son article « Une statue monumentale de la République »¹⁰⁸, le débat sur le bonnet phrygien à inclure ou non dans le programme remonte à 1878 : à cette date, si les élections de 1876 ont donné la majorité aux républicains, la tête de l'exécutif est toujours le royaliste MacMahon. Le premier projet de programme est donc rejeté.

« Les autorités cherchaient à contrôler dans une tentative de façonner le mythe fondateur de la République. Ce que le gouvernement de 1883 cherchait à éviter était tout

¹⁰⁷ Gilbert Gardes, *Le monument public*, op.cit., p. 106

¹⁰⁸ Janice Best, « Une statue monumentale de la République », *Nineteenth-Century French Studies*, 2006, pp. 303 à 322

lien entre la nouvelle République et les événements de la Commune qui l'avaient directement précédée. C'est cette volonté d'oublier le passé qu'a souligné M. Oustry (le préfet de la Seine), dans son discours d'inauguration, le 14 juillet, 1883 :

« En 1789, le peuple de Paris, emporté par un irrésistible élan vers la liberté, avait hâte d'en finir avec un régime qui ruinait et opprimait la nation. Il lui fallait avant tout renverser et détruire ; aujourd'hui, au contraire, c'est une œuvre de reconstruction que nous poursuivons : notre désir le plus ardent est de fonder définitivement l'édifice républicain, de le perfectionner, de le rendre toujours plus digne de la France et de ses aspirations plus élevées. (Compte rendu paru dans l'Événement du lundi, 16 juillet 1883) »

Le bonnet phrygien rappelait le passé révolutionnaire de la France et les souvenirs que le gouvernement cherchait à effacer, dont parmi autres, celui des communards non amnistiés. »¹⁰⁹

Le programme –qui ni n'autorise, ni n'interdit le bonnet- est adopté un an plus tard mais seulement après le départ de MacMahon. Le bonnet phrygien, bien que peu visible, est présent sur la statue définitive. En attendant la chute du gouvernement royaliste et conservateur pour se décider, les conseillers municipaux ont peut-être aussi évité à la statue le même sort que celle de Dijon, à laquelle le port du bonnet a été fatal en 1875.

« Aussi quelques jours seulement avant l'inauguration prévue le 30 octobre 1875, le Préfet met en demeure le Maire de Dijon de la desceller. Celui-ci ne trouve pas de main d'œuvre. De plus, l'opinion publique locale soutient le projet repris par la municipalité dirigée par le radical Enfert (1875-1881). La troupe est alors réquisitionnée, et, malheureusement pour la statue, le Général Gallifet est chargé des opérations. Le bourreau de la Commune de Paris fait placer des charrettes — de « foin et de fumier » précise-t-il — au pied du monument afin d'amortir la chute de la statue, tout en se dégageant de toute De fait, la statue se brise sur le sol et l'affaire connaîtra même un retentissement national dans la presse comme à la Chambre des députés. Mais le contexte politique redevient rapidement plus calme et favorable à la statue. En 1878, c'est le

¹⁰⁹ *Ibid*, p. 10

Ministère des Beaux-Arts qui offrira « avec » le marbre permettant d'exécuter une réplique de la Résistance. La statue définitive sera inaugurée en 1880. »¹¹⁰

Néanmoins, lorsque le programme lyonnais est rédigé, trois ans après l'inauguration de la *République* parisienne, la polémique du bonnet phrygien est moins présente. Sa présence sur la statue de la capitale a sans doute légitimé sa place parmi les statues régionales. En outre, le bonnet s'est imposé comme une caractéristique de la représentation classique de Marianne.

2) Le contenu du programme de 1886 (complet en Annexes)

L'une des principales exigences du programme est que le monument s'intègre parfaitement dans la place.

« Art 3. Toute latitude est laissée aux artistes, quant à l'ordonnance de ce monument, ainsi que pour le choix des accessoires ; toutefois, ils devront, tout en s'inspirant du sujet à traiter, tenir compte en même temps des conditions particulières de l'emplacement et qui sont indiquées dans les plans et dessins annexés au présent programme. Comme le monument projeté est destiné à former le motif central appelé à compléter avec l'esplanade un ensemble décoratif, les concurrents pourront, selon les exigences de leurs projets, modifier en tout ou en partie les détails et accessoires de cette esplanade. »¹¹¹

L'enjeu esthétique est aussi fort que l'enjeu symbolique, d'une part parce que son emplacement en fait la première image des voyageurs arrivant par la gare de Perrache, et d'autre part car une statue mal assortie à la place attiserait les critiques, notamment de l'opposition, surtout au vu de la somme importante qu'elle représente. Enfin, un objectif esthétique manqué rend moins efficace la portée pédagogique de l'œuvre. Ce sont les règles du *placere docere*, lesquelles feront l'objet de plus d'explications dans le dernier chapitre de cette étude.

¹¹⁰ Philippe Poirrier, Loïc Vadelorge, « La statuaire provinciale sous la Troisième République. Une étude comparée : Rouen et Dijon. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 42 N°2, Avril-juin 1995, p. 15.

¹¹¹ *Programme du concours pour l'érection d'un monument à la gloire de la République*, 1886, Lyon, AML 468WP/6.

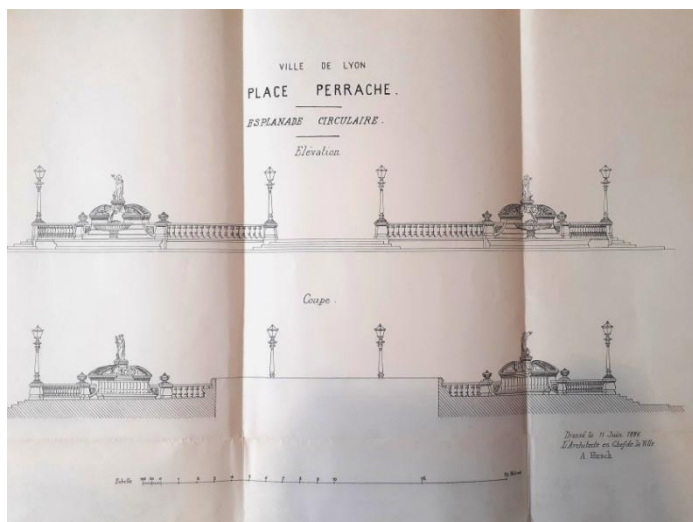
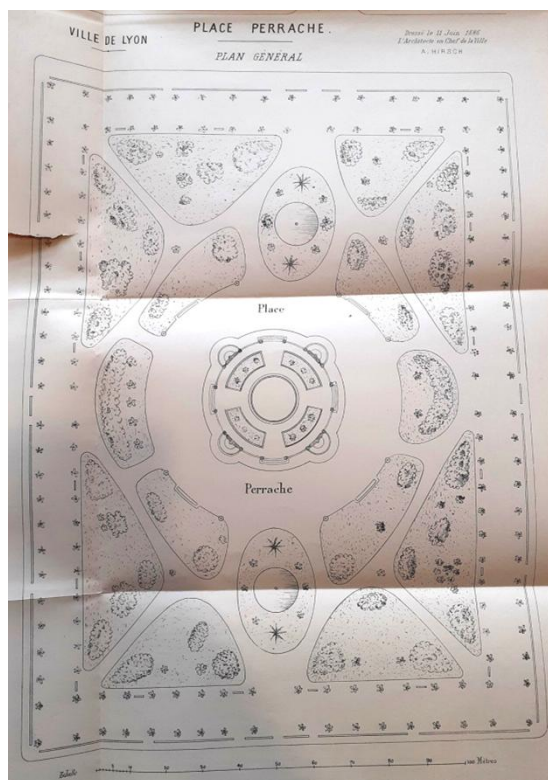


Figure 19 : Dessin de l'esplanade place Perrache, A.Hirsch, 11 juin 1886, programme du concours pour l'érection d'une Statue à la gloire de la République, AML 468WP/6, « genèse du monument »

Figure 18 : Plan de la place Perrache, A.Hirsch, 11 juin 1886, programme du concours pour l'érection d'une Statue à la gloire de la République, AML 468WP/6, « genèse du monument »



Le programme est publié le 31 août 1886 et la date limite du concours est fixée au 31 mars 1887. C'est un laps de temps « classique », équivalent au concours de 1881 qui avait duré six mois et à celui de la République de Paris, un peu moins de sept mois.

L'article 8 définit la composition du jury. Celui-ci comprend le maire (ou son représentant), trois membres désignés par la préfecture, trois conseillers municipaux choisis par leurs collèges et six artistes élus par les concourants.

Cette composition reflète le recul de l'Administration préfectorale dans la vie municipale. En effet, si en 1880 les membres choisis par l'administration et le CM étaient aussi égaux, le président du jury est le maire. De même, le nombre d'artistes est égal à ceux des « politiques » et plus nombreux qu'en 1881, ce qui avait alors été une revendication.

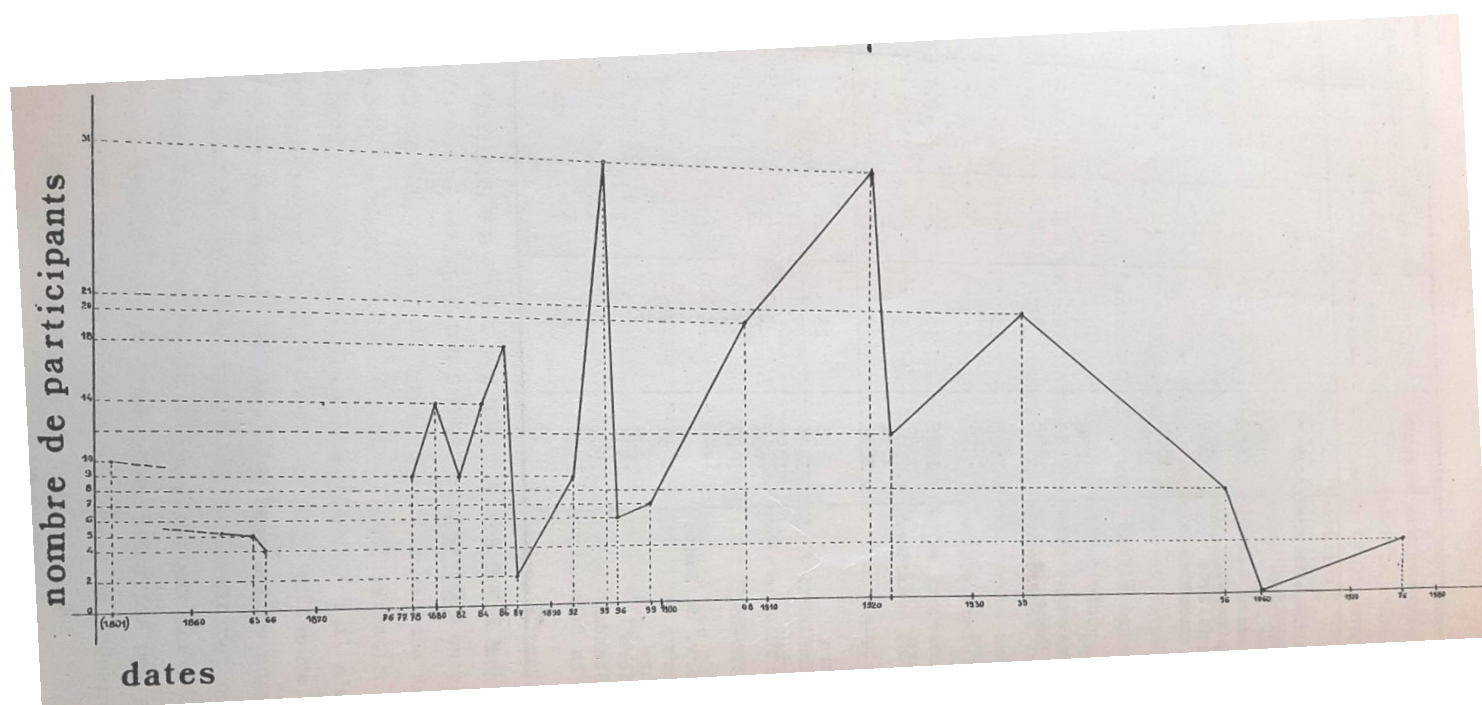
Gilbert GARDES note d'ailleurs que le concours de la statue de la République voit apparaître pour la première fois des artistes comme jury pour un monument définitif tandis que les officiels et les architectes y étaient jusqu'alors dominants¹¹².

¹¹² Gilbert Gardes, *Le monument public*, op.cit., p. 107

Enfin, l'élection d'une partie de ce jury et la mise en place d'un scrutin secret à la majorité absolue (puis relative s'il y a besoin d'un second tour) pour désigner les primés montrent l'adoption et la diffusion des pratiques démocratiques.

Ainsi, le programme, et donc le concours, apparaît comme « un moyen théorique de donner à tous l'égalité des chances de remporter le contrat d'un monument. Par la compétition qu'il instaure, le concours apparaît historiquement comme un progrès, un appel démocratique à la création. C'est le moyen préféré de la 3^e République pour choisir ses monuments¹¹³ », affirme Gilbert GARDES. Le concours de la statue mérite donc une étude approfondie.

Figure 20 : fréquence des concours et assiduités entre 1801 et 1976, Gilbert Gardes, *Le monument public : l'exemple de Lyon*, thèse de doctorat, tome 1, page 106.



¹¹³ Ibid, page 101

C- Les concours

Toutes les pièces qui se rapportent aux concours de la statue sont rassemblées dans la boîte 468WP/6 tandis que la suivante porte sur le chantier de son exécution. Ainsi, la première boîte comprend les pièces relatives aux œuvres, leur exposition au public, leur jury et les résultats du concours. Il est toutefois impossible d'affirmer si cette organisation est celle du producteur de ces archives ou le fruit d'un premier classement.

1) Le 1^{er} concours

Le premier concours a laissé environ six mois aux artistes pour présenter leurs œuvres. Dans le cadre d'une structure aussi monumentale qui a la particularité de s'insérer dans un décor déjà existant, les sculpteurs concourent en binôme avec un architecte. L'exposition des œuvres au public, qui permet de valoriser le projet auprès de celui-ci, est organisée au sein d'un baraquement construit pour l'occasion en raison de la taille des maquettes.

La correspondance entre le maire et A. Hirsch révèle que cette exposition avait été initialement prévue dans le préau de l'école maternelle de la Tête d'or, puisqu'il était inenvisageable d'utiliser les traditionnelles salles de l'hôtel de ville. Cependant, le préau étant lui aussi de taille trop modeste (Hirsch compte environ cinq mètres de large par statue) car ne pouvant accueillir que quatorze projets, l'exposition est finalement déplacée dans les allées de la place Perrache, abritée par une toile imperméable de huit mètres de large pour 100 mètres de longueur.

Par ailleurs, le dossier possède à la fois de belles lettres et leurs brouillons, ce qui laisse à supposer que ces deux boîtes sont à l'origine les dossiers de travail et de suivi de chantier de l'architecte. Plus intéressant, cette correspondance montre le fonctionnement de l'administration : d'abord a lieu un échange épistolaire entre les représentants du maire et l'architecte, lequel propose des solutions nécessitant un budget supplémentaire. Ensuite vient l'engagement de l'entreprise chargée d'exécuter le baraquement et enfin, le 29 mars, une délibération du CM acte les décisions qui sont de fait déjà entrées en vigueur.

Cet acte *a posteriori* montre le rôle parfois purement administratif et législatif que peut avoir le Conseil municipal : il s'agit de rendre officielle/légale une dépense supplémentaire afin de

régulariser la comptabilité de la ville¹¹⁴. Toutefois, cette dépense non prévue, faite alors que le concours n'est pas encore terminé, illustre la lourdeur budgétaire de ce type de projet monumental.

L'exposition ouvre le 3 avril et se termine le 30 du même mois. La décision a aussi été prise qu'un système de gardiennage soit mis en place autour de l'exposition. Ce menu détail a néanmoins permis la production d'un document –joint au dossier- assez original.

Il s'agit du carnet de surveillance de l'exposition, lequel présente des rapports journaliers du déroulement de l'exposition ainsi que de son installation et désinstallation. Il permet ainsi un accès plus réel que la simple correspondance logistique et administrative. Le dénommé gardien Maréchal révèle notamment que l'exposition a connu des désagréments matériels dus aux pluies et orages qui ont parcourus le mois d'avril. Ce sont par exemples des fuites dans la toiture ou des vitres brisées par la violence de l'orage, ce qui laisse supposer qu'un nombre très réduit de la population s'est rendue sur place. D'ailleurs mise à part le jour de l'ouverture où « tout [était] complet ¹¹⁵ », il n'y a aucune allusion à la fréquentation.

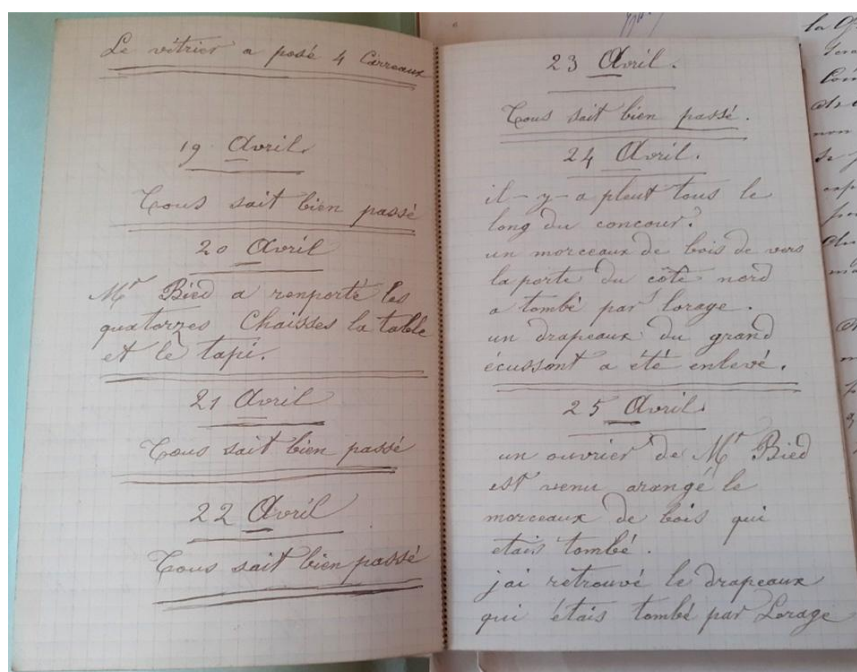


Figure 21: Extrait du journal de surveillance de l'exposition des œuvres du concours pour l'érection d'une statue à la gloire de la République, tenu par Maréchal du 28 Mars au 7 mai 1887, dossier exposition des œuvres, AML 468WP/6.

¹¹⁴ Les séances du CM n'ayant lieu que ponctuellement, toutes les décisions mineures ne peuvent pas attendre son approbation. Cela les ralentirait.

¹¹⁵ Carnet de surveillance « exposition des œuvres », AML 468WP/6.

Le jury se réunit le 2 avril 1887 à 14 heures, sous la présidence de l'adjoint Bouffier qui représente le maire. L'architecte de la ville Hirsch, le président du conseil d'administration Aynard et le directeur de l'école des Beaux-arts de Lyon Hédin sont les membres de l'Administration tandis que Javote, Clavel et Givogne sont ceux du CM.

Les dix-neuf concurrents sont présents également afin d'élire, comme le prévoit le programme, les artistes qui doivent composer le jury. La séance a ensuite été levée et son procès-verbal signé à la fois par le président et les conseillers municipaux.

Le jury se réunit à nouveau le 18 avril, sous la présidence du maire, afin d'établir le classement des dix-neuf participants au concours. La présence du maire en personne montre l'importance du choix de la structure à édifier. Cependant, afin de savoir si la présence du maire dans les jurys des concours de sculpture organisés par la ville est exceptionnelle ou habituelle, il faudrait consulter les jurys d'autres concours similaires, ce qui n'a pas pu être fait en raison des conditions de consultation des documents pendant la pandémie.

Après la nomination du vice-président et du secrétaire du jury, l'évaluation des différentes œuvres a débuté. Il est cependant regrettable que, contrairement au projet de statue du début de la décennie, aucune des rares coupures de journaux jointes ne décrivent les statues dont seul le nom de onze d'entre elles est mentionné. Leur onomastique est pourtant révélatrice – comme en 1880- des valeurs et des préoccupations de la III^e République.

République	Instruction	Pierre et Bronze
Rhône et Saône	Cocarde- L.E.F.	Labor omnia tincit
En avant	Patrie	Historia
Branche d'olivier	X.Y.Z.	

Le lendemain, le jury établit le classement suivant : deux mentions sont accordées *Pierre et Bronze* et à *République*, *Instruction* obtient le troisième prix, *Rhône et Saône* le second tandis que *Cocarde* et *En avant* sont ex aequo au premier. En effet, même si deux votes successifs ont lieu, ces deux œuvres obtiennent à chaque fois six voix chacune. Or, le programme ne prévoit pas de solution en cas d'égalité au deuxième tour.

Le 7 juin suivant, le CM délibère qu'un second concours doit départager ces deux concurrents à qui le rapporteur du jury a indiqué les modifications à apporter à leurs œuvres dans un délai

de quatre mois à partir de l'adoption du nouveau programme. Celui-ci insiste sur la dimension financière.

En effet, autant dans les rapports du jury que les correspondances, il y a une certaine redondance de la somme de 400 000 francs à ne pas dépasser. Ce nouveau programme prévoit l'exécution du monument par ses auteurs.

2) Le 2nd concours et le choix définitif de l'œuvre *En Avant !*

À la suite de ces premiers résultats et afin de départager les deux œuvres ex aequo, un second concours est donc organisé au mois d'octobre, laissant ainsi quelques mois aux concurrents pour corriger leurs œuvres. Le programme est adapté à ces nouvelles dispositions.

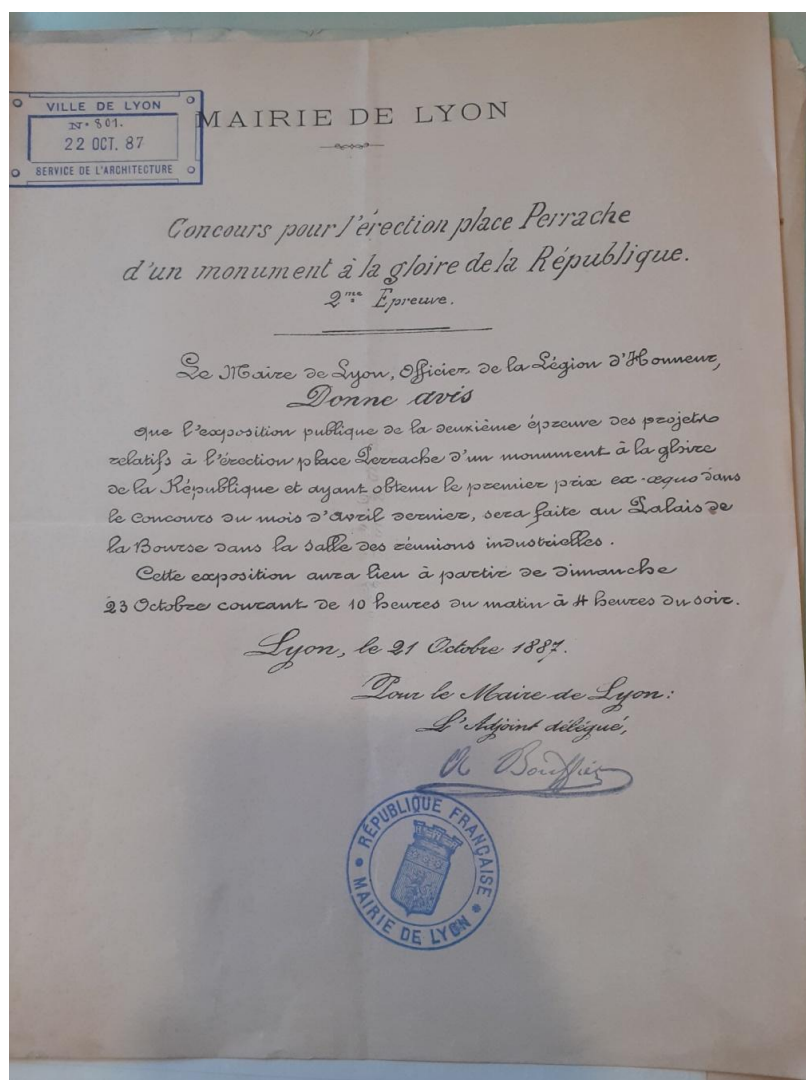


Figure 22 : Avis du maire sur le second concours, 21 octobre 1887, dossier "prix et résultats des concours", AML 468WP/6

Contrairement à son homologue de 1882, le jury du second concours reste le même que pour le premier, à l'exception des membres indisponibles. Un nouveau prix monétaire doit récompenser ce nouveau concours, ce qui entraîne à nouveau des dépenses exceptionnelles supplémentaires.

À ce concours sont présentés deux variantes du projet *En avant !*, renommé *Lutte* et le projet *Cocarde*. Le projet *Lutte* est élu premier à l'unanimité de 11 voix.

Victor Auguste Blavette est pensionnaire de l'académie de France à Rome et premier inspecteur de travaux de l'exposition universelle tandis que Peynot est un ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome. Cette institution née sous Colbert, supprimée à la Révolution et relancée par Napoléon forme les futurs artistes au sein d'un cercle assez restreint et ses élèves jouissent des retombées de la bonne réputation de l'académie.

Ils sont également d'anciens élèves de l'école des Beaux-arts de Paris, seul moyen d'intégrer l'Académie française de Rome à laquelle ils ont obtenu un grand prix, en 1880 en ce qui concerne Peynot. Cependant, tous deux sont nés en 1850 et ont intégré l'école des Beaux-arts vers 20 ans environ. En 1887, il n'y a donc pas longtemps qu'ils en sont sortis lorsqu'ils gagnent le concours, d'où leur « maigre CV » de sculpteurs et architectes : ils n'en sont encore qu'au début de leur carrière.

Une discordance dans le règlement de ce second concours, qui concerne justement ses auteurs, mérite d'être soulignée. En effet, leur nom a été cacheté enfin que le gagnant soit désigné de façon anonyme. Toutefois, leur nom est déjà connu puisqu'il a été révélé lors des résultats du premier concours.

Cette anonymisation est donc parfaitement inutile puisque les auteurs sont déjà connus. Dès lors, il est possible que la réputation des auteurs ait influencé le choix du jury, ce qui pourrait expliquer cette unanimité de 11 voix au second concours dès le premier vote. En effet, si l'on compare les carrières des auteurs de chaque œuvre, Blavette et Peynot apparaissent alors comme plus connus que leurs concurrents : l'architecte de *Cocarde*, Jean Bréasson, n'a obtenu que le second prix de l'école de Rome et n'a jamais réalisé de monuments statuaire, le sculpteur, Auguste Paris¹¹⁶ n'est pas encore connu et il en est de même pour l'ornemaniste

¹¹⁶ Ce dernier réalise, quelques années plus tard, la célèbre statue de Danton.

Gustave Germain. Peut-être aussi aurait-il été mal vu que le sculpteur de la monumentale *République* de Lyon se nomme Paris.

Une dernière remarque toutefois : dans la présentation qui est faite des auteurs dans le PV du jury, les architectes sont présentés avant les statuaires, ce qui constitue une preuve supplémentaire que les artistes sont dévalués par rapports aux architectes par les officiels.

Le projet primé, dont le budget estimatif s'élève à 399 998,11 francs, revêt une forme originale. Sur son socle formant une proue de bateau, les allégories du Rhône et de la Saône soutiennent la ville de Lyon qui constitue la figure de proue de l'œuvre. La Liberté, l'Égalité et la Fraternité entourent la colonne centrale sur laquelle siège, aux côtés d'un lion, la figure de Marianne, un rameau d'olivier à la main. Le jury n'a fait aucune remarque particulière sur l'œuvre, sinon dans des considérations pratiques. Il ne reste alors qu'à décider de son exécution.

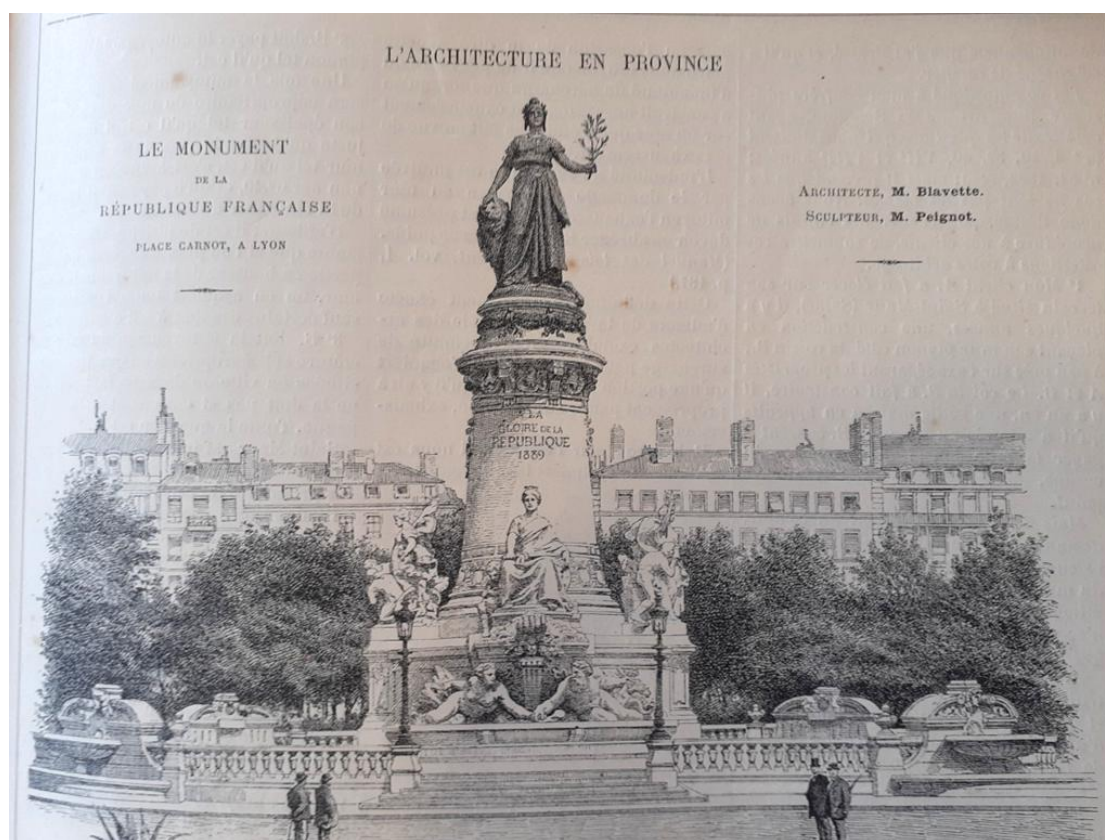


Figure 23 : Dessin de la statue de la République de Lyon, la semaine des constructeurs, 25 août 1894, AML 3SAT/42

III) L'exécution du projet

A- L'aspect financier

1) Le devis initial

« L'architecte, inventeur, remplacé par un architecte d'opération lorsqu'il ne réside pas, procède à la recherche d'entrepreneurs pour 1. les fondations ; 2. La maçonnerie ; 3. La fontainerie ; 4. Le revêtement s'il y a lieu ; 5. La gravure des inscriptions ; 6. La ferronnerie ; etc... »¹¹⁷.

Le devis proposé par Blavette et Peynot, dans son organisation, est un devis classique. Ainsi, les travaux architecturaux sont estimés à 105 973,25 francs et les travaux statuaire à 264 400 francs auxquels s'ajoutent les honoraires de l'architecte (19 047.53 francs). Au total, le devis est estimé à 399 998,11 francs.

Les travaux statuaire représentent plus d'un tiers du devis et se décomposent ainsi :

Sculpture des groupes	Prix (en francs)
Modèle de la statue de la République	36 000
3 groupes en pierre de Lens	38 000 par groupes soit 114 000
Modèle de la statue de la ville de Lyon	38 000
Groupe de fleurs au droit de la grande vasque	23 000
Total	211 000

Il est intéressant de souligner que le groupe de la ville de Lyon coute plus cher que celui de la République. En ce qui concerne la gravure de l'inscription, celle-ci est facturée à la lettre. Le choix de cette inscription est assez neutre « à la gloire de la République, 1889 ». À l'exception de la date, aucune référence au centenaire de la Révolution qu'il s'agit pourtant de célébrer.

Il semble que la ville de Lyon souhaite moins célébrer la Révolution en elle-même qu'utiliser l'anniversaire d'un événement dont le régime se proclame l'héritier pour affirmer son propre ralliement à ce dernier. D'ailleurs, le vœu de Bizet, à l'origine de la statue, exprime clairement cet objectif :

¹¹⁷Ibid, page 109

« Il s'agit d'une proposition qui a pour but de glorifier dignement notre vieille et démocratique cité lyonnaise, La République, c'est à dire les idées et les principes qui ont transformé le monde, qui nous sont chers, pour lesquelles nos pères ont vaillamment combattu et à la défense desquels nous sommes prêts à tout sacrifier. »¹¹⁸

En revanche, si ni les inscriptions, ni la statue ne font de référence explicite à la révolution, le devis prévoit en revanche d'inscrire trois dates sur le monument : 1789, 1848, 1870. Si les deux dernières font référence à l'instauration des régimes républicains, la première porte quant à elle sur le moment de la révolution où les divisions des Français sont encore négligeables. À ce titre, célébrer cette année en particulier plutôt que les suivantes est un consensus entre les républicains sur lequel le chapitre 3 aura l'occasion de revenir.

Le devis prévoit également que le prix des pierres soit fixe, ce qui entraîne un litige avec Day au cours des travaux.

La somme totale à allouer à l'érection du monument est donc de 400 000 francs. Cependant, cette somme seule ne révèle pas s'il s'agit d'une grosse dépense pour la ville. Tout dépend en effet de la somme que la ville dépense généralement pour ses statues d'envergure. Le seul monument comparable érigé à la même époque est celui dédié aux enfants du Rhône (6,50m de hauteur pour le groupe sculptural).



Figure 24 : Monument aux enfants du Rhône, 2010, wikipédia commons

¹¹⁸ *Vœu* de Bizet prononcé lors du CM du 7 juin 1886, AML 468WP/6

Il s'avère que la somme initiale prévue par le CM était de 80 000 francs¹¹⁹, soit cinq fois moins que celle attribuée à la *République*. Si cet écart démontre l'investissement important et donc le crédit attribué au projet de la statue à la gloire de la République, c'est aussi une preuve de réalisme économique : en effet, au terme des travaux, les coûts du monument aux enfants s'élèvent à 130 430, 96 francs (sans compter la somme récoltée lors de la souscription nationale), une fois et demie le crédit attribué au départ.

Le CM a donc sans doute voulu attribuer un crédit beaucoup plus large au monument de la République afin que cette somme ait moins de chances d'être dépassée. Cela a cependant été vain.

2) Le dépassement budgétaire

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT DES DEVIS	DÉPENSES RÉELLES	EXCÉDENTS	ÉCONOMIES	OBSERVATIONS
Fondations (honoraires compris)...	36,801 08	28,294 84	» »	8,506 24	M. Day, adjudicataire.
Maçonneries.....	87,202 55	124,070 03	36,867 48	» »	M. Day, adjudicataire.
Sculptures d'ornement.	18,122 20	19,076 »	953 80	» »	Soumissions Bouture, Bador et Levasseur.
Gravure.....	648 50	648 50	» »	» »	
Sculptures d'art.	212,000 »	212,000 »	» »	» »	M. Peynot.
Bronze.....	52,400 »	52,143 25	» »	256 75	Soumission Thiébaud.
Imprévus.....	10,577 33	2,000 »	» »	8,577 33	
Honoraires.....	19,047 53	20,450 60	1,403 07	» »	
Totaux.....	436,799 19	458,633 22	39,224 35	17,340 32	
A ajouter :					
Achèvement des sculptures (nouvelles propositions)		8,840 »	8,840 »	» »	Soumission Bouture.
Honoraires de l'architecte.....		442 »	442 »	» »	
Total de la dépense.....		467,915 22			
Montant des crédits...	436,799 19		48,506 35	17,340 32	
Excédent de dépense.....		34,166 03	34,166 03		

Figure 25 : Tableau de comptabilité du monument de la République, 20 avril 1894, délibération du conseil municipal, dossier « comptabilité », AML 468WP/7

Le tableau ci-contre, daté de quelques mois avant la fin des travaux, fait état des dépenses réelles occasionnées par les travaux par rapport aux dépenses prévues. À partir de ce tableau, il est possible d'estimer quels sont les domaines qui ont entraîné des dépenses supplémentaires.

¹¹⁹ Lettre du maire de Lyon, 1140WP/3/3

Tout d'abord, les fondations ne sont pas comprises dans le devis général, ce qui ajoute une dépense de 28 294, 84 francs avant même que la construction véritable n'ait commencé. À ce chiffre s'ajoute ceux du crédit supplémentaire pour la maçonnerie qui s'élève à 36 867, 48 francs, pour les sculptures d'ornement (953, 80 francs), et l'augmentation des frais d'honoraire.

Au total, les dépenses réelles s'élèvent à 467 965, 22 francs, soit 31 166,03 de plus que ce qui était annoncé. Or le Conseil municipal n'avait initialement accordé un crédit total que de 400 000 francs. La délibération du 23 décembre 1887 est d'ailleurs révélatrice de la volonté des conseillers de respecter le crédit accordé.

« M. Blavette s'est, en outre, engagé à ne pas dépasser pour l'exécution de son projet, sans y comprendre les fondations, la somme totale de 400 000 francs que nous avons cotée pour l'érection du monument.

M. Vauchez : on revient toujours au Conseil avec de nouvelles demandes crédits.

M. Quivogne [rapporteur de la commission de l'instruction publique et des beaux-arts¹²⁰] : On ne reviendra pas du tout devant le Conseil lui demander de nouveaux crédits pour l'exécution du monument lui-même. C'est définitif et c'est la première fois que nous procédons de cette manière. Je le répète, nous avons les engagements sur timbre des deux auteurs du projet et il est certain que le chiffre, voté par le conseil, ne sera pas dépassé »¹²¹.

Le rapporteur, pour affirmer que le crédit ne sera pas dépassé, s'appuie sur une procédure inédite, celle des engagements sur timbres. S'il est difficile de la définir, il est en revanche évident que cette procédure a été vaine.

La délibération du 20 avril 1894 attribue cet excédent de dépenses à plusieurs causes possibles : les problèmes rencontrés par l'entrepreneur Day, les retards des modèles, une erreur dans la taille des blocs de pierre et l'absence de certitude concernant le prix de l'exécution des maquettes à taille réelle.

¹²⁰ L'association des deux domaines et le rattachement du projet de statue à cette commission en particulier rappelle l'objectif didactique et instructif de l'œuvre d'art.

¹²¹ PV du CM du 23 décembre 1887, AML 2CM75, p. 751

Gilbert GARDES, dans sa présentation de la statue¹²², estime à 500 000 francs le coût final du monument. S'il n'indique pas d'où vient précisément ce chiffre, il est certain qu'il y inclue le coût des fondations et les dépenses supplémentaires indiquées dans le tableau, ce qui fait 59 460, 87 francs. Au jour de ce tableau d'état des dépenses, les travaux ne sont pas encore achevés et les modèles de bronze pas encore arrivés à Lyon ; il est donc possible que le supplément annoncé par Gilbert GARDES vienne de là, mais il est impossible de l'affirmer pleinement.

B- Le lancement de la construction

1) La délibération municipale du 23 décembre 1887

Le 23 décembre 1887, le conseil municipal approuve les décisions suivantes :

« 1° Est approuvé le devis spécial, présenté par M. Blavette, pour l'exécution des travaux de terrassement et de fondations, lesquels s'élèvent à la somme totale de 36.801 Fr., 08, y compris les honoraires de l'architecte ;

2° Ces travaux feront l'objet d'une adjuration restreinte, à laquelle seront appelés à concourir les entrepreneurs abjuratoires des travaux de la Ville ;

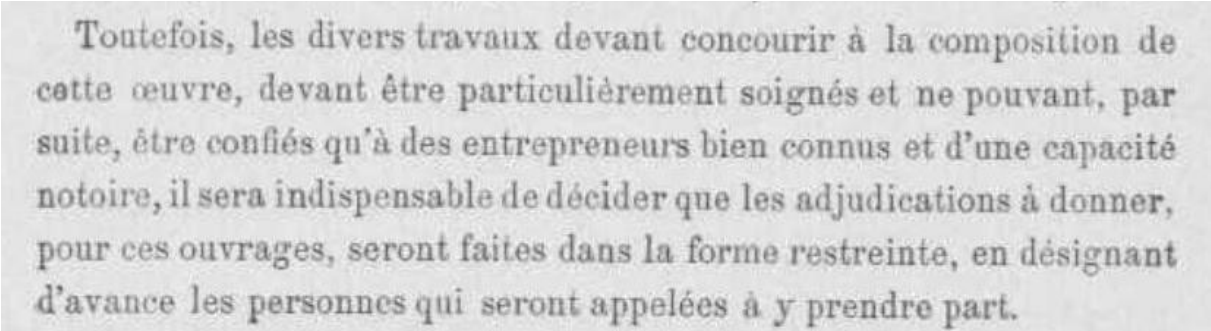
3° Le montant de la dépense, soit 36.801 Fr., 08, sera imputé sur les crédits spéciaux inscrits, à cet effet, aux budgets de la Ville, pour l'érection du monument à la gloire de la République. »¹²³

Ainsi, les travaux des fondations de la statue sont lancés dès la fin de l'année 1887. La question de l'adjuration restreinte a cependant été l'objet d'un débat lors de la séance, triviale par la conscience budgétaire. En effet, « en faveur de Lyon, [l'adjuration] ouvre la porte à l'injustice.¹²⁴ ».

¹²² Gilbert Gardes, *Le monument public*, op.cit., p. 446

¹²³ PV du CM du 23 décembre 1887, AML 2CM75, p. 753.

¹²⁴ Gilbert Gardes, *Le monument public*, op.cit., p. 105



Toutefois, les divers travaux devant concourir à la composition de cette œuvre, devant être particulièrement soignés et ne pouvant, par suite, être confiés qu'à des entrepreneurs bien connus et d'une capacité notoire, il sera indispensable de décider que les adjudications à donner, pour ces ouvrages, seront faites dans la forme restreinte, en désignant d'avance les personnes qui seront appelées à y prendre part.

Figure 26: PV du CM du 23 décembre 1887, AML 2CM75, page 743

Le conseil municipal fixe également que l'ensemble de l'entreprise est confié à la direction de Blavette afin d'assurer une cohérence et une meilleure coopération, d'autant plus que « l'exécution des travaux d'érection d'un monument repose sur l'harmonisation difficile de plusieurs calendriers [dont le] conflit est source de retard dans la réalisation du projet¹²⁵ » et donc de dépenses supplémentaires, d'autant plus que la ville est l'unique financière du projet.

L'Académie française définit le système de l'adjuration restreinte comme l'attribution d'un marché de travaux ou de fournitures aux seuls entrepreneurs présentant les garanties techniques et financières exigées par l'administration qui fait l'attribution.

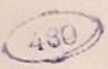
La collectivité émet ses propres exigences dont la définition peut être biaisée et donc à l'avantage d'un entrepreneur en particulier. La prudence semble cependant justifier le choix du conseil municipal. En effet, il ne peut pas se permettre de transiger sur la qualité des fondations d'une œuvre aussi gigantesque.

2) Le choix de l'entrepreneur des fondations

Dans les faits, l'adjuration fonctionne comme le concours. Les devis doivent être déposés en mairie avant le 3 mars 1888. Six entreprises se présentent à l'adjuration pour les fondations du monument. Parmi elles, c'est l'entreprise de Day qui obtient l'adjuration : il est celui qui a proposé le meilleur rabais : il propose un rabais de 22,60% sur la somme adjurée de 32 000, 93 francs, soit un devis de 24 768,73 francs. Cette décision est approuvée par le préfet le 13 mars.

¹²⁵ *Ibid*, p. 109

Par le document ci-après, l'entrepreneur lyonnais s'engage à respecter le cahier des charges. Ce dernier est conservé dans le dossier qui concerne la comptabilité du monument, contrairement à celui-ci qui est disponible dans celui des adjudications.



Je soussigné Day Louis, entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Lyon, 17 quai de la Guillotière ; après avoir pris connaissance du cahier des charges, des devis descriptif et estimatif, et de la série des prix se rapportant directement à l'exécution des terrassements et maçonnerie pour fondation du monument à élever à la gloire de la république, sur la place Feraud à Lyon.

M'engage à exécuter les travaux dont il s'agit évalués à la somme de 32 000 f 94, moyennant un rabais de vingt deux francs soixante centimes sur le prix de la série spéciale de l'entreprise dont il s'agit : je me soumetts en outre à supporter tous les frais de timbre, d'enregistrement de copie et autres auxquels la présente soumission pourra donner lieu si elle est acceptée.

Fait à Lyon, le deux Mars 1888

Day

Figure 27 : Adjudication de l'entreprise Day, 2 mars 1888, dossier « adjudications », AML 468WP/7

L'adoption d'un cahier des charges, quel que soit le chantier, est un acte important du contrat établie entre les deux acteurs : le maître d'ouvrage, ici la ville de Lyon et le maître d'œuvre, l'entreprise Day. Le cahier des charges permet de protéger les deux parties et de réglementer

leurs relations. L'entrepreneur s'engage notamment à ce que les travaux soient « complètement terminés le 1^{er} juin¹²⁶ ».

Chapitre 1 : Clauses et conditions particulières	
Article 1	Objet de l'adjudication
Article 2	Cautionnement
Article 3	Approvisionnement
Article 4	Ordre d'exécution et délai
Article 5	Interdiction de sous-traiter sans autorisation
5 bis	Interdiction de travailler durant les jours fériés
Article 6	Présence de l'entrepreneur ou de son représentant
Article 7	Renvoi d'agents ou d'ouvrier
Article 8	Augmentation des délais par cas de force majeure
Article 9	Invariabilité des prix portés à la série
Article 10	Mode de métré des maçonneries
Article 11	Déduction des vides
Article 12	Obligation de se conformer aux plans
Article 13	Obligation de vérifier les cotes
Article 14	Réclamations sur les prix portés
Article 15	De la qualité des maçonneries
Article 16	Refus d'ouvrages vicieux
Article 17	Réception partielle ne pouvant empêcher refus lors de la réception définitive
Chapitre II : comptabilité	
Article 1	Production d'attachements figurés ou écrits
Article 2	Comptes établis sur les quantités effectués
Article 3	Applications des prix, sur travaux approuvés et sur ceux imprévus
Article 4	Métrés basés sur les dimensions prescrites
Article 5	Objets et matériaux trouvés dans les fouilles
Article 6	Mode de paiement
Article 7	Retenue d'un dixième
Chapitre IV : cas de résiliation, régie, contestation...	
Article 1	Résiliation dans le cas d'ajournement et de suspension des travaux
Article 2	Résiliation en cas de faillite

¹²⁶ Article 1 du cahier des charges, dossier « comptabilité », AML 468WP/7

Article 3	Résiliation sur mesure coercitive
Article 4	Mesure se rattachant à la mise régie
Article 5	Païement des frais de l'adjuration
Chapitre V	
Article 1	Devis

Figure 28 : organisation du règlement du cahier des charges, 1888, dossier « comptabilité », AML 468WP/7

L'étude de ce cahier révèle l'étendue des domaines qu'il couvre : conditions de travail des ouvriers (I, articles 5 et 7), autorité de l'architecte sur l'entrepreneur (I, articles 6, 12, 13, 15...), ainsi que tous les aspects qui pourraient faire l'objet de litiges. Cependant, le retard entraîné dans les travaux entraîne malgré tout un litige.

C- L'avancement des travaux et les problèmes liés

1) Les différentes étapes de la construction

Les fondations achevées, peut avoir lieu la cérémonie de la pose de la première pierre, laquelle sera abordée un peu plus tard. Les travaux de statuaire sont ensuite engagés.

Le 28 juillet 1888, Peynot s'engage à faire les modèles en plâtre de la République, du lion et de la guirlande. Le 13 septembre, l'ornemaniste Bouture se voit confier l'édification des modèles en plâtre à l'exception de la proue, adjugée à Badot et Levasseur le 7 février 1890.

Les modèles de Peynot sont livrés à la fonderie des frères Thiébaut en août 1889. C'est la fonderie de ces derniers qui a été choisi car ils ont déjà exécuté des projets similaires, dont la *République* de Paris ou le monument aux Enfants du Rhône. Les Thiébaut s'engagent à finir les travaux en cinq mois pour un total de 50 000 francs.

Parallèlement à la commande lyonnaise, l'entreprise travaille sur une reproduction de la statue de la liberté installée sur l'île aux cygnes à Paris et inaugurée le 14 juillet 1889 par Sadi Carnot. Le choix de cette maison de fonderie a cependant fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal. Le principal reproche adressé aux Thiébaut est de ne pas être lyonnais.

En effet, le conseiller Vignet estime « qu'il y a là non pas une irrégularité, mais quelque chose qui échappe au principe consistant à faire participer les industriels lyonnais aux travaux de la ville¹²⁷ ».

A cette remarque, deux arguments sont posés : d'une part, les Thiébaut sont les seuls à avoir fait une soumission au CM pour réaliser ce travail, et le CM, en les choisissant, est assuré qu'ils savent réaliser des œuvres monumentales.

D'autre part, le statuaire Peynot vit à Paris, il est donc plus efficace pour lui de choisir un fondeur à proximité pour surveiller la tâche confiée. En outre, répartir la tâche entre plusieurs fondeurs entraînerait de fait une augmentation des coûts de transports, d'autant plus que la maquette à couler est déjà à Paris.

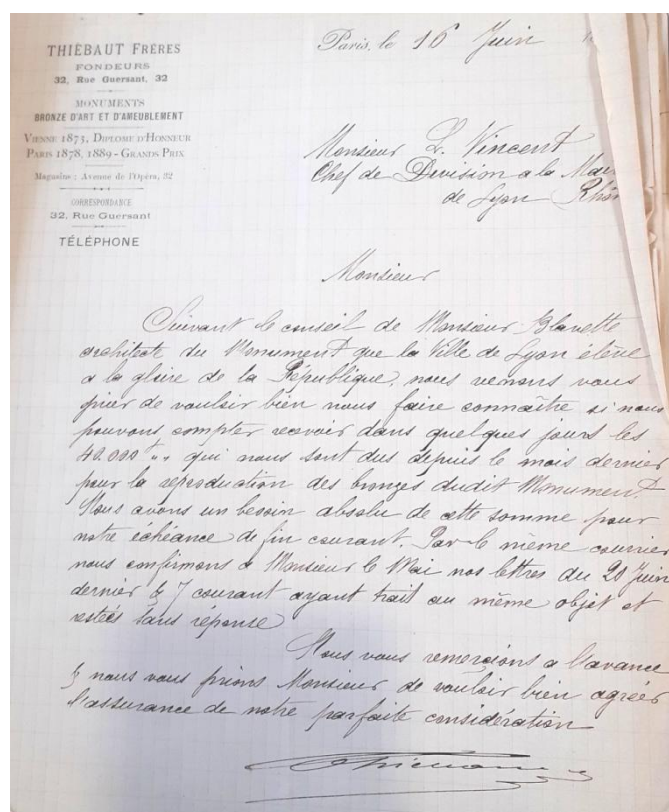


Figure 29 : lettre des frères Thiébaut à la ville de Lyon pour le paiement restant de 40 000 francs, « comptabilité », AML 468WP/7

¹²⁷ PV du CM du 4 juillet 1889, « compte rendu des CM », AML 468WP/7, p. 64

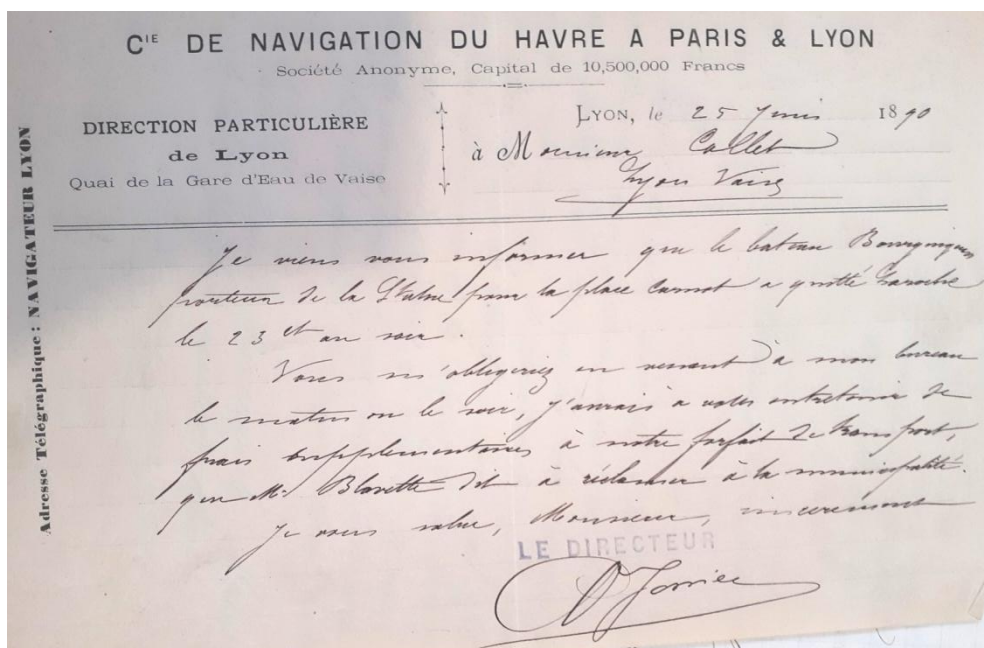


Figure 30 : Suivi de livraison de la guirlande de la statue de la République, 25 juin 1890, « comptabilité », AML 468WP/7

2) Un chantier sans fin ?

Cependant, si la commande des Thiébaut est livrée et installée pour le 14 juillet 1890, le chantier accumule du retard. En effet, l'allégorie de la ville de Lyon et celles qui composent la devise ne sont prêtes que quelques années plus tard. Ce retard est attribué à Peynot.

« Les modèles des groupes Égalité et Fraternité ne sont à Lyon que le 4 février 1891 et l'ensemble des modèles n'est achevé que le 18 août 1891. Le 8 juin 1893, le maire Gailleton se voit dans l'obligation de menacer Peynot de sanctions. »¹²⁸

Dans la délibération municipale du 2 mai 1893, le rapporteur ne manque pas de souligner l'agacement des conseillers municipaux face à ce retard : « M. Affre : je constate un fait, c'est que tout ce qu'entreprend l'Administration ne marche pas vite¹²⁹ ». « J'ai, le 8 mai dernier, aussitôt mon retour à Paris, fait part à M. Peynot de votre mécontentement »¹³⁰, indique Blavette dans l'une de ses lettres au maire.

¹²⁸ Gilbert Gardes, *le monument public : l'exemple de Lyon*, T5, thèse de doctorat, p. 447.

¹²⁹ PV du CM du 2 mai 1893, AML 2CM97, pp. 104-105.

¹³⁰ « Litige avec l'entrepreneur Day », AML 468WP/7

Ce retard a de nombreuses conséquences : d'une part, le CM doit reporter plusieurs fois l'inauguration du monument, ce qui dévalorise l'œuvre. D'autre part, le retard des modèles a un effet ricochet sur les autres travaux du monument.

Comme Gilbert GARDES l'a signalé, « l'exécution des travaux d'érection d'un monument repose sur l'harmonisation difficile de plusieurs calendriers [dont le] conflit est source de retard dans la réalisation du projet¹³¹ ». Plus précisément, ce retard entraîne un litige avec l'entrepreneur Day, chargé des travaux de maçonneries.

L'ensemble des pièces qui décrivent le conflit sont de la correspondance entre l'entrepreneur et la ville et font l'objet d'un dossier à part dans la boîte 468WP/7. Composé d'une cinquantaine de pièces, le principal avantage de cette correspondance est de pouvoir suivre le litige au jour le jour avec un accès aux deux points de vue pour le lecteur.

S'il est impossible de savoir si le choix du terme litige (nom donné au dossier) revient à l'archiviste ou au producteur d'origine, il est intéressant de souligner sa dimension juridique. En effet, il s'agit d'un « différend entre deux ou plusieurs personnes, les uns contestant aux autres d'être titulaires d'un droit à l'exercice duquel ils prétendent »¹³². Appliquée ici, cette définition juridique décrit la situation ainsi : l'entrepreneur Day conteste non le droit mais le non-paiement de ses frais supplémentaires auprès de la mairie.

En effet, le cahier des charges auquel il est adjuré prévoit dans son article 8 que « dans le cas où l'entrepreneur serait entravé dans l'exécution des travaux par une circonstance de force majeure, quel qu'elle soit, il devrait le faire constater par l'Architecte et par l'autorité municipale et les délais seraient prolongés s'il y avait lieu en raison du temps perdu ; mais il ne serait dû à l'entrepreneur aucune indemnité pour ce fait »¹³³.

Blavette émet pourtant l'opinion que le retard pris dans les travaux n'importune en aucun cas l'entrepreneur et que celui-ci doit poursuivre le chantier sans changer le prix des pierres dont il est prévu par le cahier des charges qu'il soit fixe.

¹³¹ Gilbert Gardes, *Le monument public*, op.cit., p. 109

¹³² Définition du dictionnaire Larousse

¹³³ Article 8 du cahier des charges d'adjuration des travaux de maçonnerie de la statue de la République, « comptabilité », AML 468WP/7.

Ce conflit intervient au cours de l'année 1891. À la fin de l'année, Day réitère sa requête en l'accompagnant cette fois qu'une longue argumentation : sommes indicatives, citations du cahier des charges, longue énumération des problèmes auxquels il doit faire face.

Le maire charge alors l'architecte Hirsch d'arbitrer le conflit. Il est décidé qu'environ la moitié de la somme que souhaite Day lui est accordé et qu'il renonce à demander des dommages et intérêts.

Ce conflit réglé, il faut néanmoins attendre juin 1894 pour que les modèles manquants soient livrés à Lyon. Le 25 juillet 1894, les travaux d'édification sont achevés, plus de six ans après la délibération ordonnant l'exécution des travaux. L'objectif d'origine d'achever une statue à la gloire de la République pour le centenaire de 1889 n'est donc que partiellement atteint.

CHAPITRE 3 : Discours du monument public

I) Le monument à la gloire de la République, un discours didactique dans l'espace public

« M. Combet pense que tout monument élevé sur une place publique d'une grande cité doit avoir pour but de rappeler un souvenir, celui de la bienfaisance, des arts ou du patriotisme, ou bien être encore le moyen de perpétuer une idée, un principe ou une grande découverte ou un grand fait historique. **Les monuments, dit-il, sont le grand livre de l'histoire des nations. C'est avec les monuments que les peuples enfants commencent à prendre l'histoire et s'imprègnent, en quelque soit, des idées qui ont le plus contribué à les élever.** »¹³⁴

Cette réflexion du conseiller Combet illustre parfaitement les objectifs que doit remplir dix ans plus tard la statue de la République. Ainsi, rien n'a été laissé au hasard dans les choix des matériaux, de la structure et des allégories.

A- Le choix des matériaux

1) Le choix du bronze

Il convient de se pencher sur ce choix des plus classiques car il est l'héritier d'une longue tradition de la fonte du bronze, technique qui connaît d'importantes évolutions au XIX^e siècle. En effet, la mode du gigantisme en statuaire a entraîné le développement d'une industrie spécifique, notamment à Paris, même si de prime abord la fonte de bronze était destinée à la réalisation de canons pour la guerre. Cette industrie a également été bouleversée par l'adoption de la fonte au sable¹³⁵.

Ces nouvelles techniques de maîtrise du bronze servent les commandes politiques publiques tout en offrant une grande visibilité aux fondeurs au sein de l'espace public. Ces œuvres monumentales, qui prolifèrent dans les grandes villes, sont un moyen de louer le savoir-faire français, qui sait mêler art, industrie et sciences/projet. Cette dernière notion est aussi l'une des bases idéologiques de la République depuis la Révolution : le régime républicain apporte

¹³⁴ PV du CM du 26 octobre 1876, AML 2CM24

¹³⁵ Gilbert Gardes, op cit, p. 278

le progrès. Dans la continuité de cette idée, de nombreux projets de statues, dont certains de ceux du concours de 1881, mettent en avant les allégories de la lumière ou de l'industrie.

Adapter le bronze à la statuaire, c'est aussi l'assigner à une autre fonction que celle de la guerre. En effet, cet alliage, né aux environs de 3000 avant JC. servait à faire des armes, et parfois des objets plus esthétiques tels que des bijoux. C'est cependant surtout sa fonction guerrière qui a été utilisée, bien que le bronze d'art ait aussi eu ses heures de gloire, notamment à la Renaissance¹³⁶.

Les évolutions techniques que connaît cet alliage de fer et d'étain au cours du XIX^e siècle a également permis d'abaisser ses coûts de production, ce qui facilite l'érection de statues monumentales.

Tous ces éléments ont permis de faire du bronze le matériau privilégié des statues. De ce fait, lorsque Hirsch dresse un rapport au maire lors de la genèse du projet, il affirme que « quant à la statue elle-même, il semble que le bronze caractériserait le mieux l'œuvre à concevoir et permettrait, du reste, de lui donner telle dimension que l'on désirera ¹³⁷ ».

Dans cette optique, le maire, dans une lettre du 15 mars 1886¹³⁸, demande au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts le bronze nécessaire à la réalisation de la statue.

Le 31 mars, le ministère lui répond que « le ministère de la guerre et le ministère de la marine sont les seuls que dans des cas particuliers, fassent des concessions de ce genre, en faisant l'abandon de canons de bronze mis à la réforme¹³⁹ ».

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ Rapport sur la statue à élever la gloire de la République, Abraham Hirsch, 16 novembre 1885, dossier « genèse du monument », AML 468WP/6

¹³⁸ Dossier « genèse du monument », AML 468WP/6

¹³⁹ *Ibid.*

De 1825 à 1925 une quinzaine de fondeurs différents coulent les bronzes publics lyonnais. Aucun n'est de la région ; tous sont pratiquement parisiens.

Date d'inauguration du monument	Fondeurs	Catalogue
1825	Lemot & Jacquet	
1839	Leblond & Marchetti	346
1840	Saint-Denis	HC 18
1844	Sagé	351
1852	Eck & Durand	274
1858	" "	355
1862	Charnot père et fils	356
c. 1883, 1916	Barbedienne	357
1887	Thiébaud frères	HC 27
1888	" "	314
1894	" "	364
1897	Durenne	368
1899	Gruet Jeune	372
c. 1900	Rudier (Villeurbanne, mt à l'abbé Rambaud)	373
1904	Jaboeuf & Rouart	378
1912, 1942	Rudier Alexis	HC 25
1923	Rouard Henri	391

Figure 31 : *Fondeurs des bronzes publics lyonnais*, Gilbert Garde, *le monument public français : l'exemple de Lyon*, t1, thèse de doctorat, La Sorbonne, Paris, 1989, page 289

2) Le choix des pierres

Les figures de bronze reposent sur des socles et une colonne en pierre. Le devis prévoit l'utilisation de trois pierres différentes : la pierre de Lens, la pierre d'Estailade et la roche de Villebois, remplacée par la pierre de Chomérac.

La pierre est, selon Gilbert Gardes, le matériau le plus utilisé à Lyon de l'antiquité à 1945. En effet, la ville est à proximité de carrières de pierres de natures très différentes¹⁴⁰. Au-delà de ses utilisations pratiques, la pierre est aussi le symbole de la durée et de la solidité. Par conséquent, le monument diffuse l'idée que la République repose sur des bases solides et durables.

La pierre de Lens est connue à Lyon depuis l'antiquité. Alors importée de la région nîmoise, elle se caractérise par sa densité et sa résistance à l'écrasement. Si elle constitue l'ensemble du monument à Carnot érigé quelques années après la statue de la République, elle est la matière choisie pour les groupes de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité.

¹⁴⁰ Gilbert Gardes, *Le monument public français*, op cit, p. 263.



Figure 32 : Photographies des trois groupes statuaires, l'égalité, la fraternité et la liberté, photographies personnelles, 22 avril 2021.

Les deux autres pierres sont toutes deux calcaires et ont essentiellement servis aux assises du monument. L'ensemble des pierres utilisées sont de teinte gris clair et blanche.

Enfin, l'utilisation de trois roches différentes est représentative de l'époque.

« Les années 1880 à 1939 marquent l'apogée dans la variété, la qualité et l'emploi de la pierre. Non seulement les monuments les plus considérables en volume sont élevés – à Lyon le monument aux enfants du Rhône, au centenaire de la République, à Carnot, aux morts de 1914-18 – mais nationalement, la double série des monuments aux guerres de 1870 et 1914-18 représente un cubage de pierre inconnu jusqu'alors. »¹⁴¹

¹⁴¹ Gilbert Gardes, op cit, p. 267

B- Symboliques de la structure

1) L'érection d'une colonne

La colonne du monument de la République sert de support à la figure de Marianne. En véritable *topos*¹⁴² de la sculpture, la colonne renvoie directement aux grandes civilisations antiques et plus particulièrement aux civilisations romaines et grecques. Sa fonction est double¹⁴³ : d'une part elle permet d'élever à son sommet une personne ou une figure à glorifier, mais elle sert aussi de support aux monuments, comme l'illustrent les temples antiques par exemple. Elle a enfin une fonction commémorative.



Figure 33 : Photographie de la colonne du monument à la gloire de la République, 23 avril 2021, photographie personnelle

Si la colonne a été utilisée dans des contextes très différents et à de nombreuses reprises à Lyon. Une colonne de la Victoire a par exemple été érigée pour la visite d'Henri II en 1548¹⁴⁴. Les différents projets de statue de la République n'échappent pas à cette tradition. Ainsi, en 1881 et 1882, de nombreux projets comptent une colonne.

« *Ubique recte* : (...) Pour trouver l'idée de cette colonne, qui est la partie essentielle du monument (...) La colonne à cannelures très légèrement creusées, dans d'excellentes proportions, est coupée au milieu par une bande chargée d'un écusson où on lit ces initiales : R.F. et qu'encadrent des branches de laurier posées en autour ». ¹⁴⁵

De même, en 1887, lors des réunions du jury, l'un des projets, s'il n'a pas été primé, a cependant fait l'objet d'une attention particulière de la part du jury. Gilbert GARDES indique par ailleurs que son auteur, un certain Andrieu, « rêvait une statue colossale de la République, à l'exemple de la Minerve de l'Acropole d'Athènes ¹⁴⁶ ».

¹⁴² Un *topos* désigne un thème récurrent de l'art et/ou de la littérature.

¹⁴³ Gilbert Gardes, op cit., p. 327

¹⁴⁴ *Ibid*, p. 328

¹⁴⁵ Extrait d'une coupure du Courrier de Lyon, 1880, AML 468WP/11

¹⁴⁶ *Ibid*, p. 450

Dans le projet de Blavette et Peynot, la colonne utilise ses trois fonctions : d'une part, elle sert de support à la République mais elle reste malgré tout un élément à part entière du monument puisqu'elle ne compose pas son socle. D'autre part, elle élève et glorifie celle qu'elle porte. Enfin, elle a une fonction commémorative puisqu'elle supporte également les inscriptions. Ces dernières ont pour but « [d'inscrire] le monument dans le temps et l'espace, [de nouer] un lien entre la personne ou l'événement commémoré, les promoteurs et les destinataires de l'œuvre/ conçue pour être lu mentalement ou à haute voix, elle introduit l'élément sonore et mémoriel¹⁴⁷ ».

Ainsi, si la statue n'exprime pas explicitement qu'elle commémore la Révolution outre que par sa date d'inauguration originelle, l'inscription de la date de 1789 sur un élément qui peut par nature être commémoratif permet de rappeler l'objectif du monument.



Figure 34 : Photographies des inscriptions de la statue de la République, 23 avril 2021, photographies personnelles

¹⁴⁷ Gilbert Gardes, *le monument français*, Paris, PUF, QSJ ?, 1994, p. 63

La colonne n'est cependant pas la seule référence à l'antiquité. En effet, toutes les allégories du monument sont classiquement vêtues à l'antique. Ce recours à l'Antiquité permet aux allégories d'être dotées d'une dimension mystique, universelle en référence à un passé lointain qui a instauré l'emploi des allégories en sculpture. De plus, après des siècles à associer ces deux éléments, il serait curieux de défaire les allégories de leurs tenues antiques puisque c'est précisément cet élément qui permet de comprendre que les figures représentées transcendent l'homme et ne représentent pas une personne précise. En somme, le vêtement renseigne sur l'identité du représenté. C'est l'habit qui fait le moine.

De surcroît, le vêtement antique permet de ne pas inscrire le représenté dans une époque déterminée, sauf mention contraire afin de comparer deux époques. Par exemple, un Napoléon vêtu à l'antique permet de l'inscrire dans la lignée de César ou des empereurs romains.

Il faut enfin certainement voir dans ce choix l'influence sur le sculpteur de son cursus scolaire et de ses années passées à Rome.

La colonne, en plus des différentes inscriptions, est décorée à la base et à son sommet. À sa base tout d'abord, une guirlande de « R », fait le tour du monument, en référence à la République. Quant au sommet, trois figures se répètent : le triangle de la Loi, le coq français (qui écrase un serpent) et un bonnet phrygien. Le bonnet et le triangle sont tous deux entourés de cornes d'abondance, autre *topos* artistique qui symbolise la profusion des ressources.

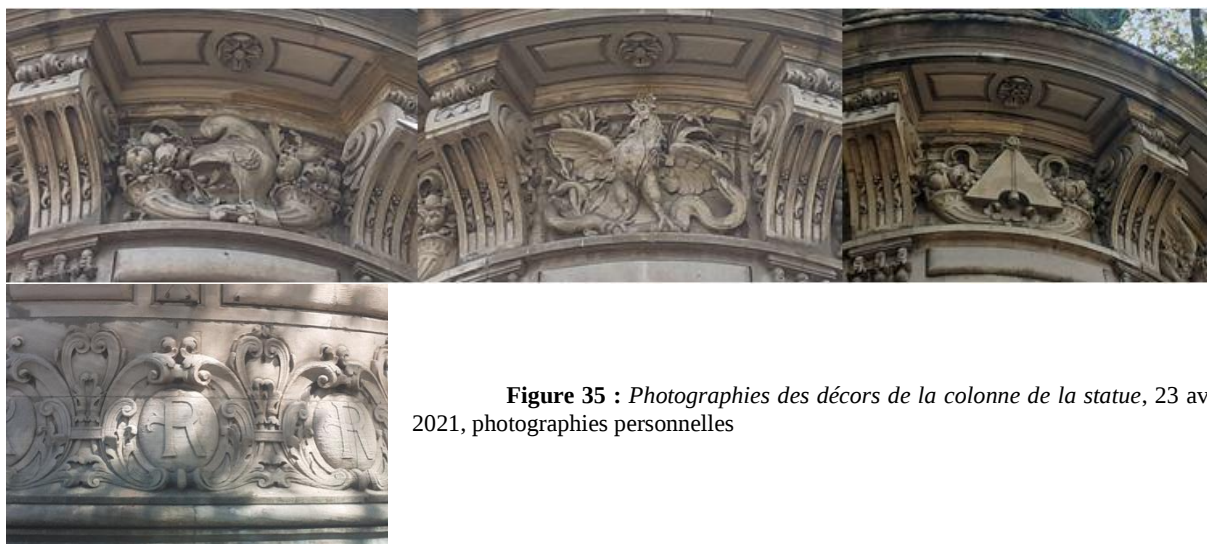


Figure 35 : Photographies des décors de la colonne de la statue, 23 avril 2021, photographies personnelles

2) La question des fontaines

« L'élégance de la fontaine est-elle une marque de joie ajoutée - mais secondairement - au fait majeur de l'arrivée de l'eau ? Ou bien était-ce au contraire

l'érection d'un bel édifice qui était le but de l'opération, et l'eau un moyen de contribuer à cette beauté ? Il serait tentant de dire que la seconde réponse vaut pour les fontaines/œuvres- d'art des grandes villes, et la première pour les fontaines de villages.
 »¹⁴⁸

C'est à la seconde réponse que le monument à la gloire de la République se rattache. En effet, la place, avant l'installation de la statue, était pourvue des fontaines de l'ancien monument à Vaisse depuis 1877. Blavette les remplace par des vasques en 1894.

En outre, le programme de départ précise que le monument « pourra comprendre des effets d'eau¹⁴⁹ ». L'utilisation du verbe pouvoir souligne que ce n'est qu'une possibilité, non une obligation. Il s'agit de la seule occurrence à l'eau dans le programme, ce qui montre que la fonction d'alimentation de la ville en eau n'est pas sollicitée mais qu'elle a une simple présence esthétique.

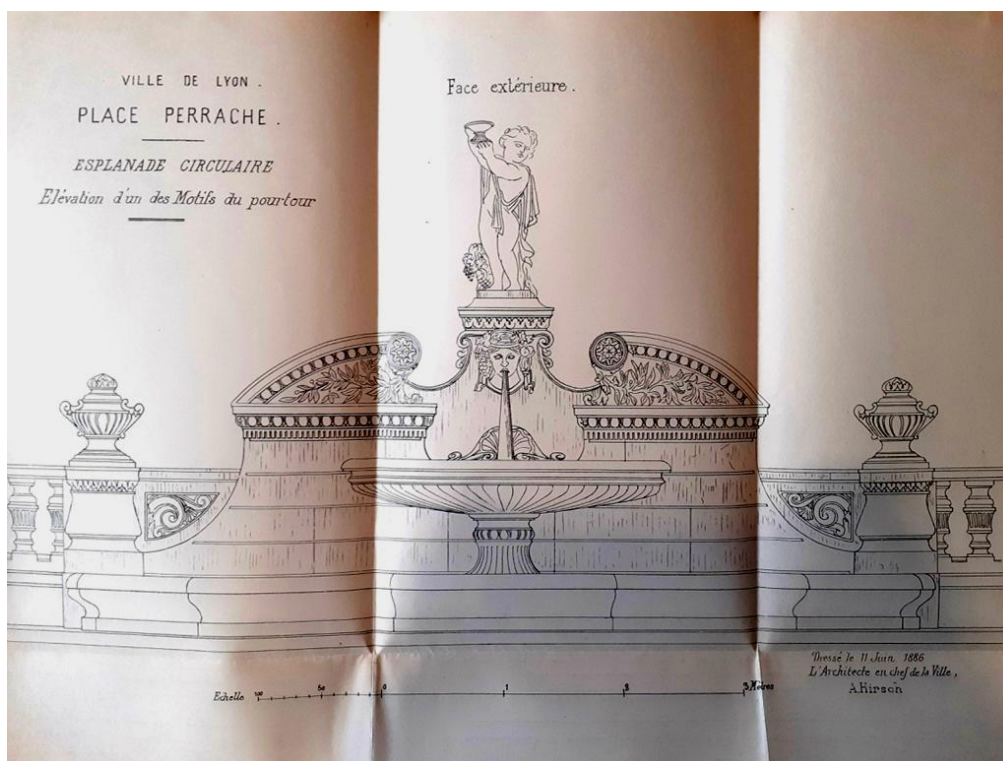


Figure 36 : Dessin des fontaines place Perrache, Abraham Hirsch, 1886, programme du concours à l'érection d'un monument à la gloire de la République, AML 468WP/6

¹⁴⁸ Maurice Agulhon, « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIX^{ème} siècle », p. 43

¹⁴⁹ Programme du concours de 1886, AML 468WP/6

Ainsi, les fontaines ne sont qu'accessoires au monument principal. Pourtant, elles permettent d'attirer l'attention du public. Tout d'abord en convoquant leur ouïe par le bruit de l'eau, ce qui vient s'ajouter à la vue déjà saisie par la grandeur du monument.

Par ailleurs, l'eau évoque quelque chose de plaisant, voire même l'idée de jeux : combien d'enfants sont passés devant cette statue pendant leur promenade sans résister à la tentation d'éclabousser leurs camarades ?

Enfin, la fontaine et son emplacement au centre de la place rappellent que c'est un lieu de passage, surtout devant la gare. Aussi le voyageur est-il peut-être tenté de venir se rafraîchir à la fontaine, et en profite pour admirer les nombreux détails que présentent ses personnages embarqués vers l'avenir.

3) Une forme originale

En effet, le monument repose sur un socle en forme de proue de bateau, soit l'avant d'un navire.



Figure 37 : Photographie de la proue du monument à la gloire de la République, Bruno Benoit, *L'art et la ville*, op cit.

Celui-ci, dirigé vers la gare, porte une double symbolique. Tout d'abord, la proue porte les allégories de la Saône et du Rhône qui se rejoignent, ce qui renvoie à l'importance des cours d'eau et à l'emplacement de la ville. Cela rappelle notamment que la ville est située au carrefour des routes commerciales, qui sont aussi celles qu'empruntent les idées. En s'installant en face de la gare, ce sont les routes ferroviaires et plus seulement maritimes que le monument engage.

« [La statue de la République devra] éveiller dans les esprits l'idée d'amélioration progressive qui est l'essence de la République et d'éternelle durée qui est le vœu des républicains ». ¹⁵²

Dans sa conclusion de discours du 14 juillet 1789, Antoine Gailleton s'inscrit parfaitement dans la lignée de ce courant.

« Je bois à la République de 1889 qui doit continuer son œuvre en préparant la complète réalisation. Je bois enfin à l'union de tous les enfants qui sauront la défendre et la rendre impérissable. » ¹⁵³

Il déclare, de même, en 1894, dans une comparaison maritime très à propos à ce point-ci de l'étude.

« Depuis cette époque, la République a grandi forte et vigoureuse malgré les attaques incessantes et passionnées d'adversaires ne reculant devant aucune manœuvre, aucune calomnie, aucun déguisement, et de même que les tempêtes les plus violentes soulèvent en vain les vagues tumultueuses ne sauraient troubler le calme des profondeurs de la mer immense, ainsi, devant l'inaltérable bon sens et la robuste foi des masses profondes de la démocratie française s'évanouissent les orages politiques. » ¹⁵⁴

C- Les figures allégoriques

Le terme allégorie vient du grec « signification cachée ». En littérature, l'allégorie se rattache à la figure de style de la comparaison dans le sens où son objectif est d'imager une idée afin que le lecteur en saisisse mieux le sens. En arts, elle se rapproche plutôt de la personnification puisqu'elle permet de représenter une idée abstraite.

Mais dans le cadre de cette commande publique –et politique– de monument, les allégories utilisées remplissent ces deux fonctions à la fois. En effet, si donner forme humaine aux idées permet de les montrer concrètement, leurs attributs permettent de les rendre identifiables.

¹⁵² Coupure du *Lyon Républicain*, 1881, AML 1140WP/11

¹⁵³ Antoine Gailleton, *Discours*, dossier « fêtes du centenaire de la Révolution et du 14 juillet 1889 », 1140WP/40

¹⁵⁴ *Discours*, Antoine Gailleton, 24 juin 1894, AML 958WP/26



Figure 39 : *Allégorie de la Liberté*, 23 avril 2021, photographie personnelle

Les personnages qui les accompagnent illustrent les moyens dont la République a œuvré pour rendre cette devise réelle mais servent aussi à leur identification. En cela, les allégories ont donc clairement une portée didactique.

1) La devise

Adoptée officiellement pour la première fois sous la seconde République, la devise française, « Liberté, Égalité, Fraternité », est adoptée en 1880 par la III^e République.

Toutefois, « ce commencement est un aboutissement ; toute jeune en apparence, mais mûrie dans les profondeurs de l'histoire française, la devise resurgit avec l'autorité d'un long parcours souterrain »¹⁵⁵.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'une des premières mesures de l'État français (1940-1944) est de la modifier dans le cadre de la révolution nationale, ni si elle figure dès l'article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958. Les nouvelles autorités ont bien compris que la devise était devenue, en à peine un siècle d'existence, un symbole de la République, de la patrie républicaine et de la démocratie.

Ces trois groupes allégoriques entourent la colonne sur laquelle repose la République. Chacune de ces vertus est entourée de personnages et d'objets qui permettent de la reconnaître plus facilement, mais aussi de diffuser un message politique.

La **Liberté** tout d'abord. Debout et fixant le lointain, la République tient dans sa main droite le flambeau, et dans la seconde le drapeau français. Est-ce une référence à la statue de Bartholdi ? Sans doute puisqu'il semblerait qu'à l'instar de sa cousine new-yorkaise, la Liberté esquisse un pas vers l'avant. De même, le flambeau renvoie à la lumière du progrès,

¹⁵⁵ Mona Ozouf, « liberté, égalité, fraternité », Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, T.3, Paris, Le Quarto Gallimard, 1997, p. 4353.

ou aux *Lumières* tout court, dissipant l'obscurité. La lumière de la République est d'ailleurs une idée mûrie tout au long du XIX^e siècle, en témoigne cette strophe de Victor Hugo :

« Au fond des cieux un point scintille

Regardez, il grandit, il brille,

Il approche, énorme et vermeil

Ô République universelle »¹⁵⁶.



Figure 40 : *Allégorie de la mère patrie*, 23 avril 2021, Photographie personnelle

Sous le flambeau de la statue, un vieillard embrasse son vêtement. Il incarne le passé, qui a souffert et salué, aime le nouveau régime qui l'éclaire et l'éloigne du malheur. Dans un élan de félicité, il embrasse le vêtement de la libératrice qui vient de briser les barrières qui gisent au sol et qui incarnent sans doute les restrictions du régime précédent.

À gauche de la Liberté, protégée par elle, une mère allaite paisiblement son enfant car la patrie républicaine est nourricière. Le bébé représente la nouvelle génération, nourri grâce à la Liberté qui lui

permet aussi de s'instruire. En effet, un second enfant apprend à lire sur les genoux de sa mère, comme le suggère son doigt

qui semble suivre le texte du livre. La mère instructrice peut-elle être une représentation de la République ?

En effet, c'est sous ce régime que l'instruction/l'éducation se démocratise grâce aux lois Jules Ferry. Tout d'abord, la loi du 16 juin 1881 établit la gratuité de l'enseignement qui devient laïc et obligatoire le 28 mars 1882.

Enfin, à l'abri de la Liberté, un coq français chante. « Emblème libre¹⁵⁷ » car il n'a jamais été institutionnalisé, le coq gaulois¹⁵⁸ est majoritairement employé sous la Révolution. Dans l'idée que les gaulois sont devenus les



Figure 41 : *Coq de l'allégorie de la Liberté*, 23 avril 2021, photographie personnelle

¹⁵⁶ Victor Hugo, *Lux*, 1854

¹⁵⁷ Michel Pastoureau, « le coq gaulois », *Les lieux de mémoire*, op.cit, p. 4309.

¹⁵⁸ Le coq n'a jamais été l'emblème des gaulois.

serfs et les francs les nobles, le coq s'impose face au symbole royaliste de la fleur de lys. La troisième République, qui se veut être dans la continuité révolutionnaire, marque l'apogée de l'utilisation du coq dans les décors et le paysage français. Ici, le coq gaulois symbolise la France jouissant de sa Liberté.

L'Égalité est quant à elle assise dans une posture digne et droite, les bras tendus pour réunir les deux personnages qui l'accompagnent. Les mains de ceux-ci concordent sur le triangle de la Loi¹⁵⁹ qui repose sur les genoux de l'Égalité, de même que la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. L'allégorie divulgue ainsi l'idée que seule la Loi et l'État de droit procurent l'Égalité mais diffuse aussi une idée de pacification en rejette la guerre civile et les conflits sociaux.

Le personnage à gauche de l'Égalité est le Capital. Il est symbolisé par le coffre rempli de richesse qu'il tient tandis qu'à droite figure le Travail, reconnaissable par l'enclume sur laquelle il repose et les outils (étau et marteau) qui sont près de lui.



Figure 42 : *Allégorie de l'Égalité*, 23 avril 2021, photographie personnelle

L'association de ces deux figures est intéressante puisqu'elle intervient à un moment où la France connaît un important boom industriel et ouvrier. D'ailleurs, l'utilisation des outils de forge pour identifier le travail fait plus penser au travailleur ouvrier que tout autre, d'autant plus que le Capital est accusé d'être responsable de la misère ouvrière. C'est notamment l'une des grandes idées des thèses marxistes. Il est d'autant plus important pour le régime de prendre en compte la population ouvrière que celle-ci est majoritairement républicaine et a largement contribué à l'instauration des Républiques. Cependant, le régime se méfie aussi des ouvriers en qui il voit les dangers du socialisme. Cette concorde entre Capital (et bourgeoisie ?) et le Travail autour des droits et de la loi est donc d'autant plus pertinente.

¹⁵⁹ Robert Olorenshaw, Nanon Gardin, *Petit Larousse des symboles*, Paris, Larousse, 2019



Figure 43 : *Allégorie de la Fraternité*, 23 avril 2021, photographie personnelle

La **Fraternité** est le terme de la devise qui a été le plus débattu car beaucoup y voyaient la référence à la charité chrétienne. Pourtant, c'est plutôt vers l'idée de solidarité entre les Français que tend le mot. Dans cette optique et avec un message simple et clair, l'allégorie de la Fraternité invite un homme à aider un second à se relever alors que lui-même n'est pas complètement debout.

La fraternité est aussi présente dans le regard des personnages. En effet, alors que ses sœurs regardent droit devant elles, la Fraternité a le regard baissé vers ceux qu'elle fait s'entraider. L'homme à sa gauche, s'avance vers le second en lui tendant la main tandis le second le regarde dans les yeux, avec supplication, voire avec dévotion. La coupure au niveau de la main du premier ne permet cependant pas de voir la scène dans son entièreté.

De même que la Liberté était entourée de figures renvoyant à la politique d'enseignement du régime, des objets reposent derrière la Fraternité. Il s'agit d'une presse à imprimer, de



Figure 44 : *Dos de l'allégorie de la Fraternité*, 23 avril 2021, photographie personnelle. (Les plumes sont l'élément le plus distinguable).

plumes et de papiers, en référence à la culture mais aussi à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Celle-ci est l'objet de la loi du 29 juillet 1881, l'une des plus importantes de la III^e République qui affirme la liberté de la presse, bien que la fin du second Empire aborde déjà en ce sens.



Enfin, sur le côté du groupe se trouve un pélican¹⁶⁰ en train de nourrir ses petits, ce qui est à la fois symbole de charité et de générosité, mais aussi de dévouement, voire de sacrifice. Animal qui ressuscite ses petits en se déchirant la poitrine d'après la légende, l'oiseau est une intéressante représentation du sacrifice, dépourvu de référence religieuse, bien qu'il ressemble au sacrifice de Jésus.¹⁶¹

Figure 45 : *Pélican et ses petits du groupe Fraternité*, 23 avril 2021, photographie personnelle

Une dernière remarque enfin sur les vêtements des allégories qui sont différents : la Liberté est drapée à l'Antique, l'Égalité porte une armure et la Fraternité est vêtue simplement, en femme du peuple. Ces choix sont significatifs : la Liberté dans sa représentation très classique, l'armure de la fraternité pour symboliser la puissance, la force et la droiture et enfin des vêtements simples pour faire de la Fraternité est une vertu courante, quotidienne et sans dénigrement.

2) Marianne

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ *Ibid.*



Figure 46 : *Statue de la République*, 23 avril 2021, photographie personnelle

La *République* de Lyon est représentée de manière assez classique. Drapée à l'antique et debout, elle porte dans sa main gauche un rameau d'olivier en signe de paix et de victoire. La figure de Marianne, avant d'être l'incarnation de la République, était celle de la Liberté. Son iconographie puisait ses références dans la Rome antique : le bonnet était utilisé lors des libérations d'esclaves.

Lors de la révolution, l'allégorie de la Liberté connaît une popularité telle que le 25 septembre 1792, l'abbé Grégoire propose que l'emblème officiel de la République soit une femme vêtue à l'antique. Si l'emblème est abandonné sous l'Empire et sous les monarchies de la première moitié du XIX^e siècle, il renaît brièvement sous la seconde République. Sous le Second Empire, il bascule dans la clandestinité avant de faire son grand retour lors de la Commune : sa dimension révolutionnaire est réactualisée et c'est sur ce point que le bonnet rouge divise

les Républicains, entre les révolutionnaires et les partisans de la légalité, qui lui préfèrent la couronne de laurier ou solaire¹⁶².

« Aussi, la République sans bonnet a la préférence naturelle du régime libéral, mais non révolutionnaire, qui se consolide par l'alliance des amis de Thiers et des républicains de la variété « opportuniste ».¹⁶³

Ils peinent cependant à imposer leur vue car pour la majorité des Français, la Liberté/République est indissociable de son précieux couvre-chef, si bien que la figure à bonnet phrygien s'impose finalement à la fin du siècle, comme sur la monnaie française à partir de 1895 par exemple¹⁶⁴.

Le conseil municipal a imposé sa présence dans le programme mais son adoption est loin de faire l'unanimité. En 1882, *le Nouvelliste* s'insurge contre ce critère imposé aux sculpteurs.

« Le conseil municipal de Paris a commis la même bétise artistique et historique pour la statue qui vient d'être érigée au milieu dans l'ancienne place du château d'eau. Là aussi la République et coiffé de la délicieuse calotte et par un singulier contraste on lui fait porter à la main un rameau d'olivier.

La République du bonnet phrygien est la république militante à peine sortie de l'insurrection ; elle n'est rien moins que la République d'un peuple éclairé et laborieux ayant accompli son évolution. Avec le bonnet phrygien, il lui faut tous les attributs guerriers, le bouclier, la pique et les faisceaux des licteurs. (...)

Ainsi dirais-je au républicain de la première heure, au combattant des premiers combats, il y a mieux que de se complaire à perpétuer les souvenirs des anciennes luttes par des allégories belliqueuses sur les frontons des édifices et sur les places publiques. Contemplez-vous dans le cœur de la plupart d'entre nous qui fûmes en ce temps-là vos adversaires vous vouliez faire de nous des républicains, nous le sommes. Vous faut-il d'autres monuments pour attester votre triomphe ? »¹⁶⁵

¹⁶² Maurice Agulhon M, Pierre Bonte, *Marianne, les visages de la République*, Paris, Gallimard, coll Histoire, 1992

¹⁶³ *Ibid* p. 44

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Extrait d'une coupure du *Nouvelliste*, 1881, AML 468WP/11

Ici, le bonnet phrygien est associé à la violence, non seulement des communards mais aussi à celles des révolutionnaires de 1793 et plus particulièrement aux porteurs de la pique, des faisceaux de liqueurs et du bonnet, c'est à dire les sans-culottes.

Il n'est donc pas étonnant que l'objet déplaise à la ligne éditoriale des catholiques conservateurs. En 1894 *la Semaine des constructeurs* se montre peut-être moins virulente mais reste cependant très critique à l'égard de ce choix :

« Le sujet principal de l'œuvre, la statue représente une République par trop démocratisée. Va pour le bonnet phrygien, cause de tant de soucis pour nos sculpteurs, la tradition l'impose et tout l'art de l'artiste est mis en jeu pour le rendre moins vulgaire. Mais de là à transformer en maritorne l'emblème de la République, il y a loin. »¹⁶⁶

3) Allégories lyonnaises

« L'allégorie de la confluence naturelle de deux cours d'eau apparaît lorsque deux rivières d'importance se rencontrent¹⁶⁷ », explique Gilbert GARDES. Dans le cadre de la statue, la forme de la proue du navire rappelle la façon dont le Rhône et la Saône se rejoignent. Les figures de ceux-ci sont symétriques et leur main se rejoint au bout de la proue.

¹⁶⁶ *La semaine des constructeurs*, op cit

¹⁶⁷ Gilbert Gardes, op.cit, p. 418



Figure 47 : *Figures de Lyon*, page 20 à cpt

Le Rhône est représenté barbu et la Saône comme une jeune femme. Cette allégorie du couple s'est affirmée à la Renaissance et les deux cours d'eau sont généralement représentés sur la forme des dieux Océanos et Thétys. La posture de leur main n'est pas sans rappeler celle de la chapelle Sixtine¹⁶⁸.

Assise au-dessus d'eux, guidant le navire, est représentée la ville de Lyon. Dans la continuité du modèle antique, la ville porte une couronne de remparts en référence aux anciennes enceintes de la ville. À ses pieds, un enfant tisse sa robe, représentant ainsi l'activité textile de la ville. Sa posture est droite, déterminée, et elle tient son glaive à demi tirée, prête à se battre pour la République¹⁶⁹.

À l'opposé de ce Lyon combattant, c'est un lion pacifié qui se tient aux côtés de la République. Son interprétation est cependant très ambiguë car il peut ne pas être interprété comme représentant la ville. S'il se tient tranquillement aux côtés de la République, tel un chien en promenade avec son maître, le lion incarne généralement la puissance, la sagesse, la justice ou encore la souveraineté. Il est fréquemment associé au régime républicain.

¹⁶⁸ Gilbert Gardes., *Lyon, l'art et la ville*, Paris, Edition du CNRS, 1988

¹⁶⁹ Gibert Gardes, op cit, p. 434

Emblème de la ville homonyme, l'animal est rendu difficile d'interprétation par le geste de Marianne. Est-ce qu'elle le retient ? Le caresse ? Le soumet ? Et si elle flattait ce lion pour que celui-ci la défende le moment venu ? Un peu comme la République a flatté Lyon en lui rendant son autonomie pour que la ville se rattache au régime.

La taille du lion, plus grande que d'ordinaire, met en exergue sa puissance et peut appuyer cette dernière supposition, bien que dans l'ensemble, la posture donnée aux figures siégeant au sommet de la colonne soit pacifique.

Si l'interprétation de ce lion a de quoi faire hérissier les poils sur la crinière, sa présence sur le monument n'a rien d'étonnant. En effet, le lion est un élément de décor omniprésent dans la ville. Il est de même fréquemment représenté sur les monuments pour symboliser la puissance, et il n'est pas rare qu'il soit associé à Marianne.

Déjà dans les œuvres présentées au concours de 1880, beaucoup présentaient un lion.

« C'est une colonne placée sur un socle carré flanquée de quatre piédestaux, dont trois supportent des figures allégoriques, et le quatrième un lion couché, au-dessus duquel sont gravées les armes de la ville. (...) Sur un socle très élevé quatre lions supportent une immense vasque. (...) au premier rang, une colonne élevée et simple sur une large vasque, et aux quatre faces des scènes de la Révolution en bas-relief. Aux quatre coins du monument, quatre lions couchés. Les lions seront en bronze vert, la base en marbre blanc, le fut en marbre bleuâtre. »¹⁷⁰

Ainsi, le lion, symbole de puissance, incarne parfois la ville de Lyon elle-même. Il ne reste alors qu'à souligner un dernier élément, commun à l'ensemble des figures qui viennent d'être exposées : leur taille. Rien que la statue de la République et sa plinthe mesurent plus de six mètres de haut. Le monument s'inscrit dans le gigantisme sculptural de l'époque. Le but politique de celui-ci est clair : montrer aux Français et au monde que la République (et par analogie la France) est grande. Pour cela, rien de tel que de concrétiser cette grandeur en images sur des monuments.

¹⁷⁰ Coupures de presse, 1881, AML 468WP/11

Les monuments sont ainsi « les lieux de jonction entre une pratique artistique plus idéologiquement orientée qu'on ne l'a longtemps cru, et d'une pratique politique soucieuse tout à la fois d'illustrer la grandeur du nouveau régime et de former l'esprit public ».¹⁷¹

En cela, la République applique la maxime de Horace, *placere docere*, plaire et instruire. Par un monument plaisant, la République instruit ses citoyens des bienfaits de ce régime, notamment en convoquant ses origines révolutionnaires qu'il s'agit de glorifier. D'ailleurs, une institutrice écrit au président Carnot en 1888 que « l'enseignement par le livre et le journal doit être complété par celui du monument »¹⁷². Ironie du sort, c'est précisément cette année-là que le président vient poser la première pierre de la *République* lyonnaise.

¹⁷¹ Pascal Ory, *Une Nation pour mémoire 1889, 1939, 1989 trois jubilés révolutionnaires*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992, p. 145

¹⁷² Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op cit

II) Inscrire la statue dans le cérémonial républicain

A- La pose de la première pierre

La cérémonie de la pose de la première pierre d'un monument intervient après l'achèvement des fondations, c'est à dire juste avant le début de la construction du monument en lui-même. La pose de la première pierre inscrit la construction du monument dans le temps et sous les augures du régime¹⁷³. Celle de la statue de la République s'est faite en présence d'un hôte de marque : le président de la République Sadi Carnot.

1) L'organisation de la cérémonie

La cérémonie de la pose de la première pierre est connue grâce à l'apport de deux fonds différents. D'une part, le dossier « pose de la première pierre et inauguration » qui s'insinue dans la côte 468WP/7, c'est à dire dans le fonds de suivi du chantier. D'autre part, le fonds 1140WP, qui regroupe plus d'une centaine de boîte se référant à l'organisation des fêtes publiques, comprend une boîte spécifique sur la visite du président Carnot en 1888.

Les fonds sont cependant très différents l'un de l'autre. En effet le premier dossier contient essentiellement des pièces relatives à des questions pratiques sur l'organisation de la cérémonie, dont par exemple le procès-verbal qui dresse les documents qui seront dans la boîte à insérer dans le monument. De plus, les documents s'étendent jusqu'en 1896 car la boîte contient aussi des pièces sur l'inauguration du monument.

À l'inverse, le fonds 1140WP/3/1 se concentre sur l'organisation du séjour du président et non uniquement sur la cérémonie. Par conséquent, le producteur des fonds n'est pas le même. Toutefois, le croisement de ces deux fonds permet de reconstituer la cérémonie en elle-même et la manière dont elle s'insère dans l'organisation de la visite de Sadi Carnot.

Ces cérémonies sont apparues pour la première fois au cours du XVII^e siècle dans le pourtour parisien et se sont fixées au siècle suivant. Elles s'accompagnent le plus souvent d'un rituel qui peut rappeler, dans un autre contexte, la pratique des *Time capsule* aux États-Unis. « Dans une cavité que l'on scelle (...), on dépose une série d'objets représentatifs de l'époque, constituant une sorte de trésor à l'usage des archéologues du futur¹⁷⁴ ». Si ces cérémonies sont surtout répandues sous les monarchies de la première moitié du XIX^e siècle, la République

¹⁷³ Gilbert Gardes, op cit, p. 111.

¹⁷⁴ *Ibid.*

reprend aussi cette pratique. Sans doute la pratique républicaine est-elle cependant plus laïque mais rien ne permet de l'affirmer.

Le dossier « pose de la première pierre et inauguration » révèle que les objets destinés à être scellés dans la statue ont été préparés et commandés sur ordre du maire par l'architecte chargé du chantier, Blavette.

Ainsi, le procès-verbal du 8 octobre 1888 acte la liste de ces objets, disposés dans une boîte en plomb, laquelle comprend un plan, l'élévation et la coupe du monument, sur parchemin et une copie, sur vélin, de la délibération du CM du 23 décembre 1887 sur l'exécution du monument. Il est cependant à noter que l'utilisation de ces supports montre la volonté d'inscrire le monument dans la longue durée : en effet, dans de bonnes conditions de conservations, ce sont des matériaux extrêmement durables, bien plus que le papier utilisé à l'époque. De surcroît, ils ont un caractère précieux et renvoient à une époque et à des pratiques anciennes. Cela accentue la ritualisation de la cérémonie.

À ces parchemins s'ajoutent une plaque de bronze d'aluminium sur laquelle est inscrite la date de la cérémonie, constituant ainsi une plaque commémorative de la journée, ainsi qu'une série de monnaies française d'or, d'argent et de bronze et des journaux contemporains de l'événement. Ainsi, le monument convoque le passé tout en inscrivant son époque dans le temps futur en servant d'autel des souvenirs. La volonté de laisser une trace est donc très importante, d'autant plus que ces souvenirs s'adressent aux générations futures.

Cette volonté est d'autant plus politique que la liste des officiels présents et le procès-verbal établissant la liste des objets sont également joints, ainsi qu'un plan de la ville marquant l'emplacement de la statue. Cet ensemble d'objet permet de fournir un contexte historique à la statue, mais cette procédure est élitiste dans le sens où seuls les officiels sont convoqués.

La boîte est ensuite disposée sur le monument, au niveau du socle du groupe Fraternité et couverte d'une pierre et de ciment par l'un des officiels, Sadi Carnot. Les autres officiels sont le président du Sénat, le ministre du commerce et de l'industrie, le préfet du Rhône et le maire de Lyon.

La cérémonie a lieu le 8 octobre 1888 et clôt la visite du président Carnot.



Figure 48 : Invitation à la cérémonie de la pose de la première pierre, 1888, AML 1140WP/3/1

2) Présence du président Carnot, en visite à Lyon

Sadi Carnot se rend à Lyon du 6 au 8 octobre 1888. Devenu président de la République le 3 décembre 1887, son mandat est marqué par ses tournées officielles dans de nombreux départements français.

Il arrive en pouvoir en pleine crise boulangiste. Le général Boulanger, ancien ministre de la Guerre, promeut la guerre contre l'Allemagne, ce qui rassemble autour de lui de nombreux partisans. Écarté par le gouvernement, un scandale dans l'entourage du président Jules Grévy entraîne la démission de celui-ci. Carnot lui succède, son meilleur atout étant la gloire attachée à son nom de famille¹⁷⁵.

Ses nombreux voyages tendent donc sans doute à rassembler les républicains et à recouvrer la confiance des Français dans le gouvernement. Le discours de bienvenue du maire Gailleton est à ce titre des plus éloquents.

¹⁷⁵ Vincent Duclert, 1870-1914, *La république imaginée*, op cit.

« Notre cité démocratique et républicaine salue en vous le chef de la République française, le Citoyen que la confiance du Parlement a si justement élevé à la première magistrature de l'État, persuadé que la sécurité de la Patrie ne pouvait être remise en des mains plus vaillantes et plus dignes. »¹⁷⁶

« Au moins est-ce pour tous les vrais patriotes une grande satisfaction de constater combien a déjà été favorable à l'apaisement des esprits l'influence exercée par la haute personnalité d'un homme intègre, qui n'obéissant qu'au devoir, demeure le premier serviteur de la République. »¹⁷⁷

Le programme de sa visite est des plus classiques. Il alterne entre les repas avec des officiels et les visites des institutions de la ville (voir programme ci-dessous).

Le fonds 1140WP/3/1, comprend un certain nombre de discours d'officiels, prononcés durant le séjour de Sadi Carnot. Leur contenu est d'autant plus pertinent qu'il vent l'attachement des Lyonnais à la République.

« En visitant notre Cité, vous verrez cette vaillante population qui a su, aux jours héroïques, lutter les armes à la main pour la conquête de nos libertés ; vous la verrez, confiante dans l'avenir et le gouvernement de la République (...). Elle (la démocratie) sait que seul, le gouvernement de la République est capable de lui assurer ces bienfaits, que seul, il est assez fort pour traduire en actes cette devise de nos ancêtres Lyonnais qui symbolique si bien l'esprit de la nouvelle France républicaine :

« Suis le lion qui ne mords point

Sinon quand l'ennemi me poing. »

(...) Je serai, Messieurs, l'interprète fidèle des sentiments unanimes de la population lyonnaise, en portant un toast à l'homme dont le nom, depuis un siècle, a toujours signifié, sans se démentir jamais : dévouement à la République, à la Liberté, à la Patrie, à M. Carnot, président de la République française. »¹⁷⁸

Trace indélébile de son séjour, la place Perrache est officiellement renommée place Carnot. Il est également prévu que l'inauguration de ce monument se fasse en présence du premier Républicain de France mais cette cérémonie n'aura jamais lieu.

¹⁷⁶ *Allocution* à l'arrivée du président de la République à la gare Perrache, Antoine Gailleton, 6 octobre 1888, AML 1140WP/3/1.

¹⁷⁷ *Discours* à l'arrivée du président à la gare Perrache, Edouard Millaud (sénateur), 6 octobre 1888, AML 1142WP/3/1

¹⁷⁸ *Discours* prononcé au dîner, Antoine Gailleton, 6 octobre 1888, AML 1140WP/3/1

B- L'impossible célébration : l'inauguration manquée

L'inauguration est une cérémonie qui marque la fin de la construction et le début de la vie du monument. Cérémonie officielle par essence, elle convoque l'idée de baptême d'un édifice.

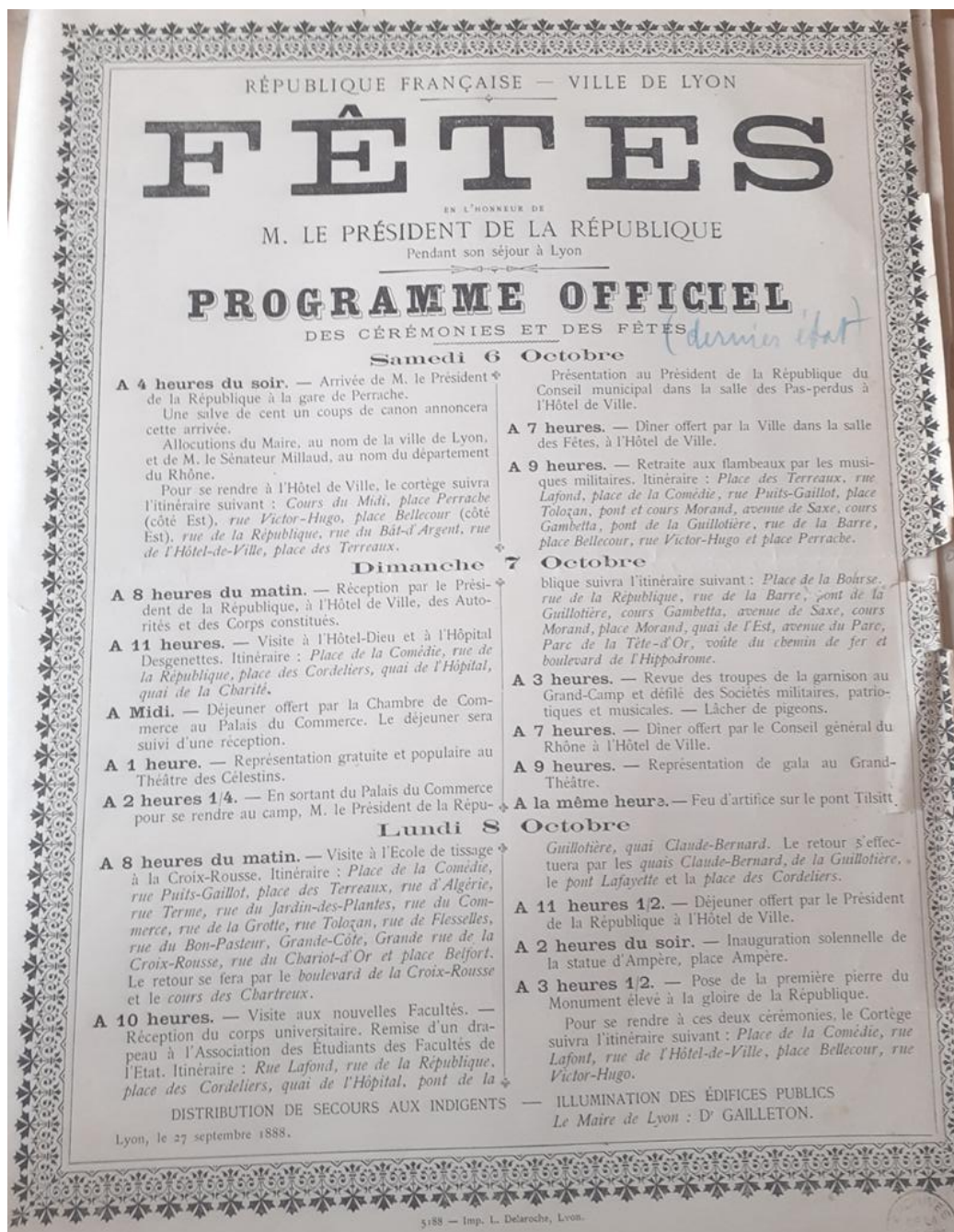


Figure 49 : Programme officielle de la visite de Sadi Carnot à Lyon, octobre 1888, AML 1140WP/3/1

Guidé par l'objectif originel d'inscrire le monument à la gloire de la République dans les fêtes du centenaire de la Révolution, la date initiale de l'inauguration avait été fixé, avant même le

lancement de sa construction, au 14 juillet 1889, mais le retard pris dans les travaux en décide autrement.

1) 1889-1893 : le retard pris dans les travaux

Les conseillers municipaux ne sont pas dupes et savent par expérience le retard que pourrait prendre les travaux, d'autant plus qu'un devis est estimatif et diffère de ce qu'est le chantier en réalité, comme il l'a été vu en ce qui concerne les coûts du monument par exemple.

Aussi, dès l'approbation du devis sur les fondations par le conseil municipal, le conseiller Quivogne émet des doutes sur le délai imparti.

« M. Quivogne : on parle de l'époque de l'achèvement des travaux ; je ne dis pas qu'ils seront complètement terminés à une date fixe, l'architecte pourrait seul me permettre de répondre, d'une manière précise, à cette question.

Vous avez décidé l'érection d'un monument en 1889 ; il est certain qu'en ce qui concerne la partie sculpturale, confiée au statuaire, il est impossible, en présence de l'importance de l'œuvre, de fixer, dès aujourd'hui, une date précise et de dire que la statuaire sera achevée pour 1889. Ce qui pourra être fait ; c'est la partie architecturale et il sera possible d'inaugurer le monument en plaçant les maquettes sur le piédestal.

Quant à terminer le monument pour 1889, je parle de la statuaire, c'est impossible, il y a la fonte ; il y a des sujets en bronze ; il y a, en un mot, une œuvre colossale à faire. »¹⁷⁹

Comme prévu par le conseiller, le monument est loin d'être achevé en 1889. En effet, il convient de rappeler que les fondations ont été achevées en octobre 1888. Par conséquent, les travaux d'architecture ne sont commencés que depuis quelques mois.

Une lettre du 3 juin 1889, extraite du dossier « pose de la première pierre et inauguration » et adressée au sculpteur Peynot informe que le CM a inclus l'inauguration du monument non achevé dans le programme du 14 juillet 1889 en convenant que la maquette grandeur nature de Marianne, peinte couleur bronze, serait exposée.

Cependant, la commission chargée du programme revient sur sa décision devant « l'impossibilité du matériel d'être prêt »¹⁸⁰. En effet, la maquette de la statue est alors dans les ateliers des Thiébaut à Paris pour la fonte.

¹⁷⁹ PV du CM du 3 décembre 1887, AML 2CM75, p. 753

L'année suivante, la commission prévoit à nouveau l'inauguration du monument, non achevé mais avec la présence des figures en bronze, qui arrivent à Lyon le 25 juin 1890¹⁸¹. Pourtant, dans son rapport au CM du 10 juin¹⁸², la commission, en accord avec l'administration, reporte à nouveau l'inauguration, estimant qu'il est préférable d'attendre l'achèvement complet de la statue étant donné qu'il ne manque « que » les groupes de soubassement. Nonobstant, il est à noter que le crédit accordé à cette inauguration est de 5 500 francs. De surcroît, le maire met au vote deux propositions de devis-programme lesquels comprennent tous deux l'inauguration de la statue.

Le devis-programme de l'année suivante, adopté le 23 juin 1891¹⁸³, ne fait aucune mention d'une éventuelle inauguration du monument. Il en est de même pour le devis-programme du 14 juillet 1892¹⁸⁴ ou celui du centenaire de la République. Le programme de 1893¹⁸⁵ prévoit l'inauguration de la statue de Bernard de Jussieu¹⁸⁶ : en effet, le monument n'est toujours pas achevé et il serait rébarbatif d'inaugurer deux statues à la fois. Enfin, l'exposition universelle étant en cours d'organisation, il est possible de la visite de Carnot pour 1894 soit déjà en projet. Inaugurer la statue en sa présence est donc beaucoup plus porteur de sens.

Ironie du sort, le président de la République est assassiné dans la ville qui l'invitait à inaugurer une statue proclamant le soutien de Lyon au régime.

2) 1894 : L'assassinat du président Sadi Carnot à Lyon

Il est prévu que Sadi Carnot séjourne à Lyon trois jours, du 23 au 25 juin 1894. Le principal but de son voyage est de venir visiter l'exposition universelle¹⁸⁷. Les affiches du programme, placardées dans toute la ville, diffusent les itinéraires prévus afin que les Lyonnais puissent venir saluer le président sur son passage.

¹⁸⁰ Rapport de la commission d'organisation du 14 juillet, PV du CM du 13 juin 1889, AML 2CM80

¹⁸¹ Lettre de Hirsch à Peynot du 25 juin 1890, dossier « pose de la première pierre et inauguration », AML 468WP/7

¹⁸² PV du CM du 10 juin 1890, AML 2CM85, p. 690

¹⁸³ PV du CM du 23 juin 1891, AML 2CM89, p. 506

¹⁸⁴ PV du CM du 16 juin 1890, AML 2CM93, p. 157

¹⁸⁵ PV du CM du 27 juin 1893, AML 2CM97, p. 641

¹⁸⁶ Botaniste originaire de Lyon (1699-1777)

¹⁸⁷ Elle se tient du 29 avril au 11 novembre 1894.

Le 24 au soir, alors que le cortège se rend au théâtre, un anarchiste poignarde le président. Cet attentat bouleverse complètement l'opinion et fait trembler la République. Toutefois, il s'agit moins d'étudier cet événement que se pencher précisément sur ce qui n'a pas eu lieu.

En effet, l'inauguration du monument de la République devait de fait avoir lieu le lendemain, le 25, à six heures. Le programme révèle cependant que peu d'importance semble être donnée à cette cérémonie. Si le programme est chargé car Carnot ne reste que deux jours, il faut néanmoins souligner que le temps prévu pour l'inauguration du monument n'est que d'un quart d'heure seulement. De plus, pour faciliter l'organisation, elle a lieu juste avant le départ du président car située juste à côté de la gare Perrache. Juste avant l'inauguration sont organisées des courses de chevaux. Par conséquent, l'inauguration s'apparente à une cérémonie « tampon » qui peut être écourtée en cas de retard.

Ainsi, si la cérémonie en elle-même semble être au rabais dans l'ordre des priorités du séjour, ce dernier reste néanmoins une vitrine du républicanisme lyonnais. Par exemple, le premier événement prévu est un concert des sociétés et des enfants des écoles de musique dont le thème est l'hymne à la patrie. Il est également prévu que le président assiste à *Andromaque* (Racine), interprété par les comédiens de la Comédie Française, ce qui met en avant le génie français¹⁸⁸.

De même, les itinéraires empruntent les rues les plus prestigieuses et/ou républicaines de la ville : rue Victor Hugo, rue et place de la République, rue de l'hôtel de ville, cours de la liberté¹⁸⁹.

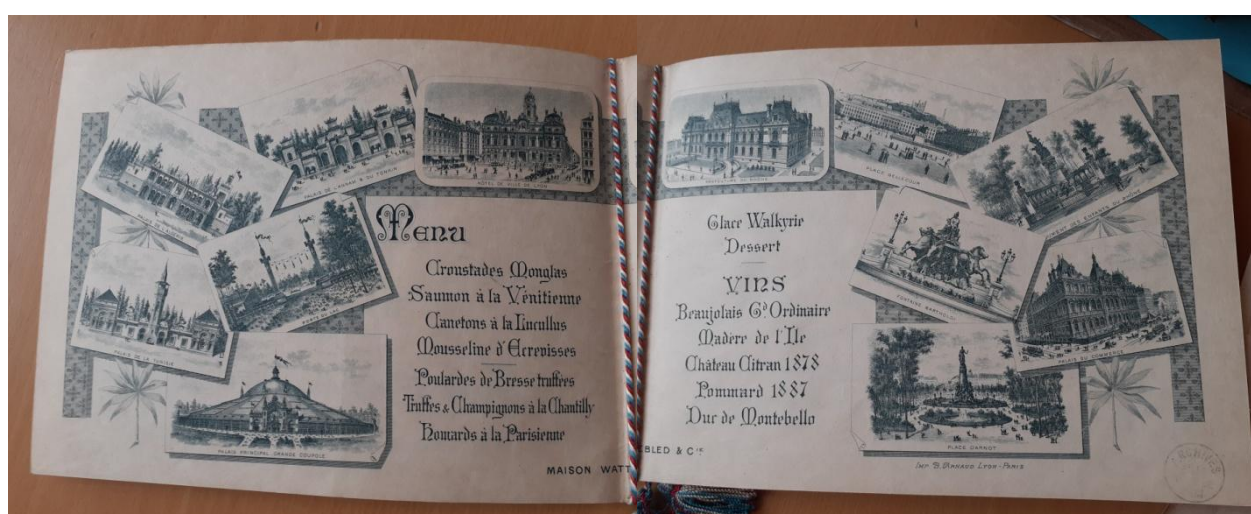
Le Républicanisme lyonnais s'insère aussi dans les invitations au banquet offert en l'honneur du président (voir ci-contre). Concernant les illustrations, celles-ci se répartissent en deux thèmes : sur la page de gauche l'exposition universelle et sur celle de droite les lieux célèbres de Lyon, dont la statue place Carnot. Un cordon aux couleurs la France est aussi joint. La première page du menu est illustrée par une Marianne coiffée du bonnet phrygien.

¹⁸⁸ *Programme de la visite de Sadi Carnot*, 23-25 juin 1894, AML 1140WP/6

¹⁸⁹ *Ibid.*



Figure 50 : Composition du menu du banquet,
24 juin 1894, AML 1140WP/6



Enfin, le discours d'Antoine Gailleton prononcé lors du banquet du 24 juin 1894, s'il insiste surtout sur l'exposition et le génie français, fait aussi référence au monument de la République. Le génie français est un thème récurrent des discours patriotiques (voire nationalistes) sous la troisième République. Il se retrouve aussi dans le discours du maire prononcé en 1889 (cf. le texte en annexe). À la fin de son discours, Gailleton fait même référence à la décentralisation et, en cela, reflète la volonté lyonnaise de se détacher de Paris.

« Votre seconde visite, monsieur le président, ne laissera pas dans nos cœurs de moins nobles souvenirs. Comme le monument de la place Carnot était élevée à la gloire de la République, l'Exposition lyonnaise, dont vous venez de visiter le palais, est un monument que nous avons voulu élever en l'honneur du travail et du génie français.

(...) Et cette Exposition, elle aura encore une autre fortune, après avoir mis en un relief saisissant l'activité et la réserve féconde et presque inépuisable de la province, elle aura, grâce au concours, si dévoué, si libéral de notre grand Paris, commencé un

mouvement de décentralisation scientifique, économique et artistique qui promet d'être fécond en résultats. »¹⁹⁰

Pourtant, l'exposition universelle est, par la mort de Carnot, frappée d'une profonde infortune. Dans ce contexte, l'inauguration du monument est annulée et est, pour reprendre les mots de Gilbert GARDES, renvoyée « aux calendes grecques »¹⁹¹. Lyon porte désormais le poids du drame, ce qui amenuise l'image de ville tranquille qu'elle souhaitait tant se donner.

D'abord reportée et donc extradée de son objectif d'origine, l'inauguration est finalement annulée et jamais reprogrammée. En effet, sa construction s'inscrit dans un contexte précis qui s'est déjà temporellement éloigné : les commémorations du centenaire sont passées, et avec elles l'occasion de clamer son appartenance au régime.

Finalement, en dehors du cadre du centenaire, l'inauguration perd de son sens. Mais le centenaire célébré à Lyon s'est quant à lui très bien passé de l'immanquable monument de onze mètres de haut.

C- Célébrer le centenaire de la Révolution

« Le retour sur la Révolution n'est pas inventaire d'héritage mais réappropriation d'une source d'une légitimité. C'est ce qui fait l'ambivalence de cette fête commémorative ». ¹⁹²

1) Célébrer le 14 juillet, célébrer la révolution

Dès le 29 septembre 1885, les conseillers municipaux émettent le vœu suivant :

« Il sera érigé dans l'intérieur de la ville, une colonne monumentale surmontée de la statue de la République,

L'inauguration de ce monument aura lieu le 14 juillet 1889, anniversaire de la prise de la Bastille »

¹⁹⁰ *Discours lors du banquet en l'honneur du président Sadi Carnot*, Antoine Gailleton, 24 juin 1894, AML 958WP/26

¹⁹¹ Gilbert Gardes, *op cit.*, p. 447

¹⁹² Olivier Ihl, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, coll Bibliothèque des Histoires, 1996, p. 112

À première vue, rien de sensationnel dans cette déclaration. Pourtant, faire du 14 juillet le jour de la fête nationale n'a rien de naturel. Il s'agit en réalité d'un compromis entre les différentes tendances de l'Assemblée.

Les radicaux prônent l'adoption du 14 juillet dès les années 1870. Mais pour beaucoup de ses opposants, adopter cette fête, c'est fonder le régime sur une tradition révolutionnaire alors que le pays vient tout juste d'être pacifié.

De surcroît, choisir une autre date révolutionnaire comme fête nationale peut aussi raviver le souvenir des divisions et de la guerre civile, divisions qui reflètent en partie « les oppositions politiques contemporaines¹⁹³ ». Parmi ces dates se trouvent notamment le 5 mai (ouverture des États-généraux), le 20 juin (serment du jeu du paume), le 21 septembre (proclamation de la 1^{ère} République) ou encore le 21 janvier 1793 (exécution de Louis XVI).

De cet ensemble d'événement, les 14 juillet 1789-90 et le 4 août (abolition des privilèges) sont ceux qui remportent le plus de sympathie. Pour la gauche, cette dernière date n'est que la conséquence du 14 juillet. Or ils considèrent qu'il faut choisir une date qui marque la rupture entre l'ancien régime et le nouveau et quoi de mieux pour cela que de célébrer la destruction de la Bastille, symbole de la monarchie absolue qu'il faut à jamais faire disparaître, par le peuple, ce qui lui permet d'affirmer ses volontés démocratiques.

Le 14 juillet présente aussi l'avantage d'être « bicéphale¹⁹⁴ » et donc de convaincre la droite puisqu'il renvoie également à la fête de la Fédération de 1790 qui célèbre la réconciliation et l'apaisement des tensions.

En 1889, la célébration du 14 juillet est le point d'orgue des festivités du centenaire de la Révolution. Sont également célébrer le 5 mai, le 20 juin, le 4 août et le 21 septembre (en 1892). L'historiographie de cette commémoration étudie essentiellement les cérémonies et festivités qui furent organisés à Paris où se déroulait alors l'exposition universelle. Pourtant, comme en témoigne le nombre important de statues de la République érigées entre 1888 et 1892, ces commémorations ont aussi connues un écho important dans le reste de la France.

¹⁹³ « Le 14 juillet », *Les lieux de mémoire*, op.cit, p. 385.

¹⁹⁴ *Ibid*, p. 387.

Si le cas de Lyon sera étudié en dernier lieu, il convient d'abord de souligner quels furent les célébrations menées à l'échelle de la France afin de mettre en exergue les spécificités des festivités lyonnaises.

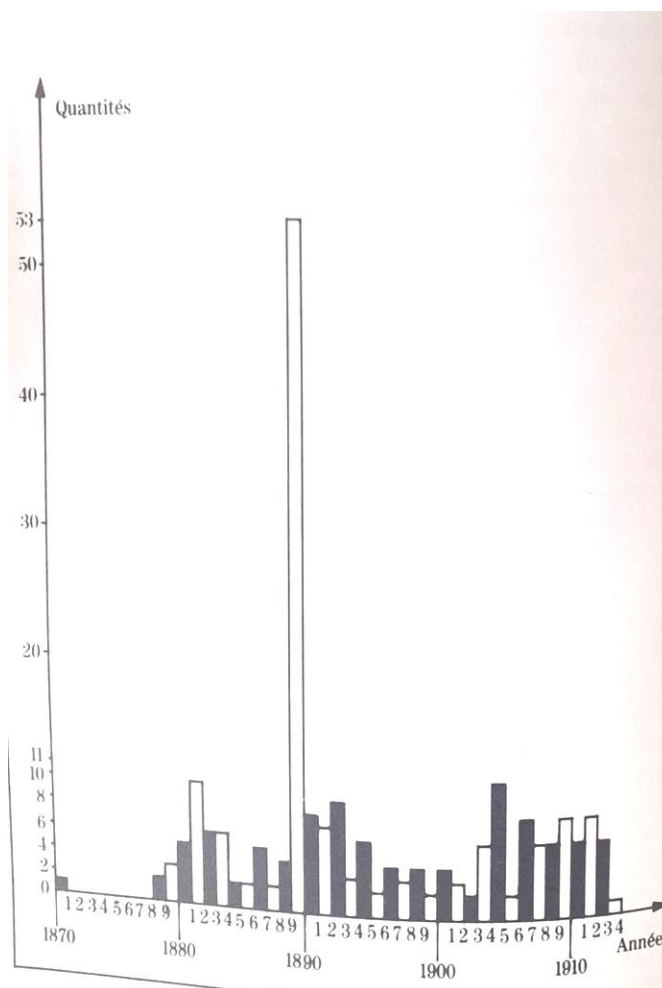


Figure 51 : Répartition des monuments en place publique selon l'année d'érection, Maurice Agulhon, *Marianne au pouvoir*, op.cit, page 214

2) Le centenaire de la Révolution française

« L'histoire voulut que le premier centenaire de 1789 fût fêté en France alors que les hommes qui se réclamaient le plus explicitement de cet héritage étaient au pouvoir¹⁹⁵ ». Pourtant, le régime fait son mea-culpa sur le plan politique européen : inviter les pays à participer à l'exposition universelle nécessite de ne pas trop convoquer la Révolution, provocation pour les pays qui l'ont combattu et sont hostiles au régime républicain. L'hostilité même règne encore au sein du pays avec la crise boulangiste.

¹⁹⁵ Pascal Ory., « le centenaire de la Révolution française », Pierre Nora, *les lieux de mémoire*, op.cit., p. 465.

Le gouvernement se heurte à la municipalité parisienne, de tendance radicale, qui souhaite quant à elle célébrer en grandes pompes cet événement. L'interdiction du gouvernement d'ériger la statue de Danton sur la chapelle expiatoire du couple royal guillotiné en est révélatrice¹⁹⁶.

Le centenaire ne se résume néanmoins pas seulement aux seules festivités organisées par les pouvoirs publics. En effet, l'évènement convoque toutes les couches sociales et tous les domaines. Ainsi, dans le monde intellectuel se forme une véritable bibliothèque du centenaire, qu'elle soit en faveur ou non de la Révolution.

Pascal ORY note de plus, dans son ouvrage *Une nation pour mémoire 1889 1939 1989 trois jubilés révolutionnaires*, que les pouvoirs publics ne furent pas les seuls organisateurs des festivités mais que celles-ci purent être demandées par les bases de la population, réunies en comité.

Dans la capitale, le centenaire est mis en image par le biais d'exposition, comme le Musée historique du centenaire de la Révolution française par exemple, ou encore par l'érection des statues de Raspail, Dolet, Rousseau et Danton. Mais en province, « le centenaire, qui est à l'origine des République bordelaise (1888), lyonnaise et toulonnaise (1889), permet *a fortiori* au patriotisme local de se donner libre cours¹⁹⁷ ».

Le 5 mai, une cérémonie inaugure une plaque commémorative à Versailles, tandis que de nombreux arbres de la liberté sont plantés partout en France. Le 4 août a lieu la première panthéonisation depuis celle de Victor Hugo en 1885 : La Tour D'Auvergne, Carnot, Marceau et Baudin rejoint le temple de la Nation. La municipalité de Paris organise également un grand banquet des maires. Cependant, le centenaire fut aussi populaire avec la participation de nombreuses associations de musiques ou de sports qui défilèrent, parfois en costume¹⁹⁸.

Commémorer le centenaire passe aussi par la célébration du progrès, d'où de nombreuses expositions consacrées à des « rétrospectives ». Toutefois, la figure qui illustre le plus cette sacralisation des progrès de l'humanité depuis 1789 se trouve au champ de Mars : il s'agit de la tour Eiffel. La grande dame, construite en fer, montre la maîtrise française du matériel

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid*, p. 475

¹⁹⁸ Joël Cornette (dir), Vincent Duclert, 1870-1914, *La république imaginée*, op cit.

phare de ce siècle industriel. Haute de trois cents mètres, elle est alors le plus haut monument du monde, ce qu'elle reste jusqu'en 1930. Mal aimée, elle attire cependant près de deux millions de visiteurs entre le 15 mai et le 6 novembre 1889¹⁹⁹, ce qui en fait le lieu le plus visité de l'exposition. En tournant le dos à l'architecture classique et en dominant le tout Paris, devenant dans le même temps son emblème, elle se veut une figure de la réussite et de la puissance française. En somme, elle est une revanche sur la défaite de 1870. Elle est enfin d'un genre nouveau, et par conséquent véritablement révolutionnaire²⁰⁰.

À Paris, il est donc difficile de distinguer les célébrations du centenaire de celles de l'exposition : les deux se confondent et au milieu de cette cacophonie d'événements et donc d'archives, il est difficile de mettre en exergue les cérémonies plus modestes.

En revanche, les cérémonies qui ont lieu dans le reste de la France sont plus modestes et se calquent sur le modèle des festivités des 14 juillet. La seconde ville de France n'échappe pas à cette tendance.

3) Les fêtes du centenaire à Lyon

Ce n'est que tardivement, le 27 mai 1889, qu'une commission est nommée pour préparer la fête du 14 juillet 1889. Le 13 juin 1889 est établi le programme des festivités pour le 14 juillet suivant²⁰¹. La commission chargée du programme proclame dès le début de son rapport qu'en vertu du centenaire, cette année doit avoir « un éclat particulier²⁰² ».

Pour cela, les dépenses ont été augmentées par rapport aux 14 juillet précédents. Alors que le budget de ceux-ci tourne généralement autour de 90 000 francs, 134 milles ont été attribués au

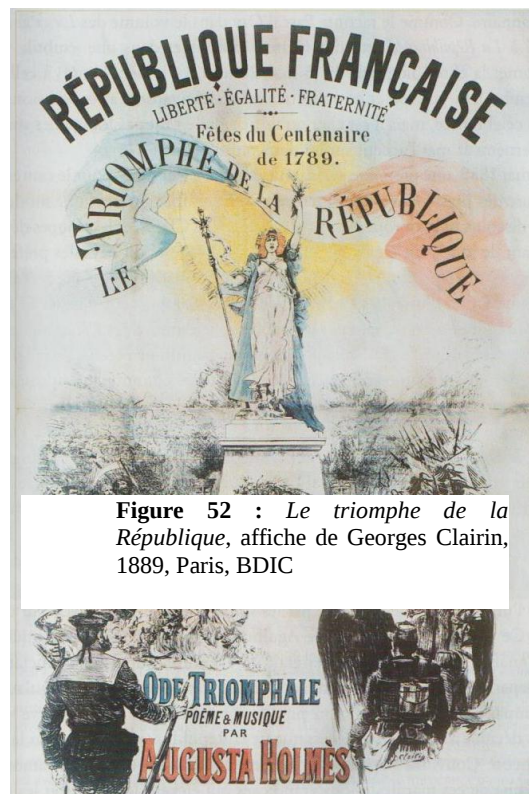


Figure 52 : *Le triomphe de la République*, affiche de Georges Clairin, 1889, Paris, BDIC

¹⁹⁹ Henri Loyrette, « la tour Eiffel », Pierre Nora, *les lieux de mémoire*, T3, op cit., p. 4279

²⁰⁰ Joël Cornette (dir), Vincent Duclert, 1870-1914, *La république imaginée*, op cit, p. 233.

²⁰¹ AML 2CM81, p. 476

²⁰² *Ibid.*

seul 14 juillet de cette année-ci. Les autres dates à célébrer font l'objet de crédits particuliers. Il s'agit notamment du 5 mai et du 21 septembre en 1892. C'est une faiblesse pour les fêtes du centenaire d'être organisées indépendamment les unes des autres.

La commission établit un certain nombre d'innovations par rapport aux 14 juillet précédents, dont l'illumination « des hauteurs de [la] ville à l'aide de flammes de bengales, l'illumination de la rue de la République, l'illumination et le pavoisement de tous les ponts de la ville²⁰³ ».

Le programme est également doté d'une dimension pédagogique puisqu'il prévoit des conférences sur la Révolution au sein des écoles communales.

Si dans l'ensemble le programme proposé ne connaît pas d'opposition, il faut toutefois signaler la discussion à propos de l'illumination de la rue de la République.

« M. Couturier : Pourquoi illumine-t-on cette rue plutôt qu'une autre ?

M. Augagneur : Parce que c'est la rue de la République !

M. Couturier : Je comprendrais cela pour une rue adjacente à l'hôtel de ville, par exemple pour la rue qui porte ce nom.

M. Le Maire : Cette rue a été choisie pour deux raisons : 1° parce qu'elle s'appelle rue de la République et 2° qu'elle passe, à tort ou à raison, pour la plus belle rue de notre ville. C'est d'ailleurs la plus grande et celle où le public peut circuler le plus facilement. De plus, en la parcourant, on y voit plusieurs monuments tels que le Palais du Commerce, le Grand-Théâtre et l'Hôtel de Ville.²⁰⁴ »

Le conseil municipal met aussi en avant un certain nombre de subventions accordées aux nombreuses associations –lyriques, musicales ou sportives– pour l'occasion.

²⁰³ *Ibid.*, p. 479

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 485

En effet, ces dernières tiennent une « place quasi exorbitante (...) dans les fêtes commémoratives de la Révolution française²⁰⁵ » à Lyon. Celles-ci s'organisent en reprenant des recettes déjà utilisées sous les précédents régimes. Cependant, la décennie 1880-1890 est marquée par une importante ferveur populaire²⁰⁶. Ainsi, le 13 juillet au soir a lieu la traditionnelle retraite aux flambeaux.

Lyon se démarque cependant d'autres villes françaises par l'importance de son réseau associatif : 49 sont en activité dans Lyon intramuros au 14 juillet 1889, ce qui représente plus de 5000 athlètes selon Pascal ORY²⁰⁷. D'ailleurs, de l'important budget prévu pour le 14 juillet 1889, la part accordée aux associations est de loin la plus importante : entre 16 et 25% (voir le tableau établi par Pascal ORY en Annexes).

De fait, si l'exceptionnalité du 14 juillet 1889 réside plus dans la grandeur des fêtes sportives que dans de réelles initiatives du CM, c'est aussi car la mémoire lyonnaise de la Révolution française est contrastée. Les cléricaux en particulier, sont ouvertement critiques vis-à-vis de ces festivités et de la Révolution à célébrer. Déjà, en 1880, en parlant de la *République* à élever sur la place du même nom, *Le Nouvelliste* clame :

« J'aurais préféré une République universelle, de tous les temps, ayant une signification de paix et de Concorde tandis que ce que l'on nous offre laisse l'impression d'une Bellone populaire, personnifiant à l'esprit le régime de la Terreur.²⁰⁸ »



Figure 53 : Affiche programme du 14 juillet 1889, AML 1140WP/40 : il est assez révélateur que le Centenaire ne soit pas mentionné sur l'affiche.

²⁰⁵ Pascal Ory, *Une Nation pour mémoire 1889,1939, 1989 trois jubilés révolutionnaires*, op cit, p. 143

²⁰⁶ Jacqueline Lalouette, « les fêtes civiques », chapitre III, *Jours de fête Fêtes légales et jours fériés dans la France contemporaine*, Paris, Tallandier, 2021, pp. 125 à 180.

²⁰⁷ Pascal Ory, *Une Nation pour mémoire 1889,1939, 1989 trois jubilés révolutionnaires*, op cit, p. 145

²⁰⁸ AML 468WP/11

En outre, le discours du maire prononcé à l'occasion du déjeuner donné le 14 juillet manifeste des sentiments également ambigus à l'égard de la Révolution : ainsi, il insiste beaucoup plus sur les épreuves qui tourmentent la République et les libertés acquises sous la Révolution que sur les événements révolutionnaires en eux-mêmes. De même, il discourt sur la célébration de l'année 1789 seule, et ne fait aucune allusion aux années suivantes.

En somme, son discours actualise le combat révolutionnaire : devant les ennemis de la Liberté se dressent les vrais républicains. Les références à la Révolution sont utilisées afin de dramatiser les enjeux politiques contemporains.

Son discours est par conséquent plus politique que commémoratif d'événements passés. Il constitue ainsi un très bel exemple d'instrumentalisation des acquis révolutionnaires.

« Je lève mon verre en l'honneur du Centenaire de 1789, de ces héroïques ancêtres qui fondèrent le règne de la Liberté et de l'Égalité (...).

Je bois à la République, au président Carnot qui en est la représentation vivante, au patriote qui dans la tempête furieuse qui se déchaîne contre nos institutions (...).

C'est le moment où l'esprit de parti le plus exécrationnel foment dans le pays le trouble et la discorde, ce prépare ouvertement à renverser les institutions à l'abri desquelles la France a pu guérir de ses blessures (...).

Lyon la grande cité du travail a le droit, plus que le droit, le devoir d'élever la voix à l'heure actuelle. Célébrer l'immortelle date de 89 une patriotique cérémonie mais souvenons-nous que l'hommage le plus pieux, le plus grand que nous puissions rendre à nos pères, c'est de suivre leur exemple et de continuer leur œuvre (...).

Et alors pour conserver les privilèges, tous les coalisés se réunissent et dans cette grande lutte nous les trouvons associés sous la bannière

Les bonapartistes

Légitimes

Orléanistes

Une partie du discours de Gailleton s'attache à décrire l'œuvre sociale que doit accomplir la République. Son ton est futuriste et déterminé, presque manichéen par ailleurs. Il dresse les républicains en défenseurs du régime en pleine crise boulangiste et contre la droite²¹⁰ qui a œuvré pour le retour à la monarchie lors du mandat de Mac-Mahon.

Toutefois, ce document a ses limites : tout d'abord, il s'agit d'un brouillon. Par conséquent, rien ne permet d'affirmer que c'est cette version que le maire a prononcé lors du déjeuner, même si sa présence dans le dossier concernant le 14 juillet 1889 semble l'attester. De plus, certains termes sont illisibles, ce qui ne permet pas de reconstituer le discours en entier.

Le centenaire de la Révolution a donc été célébré en demi-teintes à Lyon : les festivités ont été de plus grande envergure en ce qui concerne les activités sportives -et populaires- mais le CM n'a pas fait d'efforts particuliers pour faire du centenaire un 14 juillet unique dans l'histoire de ceux de Lyon : les célébrations sont restées dans l'ordre du classique. Toutefois, si l'inauguration de la statue de la *République* avait eu lieu ce jour-là, la question de savoir si cette cérémonie aurait permis de faire du centenaire un 14 juillet unique mérite d'être posée.

En ce qui concerne le Centenaire en lui-même, la cité lyonnaise organise des festivités qui visent plus à célébrer le régime qu'à célébrer une Révolution et un passé qui ont laissé à la ville d'importantes cicatrices mémorielles. Une mesure qui peut passer inaperçue prend alors tout son sens. En effet, c'est en 1889 que la place Perrache devient la place Carnot. Si les documents officiels expriment qu'il s'agit bien d'un nom en l'honneur du président Sadi Carnot, l'absence du prénom sur les plaques peut aussi être une référence au grand-père de ce dernier, le révolutionnaire Lazare Carnot.

Si la place demeure encore aujourd'hui, sa physionomie a complètement changé au XX^e siècle et finalement, la statue qui a eu tant de mal à être érigée connaît elle aussi une déstructuration complète : la statue telle qu'aurait dû inaugurer Sadi Carnot en 1894 ne vit finalement que quatre-vingts ans.

²⁰⁹ *Discours prononcé lors du déjeuner des fêtes du centenaire*, Antoine Gailleton, 14 juillet 1889, transcription du brouillon, AML 1140WP/40

²¹⁰ Le terme « droite » désigne ici de manière générique les mouvances bonapartistes, légitimistes et orléanistes, selon le concept forgé par René Raymond.

III) Le monument au XX^e siècle : de la ferveur à l'indifférence

A- La place de la statue dans les cérémonies républicaines au XX^e siècle

1) La place Carnot dans les festivités du 14 juillet

Officiellement achevée le 25 juillet 1894, le monument se fond dans le décor de la place, si bien qu'il a tendance à devenir une statue parmi d'autres. En effet, si l'on consulte les programmes des fêtes nationales de 1894 à 1925, la place Carnot –et donc le monument- ne fait jamais l'objet d'attention particulière, sinon qu'elle figure sur l'itinéraire de la retraite aux flambeaux.

Toutefois, à partir de 1925, la place est convoquée par une association –et non pas par la municipalité- afin d'être utilisée pour donner une « manifestation laïque », terme utilisé dans les dossiers du 14 juillet (1140WP/53-54).

À l'origine de cette initiative, la Fédération des Patronages scolaires laïques de Lyon et de la région lyonnaise. Dans une lettre du 26 juin 1925²¹¹, l'association propose de mettre au service des festivités ses « fanfares, tambours et clairons ». Dans ce but, un crédit de 4000 francs est accordé à l'association. Cette manifestation laïque et populaire est également intégrée au programme les années suivantes.

S'il ne fait pas de doute que l'intérêt de la place réside plus dans sa taille et les perceptives qui y sont liées qu'à la présence du monument républicain, il n'en demeure pas moins que le parallèle est intéressant. En effet, une société laïque s'empare d'un espace où siège un monument né de la volonté anticléricale et laïque d'un régime et d'une municipalité.

Toutefois, les monuments les plus fréquentés durant les 14 juillet au XX^e siècle sont les monuments aux morts de la guerre de 1914-1918. Le traumatisme engendré par ce conflit a bouleversé l'idéal républicain et entraîné un changement dans les cérémonies. En effet, alors que jusqu'en 1914, c'est le régime lui-même qui est célébré, l'après-guerre insiste sur le recueillement et le sacrifice pour la patrie. De plus, l'enjeu didactique et pédagogique est beaucoup moins fort car la République est désormais ancrée, et solide sur ses pieds.

²¹¹ 1140WP/53

D'ailleurs, lorsque celle-ci et les libertés individuelles qu'elle prône sont menacées pendant l'occupation et le régime de l'État français, la ferveur républicaine renaît autour du monument qui incarne ce régime.

En effet, le 14 juillet 1942, un rassemblement est organisé autour du monument à la gloire de la République. Ce rassemblement, qui mêle résistants et anonymes, est connu grâce au fonds du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, côté 31J aux AD69. S'il n'est qu'une action parmi d'autres, son lien direct avec la République incarnée par le monument doit être souligné.

Il est toutefois difficile de déduire comment s'est déroulé cet événement, car les informations à son propos sont diffuses. Il semble que des tracts aient circulé dans la ville, relayés par les mouvements résistants locaux.

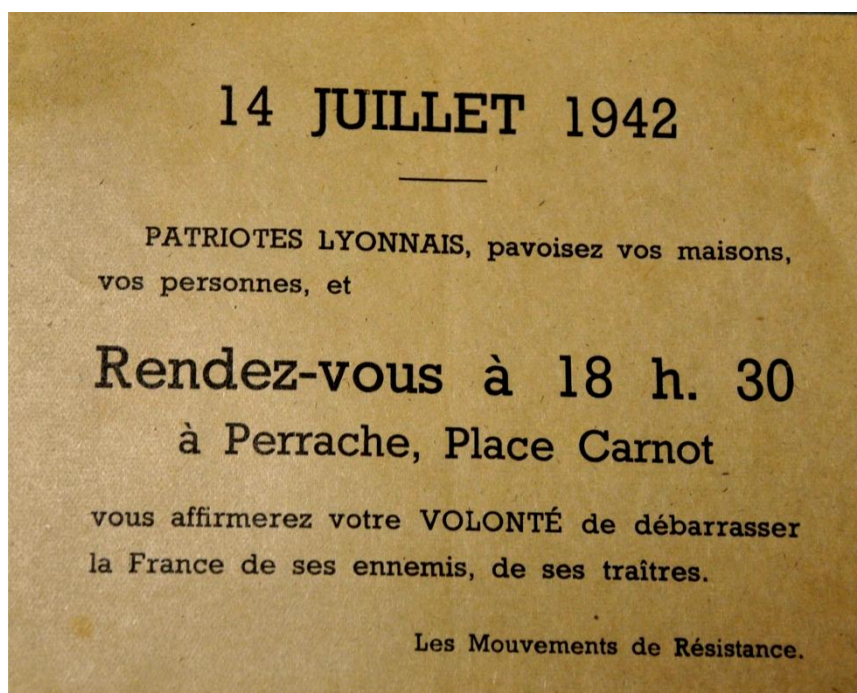


Figure 54 : *Tract en faveur du 14 juillet, 1942, CNRD*

Le témoignage du père de la famille Thomas permet toutefois d'en apprendre un peu plus sur cet acte, assez inédit dans le sens où il s'agit d'une manifestation publique, et symbolique. Ce précieux témoignage, long de cinq pages, décrit les activités de résistance de la famille Thomas, une famille lyonnaise, du 16 juin 1940 au 11 mai 1945.

D'après l'ouvrier, une manifestation spontanée est déjà organisée au même endroit, le 1^{er} mai 1942. Il ne s'agit pas selon lui de la première manifestation de ce genre à Lyon, mais c'est celle qu'il décrit le plus en détail.

« Nous offrons à la République une gerbe d'œillets au cri de « Vive la France ! Vive la République quand même ! » Quand même, quelque chose m'a ému ! J'ai vu deux femmes âgées pleurer en disant la FRANCE n'est pas morte ! Ce fut le signal d'un mouvement spontané, les fleurs tombèrent en abondance sur le monument. (...) »

14 juillet 1942 – Il fallait donner à ce jour un grand retentissement. Je fais confectionner un calicot²¹² de 10 mètres de long et je fais peindre (...) Vive la FRANCE, Vive la RÉPUBLIQUE quand même ! Nous avons décidé de le tendre en travers de l'avenue Berthelot. (...) Nous sommes parvenus non sans peine sur le péristyle de la gare de Perrache nous y avons étendu notre calicot et la gerbe, ce fut un délire de l'immense foule. (...) Angéli²¹³ le valet de VICHY a eu peur ce jour. »²¹⁴

Certains manifestants sont arrêtés, dont le résistant Ferdinand Ribière, coiffé d'un chapeau de paille aux couleurs nationales. Il est relâché après quelques jours à la prison de Saint-Paul²¹⁵.

2) Le jubilé de 1920

Le terme jubilé désigne ici une fête qui a lieu tous les cinquante ans pour marquer l'anniversaire d'un événement. L'année 1920 est marquée par le cinquantième anniversaire de la République et est l'occasion de donner d'importantes festivités au sein desquelles le monument place Carnot a une place centrale.

Le cinquantenaire de la République a eu lieu le 11 novembre 1920. Ce choix marque l'importance de l'identité républicaine forgée autour du thème de la victoire dans l'après-guerre.

« Elles [les fêtes du 11 novembre et du jubilé] affirment ainsi, par l'éclat de leur solennité, l'indissoluble union de la France et du régime qui, après avoir sauvé

²¹² Tissu de coton grossier, banderole

²¹³ Préfet du Rhône sous le régime pétainiste

²¹⁴ *Témoignage de monsieur Thomas*, AD69 31JB63, p. 2 et 3.

²¹⁵ Information aimablement indiquée par le CNRD

l'indépendance de la Patrie, a restauré l'intégrité du territoire²¹⁶ et donné à notre pays le prestige d'une incomparable victoire. »²¹⁷

Si les festivités sont marquées à Paris par l'érection de la flamme au soldat inconnu sous l'arc de triomphe et à l'échelle nationale par la proclamation du 11 novembre comme jour férié, les festivités lyonnaises sont assez modestes.

Trois grandes manifestations sont organisées : une revue militaire place Bellecour, un cortège d'anciens combattants et une retraite aux flambeaux.

Le cortège constitue l'essentiel des manifestations du jubilé : il est composé de trois groupes de personnes : les sociétés d'anciens combattants, les familles des victimes et les sociétés sportives et musicales locales.

Le cortège lyonnais est marqué par la réunion d'éléments de la guerre de 1870 à l'origine du régime et d'éléments de la grande guerre. Ainsi, parmi les anciens combattants défilent aussi ceux qui ont combattu en 1870. De surcroît, le point de départ du défilé est la place Carnot tandis que celui d'arrivée est le monument aux enfants du Rhône qui commémore la guerre de 1870.

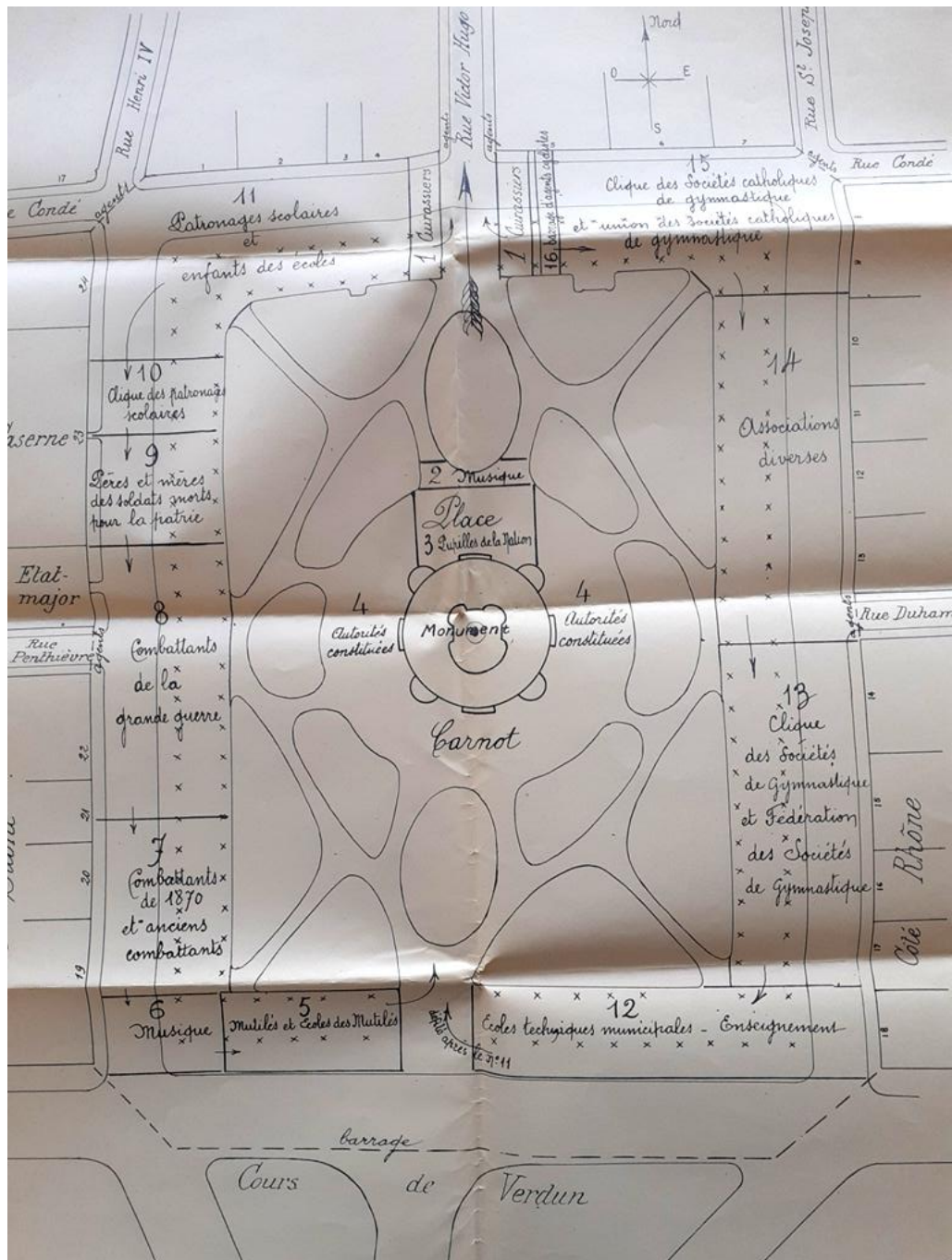


Figure 55 : *Carton d'invitation, 11 novembre 1920, AML 1140WP/24*

Il faut noter, concernant le point de départ, que l'ensemble des sociétés et groupes est réparti autour de la place Carnot à l'exception de deux. En effet, les pupilles de la Nation et les officiels sont tous deux placés au pied de la statue. Dans le sens de la marche, tous défilent devant le monument avant d'emprunter la rue Victor Hugo.

²¹⁶ Le retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France

²¹⁷ *Lettre du préfet du Rhône aux maires du département, 23 octobre 1920, AML 1140WP24*



La convocation de ces deux grands monuments lyonnais est symbolique : il s'agit de convoquer les origines du régime. De même, le cortège défile devant le monument Carnot situé place de la République. Ainsi, en dépit de la date, imposée par le gouvernement, les Lyonnais célèbrent plus la naissance de la République que l'armistice de la grande guerre.

« Que veut-on ? Fêter le cinquantenaire de la proclamation de la République à la nouvelle de Sedan. Glorifier l'œuvre de la Défense Nationale improvisé par Gambetta, Chanzy, Faïdherbe et tant d'autres. (...) Et l'armistice de 1918, me direz-vous. Et la

Victoire ? Nous avons le souvenir des quinze mille Lyonnais morts. Il planerait sur les souvenirs de la défaite que leur souvenir répara. Si vous voulez l'évoquer de façon plus matérielle aux yeux de ceux qui n'y songeraient pas, mettez simplement en trophée avant la porte de sortie quelques simples et éloquents témoignages de triomphe (...). »²¹⁸

Le monument à la gloire de la République est finalement un lieu d'évocation de la République, mais son rapport avec l'anniversaire de la Révolution, qui n'a jamais été réellement établi, a vite été oublié. La statue est peu à peu devenue un monument parmi d'autres. Ainsi, elle ne joue aucun rôle particulier dans le cent-cinquantième anniversaire de la Révolution française (1939), pourtant célébré avec ferveur à Lyon²¹⁹.

Les monuments de la troisième République tombent en désuétude avec celle-ci après la Seconde Guerre mondiale. Il est évident pour la majorité de ses habitants que le seul régime viable pour la France est la République. Le gigantesque monument, passé de mode et à la didactique devenue inutile, est désormais un frein à la modernisation de la ville, ce qui signe le démantèlement de l'œuvre de Blavette et Peynot.

B- Le démembrement du monument

« Le remodelage urbain qui se fait sous nos yeux, les grands travaux (pour le métro à Lyon ou à Marseille), voire même la recherche du moindre mètre carré de place pour les aires de stationnement, contribuent à faire disparaître bien des éléments gratuits du décor urbain. »²²⁰

1) Un monument « gênant » pour la ville moderne

L'après-guerre et les Trente glorieuses constituent une période de réaménagement urbain. En effet, il faut adapter la ville au mode de vie moderne : démocratisation de l'automobile, manque de logement, circulation...

Si l'idée de construire un métropolitain est ancienne, ce n'est qu'à la fin des années 1960 que le projet est réellement lancé. Son objectif est de desservir le centre de la cité lyonnaise. Le tracé de la première ligne de métro reprend l'itinéraire de la ligne de bus n°7 et relie les

²¹⁸ Martin Basse, *Salut public*, numéro du 8 octobre 1920, Lyon, AML 1140WP/24

²¹⁹ Est notamment organisée une reconstitution de la fête de la fédération au stade municipal. AML 1120WP/10

²²⁰ Maurice Agulhon, « La « statuomanie » et l'histoire », *Ethnologie française*, 1978, p. 165

stations Perrache et Laurent Bonnevey (Villeurbanne) en passant par l'hôtel de ville et Bellecour²²¹.

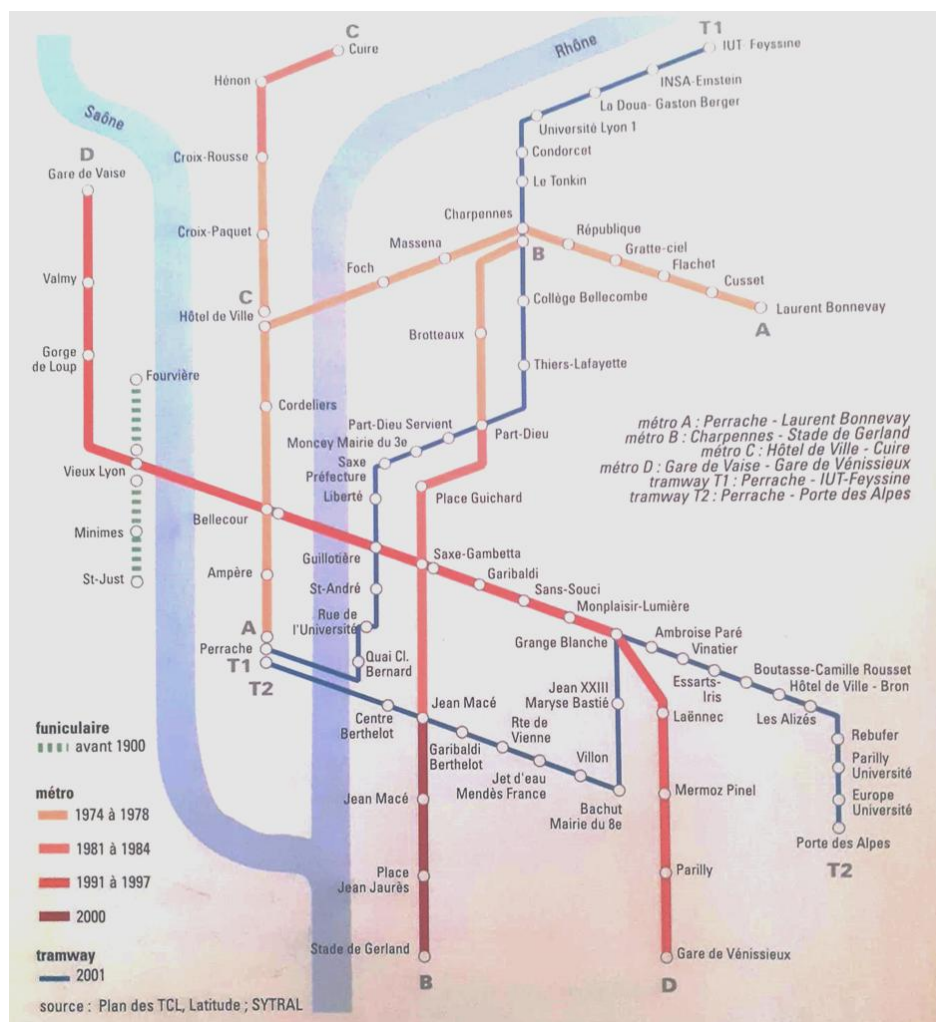


Figure 57 : *Historique de la construction du réseau de transports lyonnais, Christian Montès, Les transports dans l'aménagement urbain à Lyon, p. 260*

Son principal avantage est d'enterrer une partie du trafic afin de soulager la surcharge des axes de transports urbains. Cet aménagement a cependant des conséquences sur le paysage urbain. En effet, les structures souterraines ne peuvent supporter le poids d'un monument

²²¹ Christian Montès, *Les transports dans l'aménagement urbain à Lyon*, Lyon, Revue de géographie de Lyon, 2003

aussi immense que celui situé place Carnot. En outre, l'infrastructure remonte au niveau du sol pour s'engouffrer dans le centre d'échange²²².

Ainsi, en janvier 1975, le monument est démantelé. Seules quelques figures sont conservées. Les trois groupes Liberté, Égalité et Fraternité sont déplacés au parc Bazin, situé dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon. Ils sont ainsi relégués au rang de simples ornements, décors à l'entrée du petit square. Une petite pancarte, rédigée en français et en anglais, fixée sur le socle du groupe de la Fraternité explique au passant la signification, la symbolique des figures qui constituent chaque groupe allégorique.

En revanche, rien de tel en ce qui concerne la figure de la République, restée seule place Carnot. Alors qu'elle dominait auparavant les arbres, ceux-ci lui font aujourd'hui de l'ombre. L'obstruction de la place par les marches permettant d'entrer dans la gare routière a chamboulé la physionomie de l'ancienne place de promenade qui s'apparente désormais à un lieu de passage, en dépit des petites infrastructures de loisirs qui y sont installées. Du centre de la place, Marianne a été mise de côté.

Enfin, son orientation a changé. En effet, alors qu'à l'origine, la statue accueillait les visiteurs à Lyon arrivant par la gare, son regard est désormais tourné vers l'ouest, soit en direction de la basilique de Fourvière à laquelle elle tournait délibérément le dos au départ !

C'est sans doute là l'ultime preuve qu'il y a longtemps que la statue n'était plus considérée que dans son côté esthétique. Une fois son sens politique originel oublié, l'incarnation de la République n'est plus qu'une statue gênante parmi d'autres.

« - Mais ils gênaient les travaux, il fallait les démonter.

-Soit. Mais pourquoi ne pas les remonter ?

-Trop cher.

-Était-ce plus économique de les remonter ailleurs et autrement ? Plutôt qu'à leur place ?

-Ils auraient encore gêné la circulation.

-C'est pourquoi leur destruction achevée on transforma les lieux en zone piétonne ? »²²³

²²² Nicolas Bruno Jacquet, *Lyon confluence, une conquête à contre-courant*, op cit, p. 106

²²³ Gilbert Gardes, op cit, p. 138

2) Le monument mal aimé ?

Le monument de la République a vécu environ quatre-vingts ans, à peine plus que le régime dont il proclamait la gloire. D'après Gilbert GARDES, seuls douze monuments ont été ainsi détruits au cours du XX^e siècle à Lyon. Bruno BENOIT note quant à lui que l'absence de considération pour le monument tient aussi dans la comparaison avec d'autres fiertés lyonnaises : la ville lui préfère tout simplement la statue de Louis XIV et la basilique de Fourvière, pourtant construite à la même époque²²⁴.

Si le monument n'a pas su faire la fierté des Lyonnais sur le long terme, l'esprit de ses créateurs était pourtant d'en faire un monument éternel, comme le montre *matériellement* l'utilisation de la pierre.

De même, le sens du terme monument renvoie à l'idée de durée, voire d'éternité. Il s'agit en effet d'un édifice qui perpétue une idée, qui est digne de durer.

D'ailleurs, le monument a été bien accueilli par la population. Le *Lyon Républicain* juge le résultat « d'un superbe éclat²²⁵ » le 30 mai 1894. Seul *Le Nouvelliste* se fait beaucoup plus critique le 22 mai 1894 : « Le Conseil [...] a adopté le projet concernant l'érection d'un monument à Marianne, à l'occasion du centenaire de 89 [...] Il faut espérer qu'à cette époque-là, la République, troisième du nom, aura été rejoindre ses devancières, cette fois-ci pour ne plus revenir²²⁶ ». Qu'il suscite approbation ou critique, le monument ne laisse pas indifférent ses contemporains. Mais est-ce toujours le cas quatre-vingts ans plus tard ?

« La construction entre 1972 et 1976 du centre d'échanges sur le cours de Verdun avec le passage de l'autoroute en sous-sol, sous un colosse de béton, fut vécu comme un traumatisme, symbole d'une privation d'un espace public qui faisait la fierté des lyonnais ». ²²⁷

Une dernière question peut être posée : le démembrement du monument est-il aussi lié à sa relation avec la commémoration de la Révolution française ? La corrélation entre la

²²⁴ Bruno Benoit, « Histoire, Mémoire Et Identité Politique : L'exemple de la Révolution à Lyon », p. 503

²²⁵ Gilbert Gardes, *Grande Encyclopédie de Lyon et des communes de Lyon*, reporté dans sa thèse, op cit, p. 450.

²²⁶ Bruno Benoit, « Histoire, Mémoire Et Identité Politique ... », op cit, p. 503

²²⁷ Nicolas Bruno Jacquet, *Lyon confluence, une conquête à contre-courant*, op cit, p. 106

célébration du centenaire de 1789 –qui est l’objectif de départ- d’une part et la destruction du monument d’autre part, n’est pas établie.

La coïncidence est néanmoins troublante, d’autant plus que la Révolution n’a pas meilleure réputation à Lyon à la fin du XX^e siècle qu’en 1889. En effet, la martyrologie (de 1793) s’est ancrée dans les mentalités jusqu’à devenir un facteur de construction de la culture politique lyonnaise²²⁸.

Cette martyrologie, tissée sur le traumatisme de l’année 1793, participe de la méfiance réciproque entre le pouvoir central et la cité lyonnaise tout au long du XIX^e siècle. Si cette dernière a du mal à célébrer la Révolution, elle reste cependant attachée au régime républicain et prend part à toutes les manifestations de célébration de celui-ci : au sein de cette ferveur, le monument à la gloire de la République trouve naturellement sa place.

Cependant, lorsque le besoin de proclamer le régime se fait moins fort, le monument tombe en disgrâce aux yeux de la municipalité qui s’était « peu impliquée, en définitive²²⁹ » dans ce projet. Ainsi, le monument est détruit en 1975 et ses figures reléguées au rang d’ornements urbains.

²²⁸ Bruno Benoit, « Histoire, Mémoire Et Identité Politique ... », op cit, p. 503

²²⁹ *Ibid.*

CONCLUSION

Née du besoin de la cité lyonnaise d'afficher son rattachement au régime qui lui a permis de retrouver son autonomie municipale après des décennies de méfiance gouvernementale et de mise sous tutelle, l'idée d'ériger une statue à la République s'est développée tout au long des décennies 1870 et 1880.

En dépit d'un premier échec en 1881-1882, elle se concrétise finalement en 1886 à la suite du vœu du conseiller municipal Bizet. Déjà dotée de cet aspect politique, elle possède aussi une dimension anticléricale de conquête de l'espace puisqu'elle permet d'amenuiser la présence des références catholiques dans le paysage lyonnais²³⁰.

Elle se dote d'une nouvelle dimension, mémorielle lorsque son inauguration est *a priori* fixée au 14 juillet 1889, année du Centenaire de la Révolution et ce en dépit de la mémoire lyonnaise – à contre-courant de la mémoire gouvernementale (voire nationale) - des années révolutionnaires.

Cette corrélation de date est donc plus une occasion de se rattacher aux valeurs d'un régime qui se légitime dans son héritage de la Révolution française que de réellement célébrer celle-ci.

Ces éléments se retrouvent dans l'iconographie du monument, où les références historiques se font discrètes tandis que les références républicaines rayonnent. Le monument affiche aussi clairement la place que Lyon entend mener au sein du nouvel État : une ville républicaine, mais autonome et détachée de l'exécutif, et de sa capitale.

L'inauguration manquée du monument marque finalement son détachement avec le Centenaire qu'il s'agissait de célébrer, puisque la cérémonie n'a jamais lieu : d'abord à cause du retard pris dans les travaux, ensuite à cause de l'assassinat du président Sadi Carnot.

L'édifice n'en demeure pas point un point d'orgue important du cérémoniel républicain lyonnais dans la première moitié du XX^e siècle, que celui-ci soit l'initiative du Conseil municipal ou non. En effet, le monument s'intègre dans les cérémonies du 14 juillet et est un point central du cinquanteaire de la République en 1920. Il constitue également un point de ralliement lors de la manifestation illégale du 14 juillet 1942.

²³⁰ La basilique de Fourvière montre l'échec du monument de ce point-de-vue là.

Son importance dans le paysage lyonnaise décline cependant une fois le régime républicain définitivement affirmé après la Seconde Guerre mondiale. Il a rempli son rôle politique et n'est dès lors plus qu'un substitut de la statuomanie de la troisième République. Trace d'un passé révolu, il est une entrave à la modernité urbaine, ce qui entraîne sa destruction en 1975.

Le monument de la République est l'un des exemples de gigantisme à la lyonnaise : il précède le monument à la mémoire de Sadi Carnot –ironiquement situé place de la République- et le monument aux morts de la guerre 1914-1918 situé sur l'île aux cygnes du parc de la tête d'or. Une étude plus approfondie des monuments construits entre 1870 et 1920 à Lyon pourrait d'ailleurs être un champ de recherche intéressant.

Il pourrait également être pertinent de comparer ces monuments républicains avec ceux édifiés dans d'autres grandes villes de France, et notamment Paris, ville avec laquelle Lyon n'a de cesse de se comparer.

Toutefois, ce mémoire ouvre une autre perspective de recherche qui, tout en intégrant l'importance de la statuaire politique sous la troisième République, élargit le champ d'étude à celui du cérémoniel républicain à Lyon et ses particularismes locaux, comme l'importance du souvenir des victimes de la guerre de 1870 par exemple.

À partir des fonds municipaux qui concernent l'organisation des cérémonies publiques dans les sous-séries 1140WP et 1120WP, une telle étude est possible. Les comptes-rendus des séances du conseil municipal, qui ont l'avantage de présenter les débats au sein de ce dernier, constitueraient un bon complément aux sous-séries qui viennent d'être citées.

Ce sujet a également le mérite de pouvoir facilement intégrer un changement d'échelle et des comparaisons. En effet, peuvent être pris en compte d'autres grandes communes du Rhône ou de la région et ainsi voir s'il se dessine un particularisme régional dans les cérémonies républicaines.

Il peut aussi être fait une étude à l'échelle des grandes villes provinciales ou une étude comparée entre les cérémonies parisiennes et provinciales. Enfin, une telle étude permettrait de recouvrir l'ensemble du territoire français –en intégrant, pourquoi pas, l'espace colonial- et de mieux établir une étude à l'échelle nationale sans qu'il n'y ait de surreprésentation de la capitale. À partir de l'ensemble de ces éléments peut être finalement dressé une typologie des cérémonies républicaines, et même l'évolution de celles-ci sous les différentes républiques qu'a connues la France.

Annexes

1° *Discours du maire Antoine Gailleton, prononcé lors du déjeuner organisé pour le 14 juillet 1889, transcription du brouillon.*

1140WP/40, dossier « fêtes du centenaire de la Révolution et du 14 juillet 1889 ».

Mesdames, messieurs,

Je lève mon verre en l'honneur du Centenaire de 1789, de ces héroïques ancêtres qui fondèrent le règne de la Liberté et de l'Egalité ;

Je bois aux générations nouvelles qui achèveront au XX^e siècle l'œuvre immortelle de la Révolution en inaugurant l'ère de la Solidarité et de la Justice dans la société.

Je bois à la République, au président Carnot qui en est la représentation vivante, au patriote qui dans la tempête furieuse qui se déchaîne contre nos institutions, puise dans l'honnêteté de sa vie, dans la droiture de son caractère, dans l'énergie de ses convictions républicaines, cette grande autorité morale, force irrésistible qui défient tous les assauts consacrera la victoire définitive de la Liberté sur le despotisme et sur toutes les réactions vainement coalisées.

La France qui travaille donne aujourd'hui au monde entier accourant au champ de Mars la plus grandiose, la plus admirable preuve de Puissance et de Natalité ; c'est la victoire éclatante du travail, de l'industrie, de l'intelligence.

Et c'est le moment où l'esprit de parti le plus exécrable foment dans le pays le trouble et la discorde, ce prépare ouvertement à renverser les institutions à l'abri desquelles la France a pu guérir de ses blessures, réparer ses forces et renaître plus forte, plus puissante, plus sûre d'elle-même et de ses enfants.

Lyon la grande cité du travail a le droit, plus que le droit, le devoir d'élever la voix à l'heure actuelle. Célébrer l'immortelle date de 89 une patriotique cérémonie mais souvenons-nous que l'hommage le plus pieux, le plus grand que nous puissions rendre à nos pères, c'est de suivre leur exemple et de continuer leur œuvre. Si l'œuvre politique de la Révolution est faite, par contre, l'œuvre sociale est à peine commencée. De grands et redoutables problèmes sont posés : il faut, sous peine d'y périr, marcher au sphynx et trouver la réponse.

Les machines merveilleuses et constantes, les usines vastes, les agglomérations, les grandes associations de capitaux, la production énorme du nouveau monde, l'industrie et le travail imposent des conditions nouvelles inconnues à nos pères, provoquant une perturbation profonde dans les anciens rapports du capital et du travail, dans la vie intime du travailleur, dans les conditions de son existence. De là des besoins nouveaux, des misères inconnues imméritées et frappant de nombreuses populations. De là l'obligation pour la société de rechercher et d'appliquer les remèdes les plus propres à conjurer ce nouveau fléau.

La société ne doit-elle pas à tous ses membres aide et solidarité. Est-il humain, moral, patriote que de laisser sans défense le travail aux prises avec le capital. Est-il humain et patriotique que le chef de famille ne puisse assurer la nourriture de ses enfants, que la famille soit un fardeau et le célibat un privilège ? Est-il moral, est-il utile que dans un État régulièrement²³¹ organisé, on ne puisse utiliser tous les bras, tous les concours ; est-il moral que le travailleur ne soit pas protégé contre le chômage et la maladie, que dans la vieillesse il ne trouve pas un abri pour reposer sa tête.

Doit-on conserver plus longtemps ces formules anciennes de laisser faire, laisser passer, de la loi devant la liberté du travail et de l'industrie, le principe de l'offre et de la demande, de la libre concurrence. Principe qui se résumait dans la lutte pour la vie, la _ du faible, _ par le fort comme si la société n'avait pas été _ pour défendre le faible contre le fort.

Et ces problèmes tout brûlants, il faut les résoudre avec le concours et la bonne volonté de tous.

Mais ne comprenez-vous qu'il va y avoir des transformations importantes, des habitudes à rompre, et que tout un monde spécial va le lever jour pour résister et défendre les privilèges, privilèges plus résistants, plus féroces que ceux de l'ancienne aristocratie.

Et alors pour conserver les privilèges, tous les coalisés se réunissent et dans cette grande lutte nous les trouvons associés sous la bannière

Les bonapartistes

Légitimes

²³¹ On peut souligner, concernant ce terme, que l'auteur a hésité avec le mot « bien » qui a été raturé.

Orléanistes

Réactionnaires

Et la lutte commence ardente, terrible,

Les mots changent de significations.

Les démocrates tous hommes au nom de la liberté

Et les pires ennemis du peuple, évidemment les seuls armés.

Quel spectacle saisissant et instructif. Ce sont les hommes de décembre qui osent élever la voix et parler d'honnêteté, politesse et administrateur, les temps _ _ _ _ de nous, qu'on ait oublié les exploits scandaleux et, pour ne parler que des choses de notre région, ce scandale colossal contre le rachat des droits du grand central.

Oh alors la conception prenant [des] grandioses proportions qu'elle devenait affaire d'État ; On n'y ajournait pas les auteurs, on ne demandait pas justice alors ; on avait des moyens rapides et surs, et pour obtenir le silence, et faire les indiscrets. La loi de sureté générale n'était pas un mythe, les déportés à Cayenne et à Launcester en savent quelque chose.

Et les revenants de l'ancien régime, les partisans du trône et de l'autel ne le déguisait tels pas eux aussi en serviteurs de la liberté, en amis du peuple, de leur père étaient plus francs, ils combattaient à visage découvert, pour les _ de leur drapeau blanc à Loblentz et à qui besoin ils, rouge d'endosser la carmagnole du sans-culotte.

La page 10 étant manquante, une partie du texte manque à cet endroit.

Pour lemauter cette étrange association est venue se fusionner un dernier élément les hallucinés, les déclamés, de toutes les sortes et cette _ le _ d'affamés aux dents longues bien par personnes un de leurs chefs (gens de sac et de corde) ceux là ce sont les hommes d'actions, ceux qui ont chargé des belles œuvres, des bergères compromettantes, ces condottières ne sont-ils pas payé pour tout faire ?

Et alors on a vu se déchaîner sur le pays une tempête de boue ; on a reçu si devant un vent de mensonge et de calomnie infâme de garde nationale, respect/refus de l'armée, défaite du territoire tout a été _ vif par cette cohorte immonde.

Et le pays contemplant avec stupeur cette ogie le demande pour qui _ pas encore _ avec. Cette _ les miracles ?

Et malgré toutes les _ _ nous avons confiance dans le bon sens du vieux peuple _ . De ce peuple qui apprécie les enfants de la révolution ; qui sait à qui en attribuer l'organe et ne voudra pas confier la _ de les défendre aux ennemis qui les ont longuement combattu.

Soyons forts et unis et saluons pour prochain ; du la République victorieuse et _ les entravant qui tentent vainement d'arrêter la marche se lèvera glorieuse et réunissant tous les enfants, tous les _ de ton drapeau aura réalité dans le monde économique et social les réformes accomplies par nos pères pour le monde politique.

Je bois messieurs à la Révolution de 1789, je bois à la République de 1889 qui doit continuer son œuvre en préparant la complète réalisation. Je bois enfin à l'union de tous les enfants qui sauront la défendre et la rendre impérissable.

2° *Carte des élections législatives de 1871. Carte issue de la page 55 du manuel*
1870-1914 : *La république imaginée, op cit.*



3° Chronologie des événements révolutionnaires parisiens et lyonnais :
DAVALLON J., DUJARDIN P., SABATIER G. (dir), *Politique de la mémoire*
***Commémorer la révolution*, Lyon, PUL, 1993, p. 103**

Evénements parisiens (marquants)	Dates	Evénements lyonnais...	...pouvant appeler une commémoration			
			jacobine	royaliste	girondine (fédéraliste)	unitaire
5 mai : Etats généraux 14 juillet : Prise de la Bastille 4 août : Fin des privilèges 26 août : Déclaration des droits de l'Homme 6 octobre : Retour du Roi à Paris	1789	14 mars : Début de la rédaction des Cahiers de Doléances Juillet : Révolte contre l'octroi				
12 juillet : Constitution civile du clergé 14 juillet : Fête de la Fédération	1790	Février : Manifestations populaires (l'Arsenal) 30 mai : Fête de la Fédération Juillet : Manifestations contre l'octroi Octobre/décembre : Conspiration royaliste				Unanimité civique
20 juin : Fuite du Roi	1791	Avril : Arrivée d'Adrien Lamourette, évêque jureur Juin : Massacre du seigneur de Poleymieux, Guillin du Montet				
10 août : Fin de la Royauté Début septembre : massacres 22 septembre : Début de la 1ère République	1792	Septembre : Manifestations populaires		Victimes des massacres de Pierre-Scize et des prisons de Roanne (prêtres, officiers)		
21 janvier : Mort du Roi	1793	Février : Châlier et les sections 29 mai : Soulèvement de Lyon 16 juillet : Exécution de Châlier 7 août - 9 octobre : Siège de Lyon Novembre : Terreur rouge Fouché	Châlier martyr	Insurrection de Lyon Soulèvement de Lyon Victimes de la Plaine des Brotteaux		
8 juin : Fête de l'Etre Suprême 9 Thermidor : Chute de Robespierre	1794	8 juin : Fête de l'Etre Suprême	Fête civique révolutionnaire			
	1795	Mai : Terreur blanche	Massacre de la rue Sala			

4° Budget consacré par la ville de Lyon aux fêtes du Centenaire de la Révolution française, DAVALLON J., DUJARDIN P., SABATIER G. (dir), *Politique de la mémoire Commémorer la révolution*, Lyon, PUL, 1993, p. 153

BUDGET CONSACRÉ PAR LA VILLE DE LYON
AUX FÊTES DU CENTENAIRE
(SOURCE D.C.M.)

Budget général de la ville	15 608 860
Dépenses ordinaires	11 726 473
Dont:	
Instruction publique	2 343 932
Dépenses militaires	126 200
Enseignement gym.	50 000
Bataillons scolaires	11 546
+	2746 (1)
Devis-programme du Centenaire:	
5 mai	30 000
14 juillet	104 000 (2)
Subv. monument de la République, place Carnot	52 400
Subv. fête fédérale gymnastique	25 000
Soit total Devis-programme	211 400

Le budget du Centenaire correspond à 1,80% du budget ordinaire de la Ville. Il est en excédent de plus de 100 000 F en moyenne sur le budget des années précédentes pour les fêtes du 14 juillet: 81 000 F en 1888 (le plus bas) et 135 000 F en 1887 (le plus haut) auquel il faut ajouter 50 000 F pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles (somme constante depuis 1882) et l'entretien du bataillon scolaire. Au total, c'est donc plus de 270 000 F que la ville consacre à la préparation physique et militaire soit plus de 2,3% son budget ordinaire. Quant aux sociétés sportives elles obtiennent 33 360 F soit près de 16% du budget consacré au Centenaire. (bien plus si l'on prend en compte les bataillons scolaires et les fêtes de quartiers: environ 25%)

(1) Discussion très vive pour fourniture exceptionnelle de 138 costumes neufs aux élèves du BS pour le défilé du 14/7/1889. Ce budget complémentaire sera finalement voté.

(2) Dont: régates sur la Saône: 3400, joutes: 2400, gymnastique: 2560.

5° *Discours de Jacques-Louis Hénon sur la nécessité de rendre un Conseil municipale à la ville de Lyon, prononcé le 12 avril 1869 au Corps législatif impérial, Paris.*

Messieurs,

Un ancien maire de Paris, M. Cochin, membre de l'Institut, a formulé en ces termes un vieil axiome dont personne ici ne contestera l'évidence : « Le seul contrôle efficace et légitime, en matière de dépenses municipales, est le contrôle d'un conseil élu directement par les habitants. » .Cette vérité a d'autant plus de poids dans la bouche de M. Cochin qu'il a été membre de la commission municipale de Paris. Cette vérité peut déplaire à quelques-uns, mais encore une fois, personne ne la conteste, et ceux qui résistent à son application ne diffèrent d'avec nous que sur l'opportunité de la mesure. Ils veulent attendre. Voudraient-ils attendre que dans les cas exceptionnels où la règle a été méconnue cette violation ait produit les mêmes scandales qu'à Paris ? (Très-bien à la gauche de l'orateur)

Vous ne le voudrez pas, messieurs, vous vous souviendrez que, même sous l'abri d'une loi, on ne peut conserver ce qui blesse le droit. La légalité ne saurait sauvegarder l'injustice. L'accueil sympathique que vous avez fait aux dernières paroles de l'un des plus éminents orateurs de cette Chambre, alors qu'il vous rappelait « qu'il faut garder la règle pour que la règle nous garde, » m'est un sûr garant que vous m'aidez à réclamer l'abrogation d'une loi qui a mis Lyon hors du droit commun. (Très-bien ! à la gauche de l'orateur.)

J'espère que la tâche nous sera facile, car en constatant les désordres financiers de l'hôtel de ville de Paris, en votant la disposition de la loi qui en soumet le budget au contrôle du Corps législatif, nous avons implicitement voté la dissolution de la commission administrative qui gouverne Lyon, quia élevé la dette de 10 à 68 millions, sans compter les surprises désagréables qui peuvent être réservées à Lyon comme à Paris. (Très-bien ! très-bien ! à la gauche de l'orateur.)

Vous savez que la ville de Lyon, sans autre motif avoué que le désir de l'assimiler à la ville de Paris, a été privée administrativement, en 1851, du droit d'élire son conseil municipal Cette mesure arbitraire a été maintenue par un 5 décret daté de mars 1852 et définitivement confirmée par la loi du 5 mai 1855. La loi a été votée en dérogation à la Constitution, qui, dans certains cas prévus, permet de remplacer temporairement les conseils élus par des commissions administratives, mais qui prescrit, dans un délai déterminé, un nouvel appel aux suffrages des électeurs. En l'absence de raisons données par le Gouvernement, le préfet était plus explicite. Il faisait l'éloge de « ce système municipal qui a conduit Paris à un incontestable état de prospérité, » ce sont ses paroles ; mais il disait de plus : « Lyon renferme une population nombreuse et turbulente qui a inquiété le Gouvernement. Il faut dominer cette population. »

Il y avait encore ce qu'on ne disait pas, ce qui était gênant, ce dont on voulait se débarrasser. Tout le monde sait qu'entre l'État, les départements et les villes, il existe parfois des tiraillements, résultats inévitables d'intérêts distincts. A Lyon, les tiraillements ont été fréquents, souvent très- vifs. Maires et préfets étaient loin d'être toujours d'accord. L'un représentait l'État, l'autre la ville ; des intérêts importants se discutaient entre eux, les divisaient quelquefois ; mais ces dissentiments, qui amenaient des deux côtés une surveillance active, n'étaient en définitive qu'une sûreté de plus pour les deniers des contribuables. Sans maire, sans conseil indépendant, où est la garantie pour la commune ? Une sorte de proconsul

doit-il à lui seul et sans contrôle être chargé de tout décider ? Qui ne croira qu'il soutient, au détriment des villes, les prétentions du Gouvernement qu'il représente, et d'ailleurs comment ces magistrats nomades, qui changent de résidence avec toutes les variations de la politique, peuvent-ils administrer une grande cité, dont ils ne connaissent qu'imparfaitement les ressources et les besoins ? Leur action dans ce cas, peut-elle être comparée à celle d'un maire ? Est-elle préférable à celle d'un préfet et d'un maire réunis ? Ne pensez-vous pas, avec moi, qu'un maire et un conseil élu ont des racines dans la population qui les rendent autrement utiles pour l'administration de la commune que les préfets et les commissions administratives ? (Nouvelle approbation à la gauche de l'orateur.)

Je n'insisterai pas, ce serait vouloir prouver l'évidence. Voyons les deux autres raisons avouées : D'abord, le désir d'appliquer à la seconde ville de France le système municipal qui a conduit Paris à un incontestable état de prospérité ! Assimiler Lyon à Paris paraît au premier aspect un honneur pour la première de ces deux villes, mais quand on examine de plus près, on voit aisément les dangers que cache cet honneur ; aussi nous le déclinons. D'ailleurs, sur quoi fonder une pareille assimilation ? Pour tâcher de justifier les mesures exceptionnelles qui pèsent sur Paris, on nous parle de Paris, capitale de la France ; de Paris, siège et centre du Gouvernement ; de Paris, foyer de toutes les sciences ; de Paris, point de ralliement des partis ; enfin on nous donne tous les prétextes débités depuis près de vingt ans. Supposons un instant que ce soient des raisons qui justifient la loi. En est-il une seule qui puisse s'appliquer à Lyon ? Évidemment non. Puis où s'arrêtera-t-on après Lyon ? Qui nous garantit que Marseille, Bordeaux, le Havre, Lille, Nantes, Rouen, toutes les grandes villes, ne seront pas assujetties au même régime ? Quant aux résultats du système, vous les connaissez. Après les discussions qui ont eu lieu dans cette enceinte, il y a peu de jours, je crois qu'il serait inutile de chercher de nouveaux arguments. Je passe tout de suite à la dernière raison donc née, celle que le préfet formulait dans les termes suivants : « Lyon renferme une population nombreuse et turbulente quia inquiété le Gouvernement. Il faut dominer cette population. ».

La population lyonnaise s'occupe des affaires du pays, réclame ses droits, s'agite quand on persiste à les lui refuser ; mais elle n'est ni plus ni moins turbulente que celle de toutes les autres grandes villes de France. Depuis près de vingt ans, elle a supporté de grandes misères, des milliers de malheureux ont été réduits aux plus dures extrémités sans que la sécurité publique ait reçu la moindre atteinte. M'opposera-t-on les troubles de 1832 et 1834 ? C'est un peu ancien, et d'ailleurs cela prouverait contre mes contradicteurs, car, malgré la gravité des circonstances, la monarchie de Juillet a reculé devant la violation des droits municipaux, violation qu'elle considérait à juste titre comme sans avantages pour le Gouvernement et dangereuse pour l'intérêt des citoyens. Le mouvement de 1849 était un mouvement exclusivement politique qui n'avait rien de commun avec la municipalité. Quelle est la grande ville qui n'a pas eu alors ses agitations ? En persistant à alléguer des malheurs pour motiver la suspension indéfinie de nos droits, vous nous forceriez à vous rappeler que le dernier sang français versé dans les rues par des mains françaises ne peut être imputé aux insurrections populaires.

M. ERNEST PICARD : C'est vrai. M. Hénon.

Les arguments que je viens de combattre pouvaient-ils être considérés comme des raisons suffisantes pour mettre la ville en tutelle ? Une loi en a décidé. Mais ces arguments ne doivent-ils pas aujourd'hui vous paraître insuffisants pour maintenir une loi d'exception, que la population réprouve et que la Constitution rend essentiellement provisoire ? C'est ce que vous pouvez dire. Permettez-moi, messieurs, de vous exposer les conséquences funestes de la loi. Une fois la ville mise hors du droit, en ce qui touchait son administration, le nom de

commission municipale, qui révélait la vérité, l'interdiction des Lyonnais, fut remplacée par celui de conseil municipal. On nous laissait le nom. Le préfet, devenu omnipotent, s'entoura d'un état-major presque entièrement composé d'étrangers à la ville, et qui semblait s'abattre sur elle comme une nuée d'oiseaux de proie. Il choisit son conseil municipal sans plus de souci de la légalité qu'on n'en avait eu du droit des citoyens. Certains membres étaient domiciliés à Paris. D'autres étaient maires ou conseillers municipaux de communes rurales. Ces nominations, faites et acceptées au mépris de la loi de 1855, étaient confirmées par l'autorité supérieure.

L'absence de contrôle multiplie les illégalités plus souvent que nous ne le croyons nous mêmes, qu'on accuse d'être si facilement soupçonneux. Après avoir dénoncé dans cette enceinte, sans nommer personne, un de ces doubles mandats dont je connaissais un exemple, j'ai été tout surpris d'apprendre qu'au lieu d'un conseiller auquel j'avais fait allusion, deux se crurent désignés et donnèrent à la fois leur démission. Ces abus duraient encore au commencement de cette année. Il n'y a guère plus de deux mois que trois membres de la commission municipale, coupables de la même illégalité, se sont décidés à se retirer, pressés par les sommations incessantes d'un journal lyonnais. Les conseillers ne dépendant que de l'administration et leurs délibérations ne recevant aucune publicité, les conséquences financières d'une pareille organisation étaient faciles à prévoir. Le budget présente chaque année une preuve d'harmonie si complète entre le préfet et la commission, qu'il n'y a jamais eu un centime de différence entre les chiffres proposés et admis.

Dernièrement cependant il y a eu un progrès. Dans la séance du 28 août 1868, le conseil municipal, après avoir constaté un déficit de 274,000 fr., dans le budget supplémentaire, a voté un crédit de 8,000 francs pour augmenter le traitement des deux secrétaires généraux de la préfecture, fonctionnaires payés par l'État. Il a voulu sans doute 11 honorer ses derniers jours par un acte de munificence. Il est vrai que le ministre a refusé le budget, qui se soldait en déficit. Alors on a ajourné quelques dépenses, mais non pas cette largesse faite à nos dépens. Pour 1869, la commission, dans son indépendance, a donné au préfet 24,000 francs de plus qu'il ne demandait. Dans une ville essentiellement commerciale, comme Lyon, on devait satisfaire aux nécessités d'abord, sans se jeter dans les travaux de luxe, sous peine de ruine. Sous le couvert d'un conseil invariablement approuvateur, de grands travaux ont été faits. Quelques-uns étaient nécessaires, on devait les exécuter, nous en convenons. D'autres l'étaient moins et pouvaient attendre. Enfin plusieurs ne l'étaient pas du tout et n'auraient jamais dû être entrepris. Pour tous ces travaux, on a eu le tort immense de les faire sans consulter ceux qui devaient les payer, d'agir en prodigue avec l'argent des contribuables, d'endetter la ville d'une façon démesurée, tout en augmentant sans cesse les impôts, et de compromettre l'avenir au delà du siècle. On a disposé de notre ville sans notre aveu, on a décidé de nos convenances sans nous, quelquefois malgré nous, on a dépensé notre argent à pleines mains. Avouez, messieurs, qu'une population n'a 12 pas besoin d'être turbulente pour être lasse d'une pareille situation. Le dernier conseil municipal élu avait eu des jours difficiles à traverser, il avait eu à faire face à des dépenses extraordinaires, et cependant, malgré ces circonstances défavorables, il avait fait de nombreuses améliorations. Il était parvenu à réduire notre dette, qui était de 13 millions en 1848, à 10 millions, et de plus cette dette, dont on pouvait prévoir l'extinction dans un laps de temps de douze à quatorze années, avait un équivalent en terrains communaux facilement réalisables. Il avait fait cela sans surcharge d'aucune sorte pour les habitants, sans aliéner les propriétés, sans encaisser les 55 centimes, tant reprochés, et qui ont été réalisés en partie et dévorés par ses successeurs. On me dira peut-être : Les revenus de Lyon ne passaient à peine 5 millions, tandis qu'ils sont actuellement de 11 millions 600,000 fr. Il faut vous expliquer comment ils se sont accrus. L'augmentation de recette n'est point en rapport avec l'accroissement de prospérité, au

contraire. Mon assertion peut vous sembler étrange, mais elle est vraie, car l'état de souffrance de toutes nos branches de commerce est incontestable.

Deux causes ont produit l'augmentation de revenus : d'abord l'agrandissement de la ville, dont la population a été presque doublée par l'annexion des villes suburbaines, et ensuite de nouveaux droits d'octroi, l'aggravation des anciens, l'augmentation sans mesure des patentes, la création d'autres recettes vexatoires inconnues jus qu'alors. De sorte que nos gros revenus ne sont pas un signe de prospérité, mais simplement la contre partie forcée et insuffisante, de dépenses exorbitantes, de dettes considérables, qui produisent une gêne sans cesse croissante et qui auront pour résultat de nouveaux emprunts jusqu'à épuise ment de ressources, si ce régime continue. (Très bien ! très-bien ! à gauche.)

La commission municipale, bien loin de diminuer la dette, l'a considérablement accrue, tout en aliénant les propriétés de la ville, en aggravant les charges, en manquant à la parole donnée au sujet des octrois. Ils devaient être basés sur la moyenne de l'octroi des villes annexées, on les a plus que doublés. Enfin la dette avouée est de 68 millions, et, comme l'on est habitué à Lyon, ainsi qu'à Paris, aux dissimulations dans les comptes, comme on ne connaît ni la dette flottante, ni les engagements à long terme, comme il n'y a pas de vérification possible, le public pense que la dette s'élève à plus de 90 millions. Nous avons eu aussi des ventes et des marchés faits sous le manteau de la cheminée, au lieu 14 d'être livrés à l'adjudication publique ; à côté des emprunts légaux, mais exorbitants et réitérés, nous voyons des emprunts illégaux ; enfin vous retrouvez à Lyon plusieurs des faits que vous avez vus se dérouler sous vos yeux lors de la discussion sur Paris. Seulement c'est proportionnel, c'est sur une moindre échelle. Il n'y manque pas même la flétrissure appliquée par la Cour des comptes : « Des engagements à terme, pour les travaux de longue durée, ont été contractés par la ville de Lyon avec l'autorisation préfectorale. « Les engagements, s'élevant ensemble à des sommes importantes, constituent de véritables emprunts qui ne pouvaient, conformément à la loi du 18 juillet 1837, recevoir la consécration de l'autorité supérieure sans remplir les formalités légales. « Ces engagements constituent donc des infractions à la loi, que la Cour des comptes a regardé comme son devoir de signaler à l'attention de l'Empereur, avec d'autant plus d'insistance que la persévérance de cette ville est devenue systématique et que l'habile administrateur du Rhône, en faisant valoir l'utilité de l'opération pour la ville de Lyon, déclare qu'il n'y a dans ces engagements à terme aucune illégalité.

« En présence d'une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, qui déclare, à la date du 12 avril 1860, qu'un traité par lequel il a été stipulé qu'un entrepreneur ne sera payé qu'en plusieurs années, constitue un véritable emprunt; en présence d'un rapport fait au Sénat en 1862, sur une loi concernant la ville de la Rochelle et qui déclare : « que les dettes contractées par suite d'acquisition à long terme, sont assimilées aux emprunts, » il a lieu de s'étonner de la doctrine de M. le sénateur chargé de l'administration du département du Rhône. » La Cour des comptes n'est pas seule ; l'honorable marquis d'Andelarre dit ce qui suit dans son rapport en parlant de l'opinion du Conseil d'État « Saisis de cette question, MM. les conseillers ont déclaré qu'ils partageaient entièrement l'opinion de la Cour des comptes.

Votre commission croit donc, en présence de l'insistance mise par la ville de Lyon, des hommes considérables chargés de l'administration de cette ville , de cette circonstance même que l'objet de l'emploi ne peut être contesté et qu'il aurait été reconnu par le décret ou par la loi, votre commis si on croit devoir appeler sur cette situation votre plus sérieuse attention, et vous engager à rappeler au respect de la loi ceux qui sont d'autant plus obligés à la respecter qu'ils sont appelés à la faire respecter eux -mêmes. » Nous venons de voir d'après quelles considérations on a établi la loi du 5 mai 1855 et quels en 16 ont été les résultats. Voyons les

motifs qu'on pour rait donner pour la maintenir. Ce ne peut plus être le désir d'assimiler Lyon à Paris. Ce n'est pas, je me plais à le croire, la défiance envers la population. A-t-on vu une seule fois l'administration municipale contribuer au désordre ? Librement élue par ses concitoyens, n'est-elle pas au contraire un des plus sûrs garants de la tranquillité publique ? Ce n'est pas non plus l'achèvement des grands travaux entrepris. Ce qu'on peut faire avec un préfet, ne peut-on le faire avec un maire ? Le dernier prétexte a été inventé dans le sein du Conseil général. Tout en admettant le principe de l'élection, – on admet aisément les principes, pourvu qu'on soit dispensé de les appliquer, alléguait qu'il fallait attendre pour émettre un vau sur la restauration du conseil municipal, que les grands travaux fussent achevés. Plus tard la majorité du conseil repoussait le vœu, comme incompatible avec ses attributions, mais exprimait, sous forme dubitative, la pensée que la municipalité lyonnaise pourrait être nommée par une espèce de suffrage restreint. On ne se rappellerait plus cette réminiscence d'un autre régime, si le silence dans lequel, mal gré nos questions, M. le ministre a cru devoir se renfermer sur la nouvelle loi municipale qu'on nous a annoncée, n'était un sujet d'inquiétude.

Une municipalité élue de toute autre manière que par le suffrage universel serait impuissante à Lyon, parce qu'elle n'obtiendrait ni considération, ni confiance. D'ailleurs, comme l'a dit l'honorable M. Frédéric Morin, « il serait par trop étrange, en vérité, que le même citoyen fût déclaré par la loi capable de nommer un député, d'avoir son influence sur les destinées générales de la France et incapable de nommer un conseil municipal, c'est-à -dire d'avoir la voix au chapitre dans l'administration de la ville qu'il habite et qui le grève d'impôts. Je comprendrais qu'un vœu sur le rétablisse ment du conseil municipal de Paris ou de Lyon , émis par les conseils généraux du Var, du Finistère ou de tout autre département éloigné, pût être considéré comme vœu politique; mais un vœu émis à propos du chef-lieu du département du Rhône, par le Conseil général et par le conseil d'arrondissement du Rhône, un vœu essentiellement municipal, être considéré comme un vœu politique , c'est pour moi le comble de l'ironie ; c'est nous dire : « Nous ne voulons pas faire droit à vos réclamations, elles nous importunent! »

M. LE BARON ESCHASSREIAUX : C'est ce que vous avez demandé vous-même.

M. HÉNON : Nous l'a-t-on donné ? Il y a évidemment... (N'interrompez pas ! n'interrompez pas !)

M. DE FORCADE, ministre de l'intérieur. Nous ne pouvons pas discuter incidemment les affaires de la ville de Lyon.

M. GARNIER-PAGÈS. C'est vous qui nous avez appelés sur ce terrain. M. Hénon. J'expose mes raisons avec le plus de modération que je le puis. Je n'ai pas voulu pro poser un amendement, et vous le comprendrez ; cet amendement aurait nécessité un vote. J'entre prends de faire ce que beaucoup de mes collègues considèrent comme impossible, je veux vous con vaincre et je veux le faire dans des termes tels que vous ne puissiez voir, dans le fond de mon raisonnement, que la vérité et la justice. Je désire donc, non pas que le Corps législatif, par un vote, impose une volonté quelconque au Gouvernement ; non, je n'ai jamais eu cette prétention et personne ne peut l'avoir ; je désire seulement que le Corps législatif comprenne bien que ce que je demande pour la ville de Lyon est tellement juste, qu'il est enfin temps de le lui accorder. (Approbation à gauche.)

M. le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. On vous a promis, lors de la discussion sur les affaires de la ville de Paris, d'étudier les questions relatives à la ville de Lyon.

M. Ernest PICARD. Il y a vingt ans que la ville de Lyon vit sous ce régime exceptionnel !

M. LE MINISTRE. Il y a une situation nouvelle et définie par une décision récente.

M. HÉNON : Si M. le Ministre veut nous dire que la ville de Lyon sera replacée sous la loi commune, je cesserai de parler.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR : Continuez votre argumentation, je vous répondrai.

M. Henon : Je disais que c'était le comble de l'ironie de considérer ce vœu municipal comme un vœu politique. Dans le sein du Conseil général la majorité, composée par les délégués des parties rurales, presque tous nommés sous l'influence du préfet, s'est opposée à l'émission du vœu pour le rétablissement du conseil municipal que les conseillers nommés par la ville, au nombre de huit, émettent à l'unanimité tous les ans. Soit, mais il n'en est pas moins vrai que le dernier vote, celui du 28 août 1868, a démontré que la minorité était de 12 voix contre 15. Déjà la majorité du conseil d'arrondissement s'était prononcée en faveur de ce vœu. Un décret clandestin vint annuler le vote. Quatorze membres des deux conseils donnèrent leur démission à cause de ce décret. Ils ont été réélus au premier tour de scrutin, à une majorité plus forte que celle qui les avait désignés une première fois. La protestation des habitants a été éclatante. Après cela, on peut s'étonner de lire dans un rapport qui vous a été présenté dernièrement, sous la seule garantie du Conseil d'État, une singulière allégation. On y dit que l'opinion publique se prononce à Lyon en faveur de ce qui peut corroborer l'action de la commission municipale. Vous avez pu juger combien on a mal renseigné le Conseil d'État. En voici une autre preuve plus significative encore. L'administration la connaît aussi bien que nous. Dans toutes les luttes électorales pour le conseil d'arrondissement, comme pour le conseil général, tous les candidats de la ville, non pas ceux de tel ou tel parti, mais tous, candidats officiels, agréables ou opposants, tous mettent sur leur drapeau : Restitution du conseil municipal. L'opinion publique est presque unanime à ce sujet. Un passage du même rapport parle d'une en 21 quête scrupuleuse qui aurait été faite, des vives réclamations des représentants de la cité lyonnaise. L'enquête scrupuleuse dont il est question, per sonne n'en a entendu parler. Du reste, nous l'appelons de tous nos vœux ; le résultat n'en saurait être douteux. Quant aux réclamations des représentants de la cité, aucun des députés de Lyon n'en a fait à cette tribune, si ce n'est pour demander le retour au droit commun. Peut-on appeler représentants de la cité les membres de cette commission municipale nommée par l'administration elle-même pour lui faire approuver complaisamment ses propositions ? Ce ne sont pas là les représentants de Lyon. Par suite des empiétements du pouvoir, il ne reste de représentants de la ville que ceux qu'elle nomme au conseil d'arrondissement, au conseil général, au Corps législatif, et ceux-là sont unanimes. Quels autres ont reçu mandat des citoyens de Lyon ? Serait-ce le président et le vice-président de la commission municipale ? De quel droit exprimeraient-ils l'opinion des Lyonnais, eux qui, malgré leurs qualités personnelles et précisément à cause des fonctions qu'ils occupent, sont devenus, ainsi que leurs collègues, tellement impopulaires, que pas un d'eux ne sera élu lorsque la 22 force des choses nous rendra le conseil municipal ? Savez-vous où se trouve la protestation la plus énergique contre la suppression d'une institution qui chez nous remontait au quatorzième siècle ? C'est dans le rapport fait au dernier conseil municipal élu, par un homme dont vous ne pouvez suspecter les intentions, qui plus d'une fois a présidé cette assemblée, qui est actuellement sénateur ; un homme avec lequel on peut différer d'opinion, mais auquel on ne peut contester la réputation méritée d'être un excellent administrateur. Et le conseil municipal à l'unanimité, adoptant les conclusions du rapport, signait le procès-verbal avec lui. (Très-bien ! très -bien ! à la gauche l'orateur.)

Depuis lors, les habitants de Lyon n'ont cessé de protester par des brochures, par une pétition au Sénat, par leurs conseils élus, par leurs députés. De tout ce qui précède il résulte qu'il ne subsiste aucune raison, pas même un prétexte plausible pour conserver l'état exceptionnel sous lequel on a mis Lyon. Maintenir plus longtemps cet état, ce serait déclarer que les Lyonnais sont incapables d'administrer leurs affaires, ou qu'ils sont tenus en suspicion, ce que vous ne pourriez admettre. Si j'avais pu blesser les susceptibilités de quelques-uns de mes honorables collègues, je le regretterais, car mes paroles seraient loin de rendre ma pensée. Je désire que vous preniez en considération ma demande, et, dans ce cas, il n'est pas d'usage d'irriter son auditoire. Mais si la vivacité de quelques expressions vous a paru inopportune, vous ne vous y arrêterez pas, quand vous vous rappellerez que si je recherche votre assentiment, je ne mendie pas une faveur, je réclame un droit. Un projet de loi municipale nous est annoncé pour la session prochaine, c'est ce qui nous a déterminés à ne point présenter, comme les années précédentes, un amendement sur Lyon, mais à vous demander une approbation qui doit influencer sur les décisions du Gouvernement. La population lyonnaise a manifesté ses vœux par tous les moyens laissés en son pouvoir, et vous vous souviendrez comme moi qu'il y a quelques jours à peine nous entendions M. le Ministre de l'intérieur nous dire à cette tribune : « L'intérêt du Gouvernement est d'interroger le vœu des populations et de le satisfaire. » C'est plus que l'intérêt du Gouvernement, c'est son devoir. (Très bien ! très - bien ! sur les bancs à gauche de la tribune.)

6° *Discours du maire Antoine Gailleton prononcé lors de la venue du président Sadi Carnot à Lyon le 24 juin 1894, AML 958WP/26*

Allocution de monsieur Gailleton à l'arrivée du président

Monsieur le président de la République,

J'ai l'honneur, au nom de la population lyonnaise, de vous adresser ses souhaits respectueux de bienvenue.

Notre population toute entière, unie dans une même pensée patriotique s'est mise en fête pour vous recevoir dignement et pour saluer en vous le chef du gouvernement de la République, personnification de la Patrie.

Discours de monsieur Gailleton au banquet

Monsieur le président de la République,

Interprète des sentiments de cette assemblée, dans laquelle sont réunis les chefs du gouvernement, les membres du parlement, les corps élus et les municipalités, les représentants de l'armée, de la magistrature, de l'Université, du commerce, de l'industrie et des arts, de l'agriculture, de tout ce qui pense, travaille et produit, je vous adresse l'expression de notre vive et respectueuse reconnaissance pour avoir répondu à l'invitation de la ville de Lyon et du département du Rhône.

Messieurs,

Levons tous notre verre en l'honneur et à la santé de monsieur Carnot, président de la République française, du citoyen qui, par son caractère et ses vertus civiques, honore ses hautes fonctions autant qu'il est honoré par elles.

Monsieur le président

La ville de Lyon est heureuse et fière de vous saluer pour la seconde fois. Votre visite en octobre 1888, la pose de la première pierre du monument élevée à la gloire de la République, la manifestation grandiose de toute une population, acclamant en vous le gardien et le défenseur vigilant des institutions républicaines, ont laissé dans nos annales une page impérissable.

Depuis cette époque, la République a grandi forte et vigoureuse malgré les attaques incessantes et passionnées d'adversaires ne reculant devant aucune manœuvre, aucune calomnie, aucun déguisement, et de même que les tempêtes les plus violentes soulèvent en vain les vagues tumultueuses ne sauraient troubler le calme des profondeurs de la mer immense, ainsi, devant l'inaltérable bon sens et la robuste foi des masses profondes de la démocratie française s'évanouissent les orages politiques.

Aujourd'hui, maîtresse d'elle-même, puissant une nouvelle force dans l'union patriotique de tous les Français, ayant retrouvé des alliances et des amitiés fondées sur la sympathie des peuples et un égal désir de la paix du monde, la République poursuit vers un idéal de paix et de justice sa marche incessante, parfois ralentie, jamais abandonnée.

Votre seconde visite, monsieur le président, ne laissera pas dans nos cœurs de moins nobles souvenirs. Comme le monument de la place Carnot était élevée à la gloire de la République, l'Exposition lyonnaise, dont vous venez de visiter le palais, est un monument que nous avons voulu élever en l'honneur du travail et du génie français.

Toutes les régions de la France, toutes les branches de l'industrie et du travail sont ici représentées et c'est une revue de notre grande armée industrielle et commerciale que vous avez pu passer en traversant le palais et les bâtiments de notre Exposition, armée vaillante, armée d'élite, qui lutte avec courage contre toutes les difficultés, toutes les incertitudes économiques du temps présent et dont le drapeau pacifique conduira, nous en sommes convaincus, à de nouvelles victoires.

Et cette Exposition, elle aura encore une autre fortune, après avoir mis en un relief saisissant l'activité et la réserve féconde et presque inépuisable de la province, elle aura, grâce au concours, si dévoué, si libéral de notre grand Paris, commencé un mouvement de décentralisation scientifique, économique et artistique qui promet d'être fécond en résultats.

Vous voyez, monsieur le président de la République, combien vos deux visites, ayant entre elles tous de points communs, ont dû éveiller en nous les mêmes sentiments.

En vous adressant la respectueuse expression, nous sommes heureux de voir la France tout entière, par le génie de ses savants, de ses artistes, de ses industriels et commerçants, de ses agriculteurs, s'asseoir pour rendre hommage tout à la fois à la République à son chef vénéré. Je bois au président de la République, à la République, à la France !

7° Étude des noms de rue de Lyon

La liste ci-dessous a été établie à partir de la liste des anciens noms de rues et leur correspondance établie et mise à disposition par les AML. De cette dernière ont été retenues les rues qui ont connu un changement de nom entre 1870 et 1900 en excluant les changements de nom dû à des travaux de réaménagements ou à des absorptions par d'autres quartiers. A partir de cette liste, on peut établir les statistiques suivantes.

Sur les 55 noms de rues changés, 12 des anciens noms étaient des références explicites à d'anciens régimes (bleu) et 13 étaient des références explicites à l'Église catholique (orange).

Sur les 55 nouveaux noms de rues, 16 (13 si l'on exclue les doublons) des noms choisis sont des intellectuels célèbres (vert) dont 13 sont lyonnais ou d'origine lyonnaise (11 si l'on exclue les doublons) (vert foncé).

Sur les 55 nouveaux noms de rues, 14 sont des références à l'histoire, en particulier lyonnaise (rouge), 12 sont des politiques républicains (7 si l'on exclue les doublons), 5 sont des bienfaiteurs de la ville de Lyon.

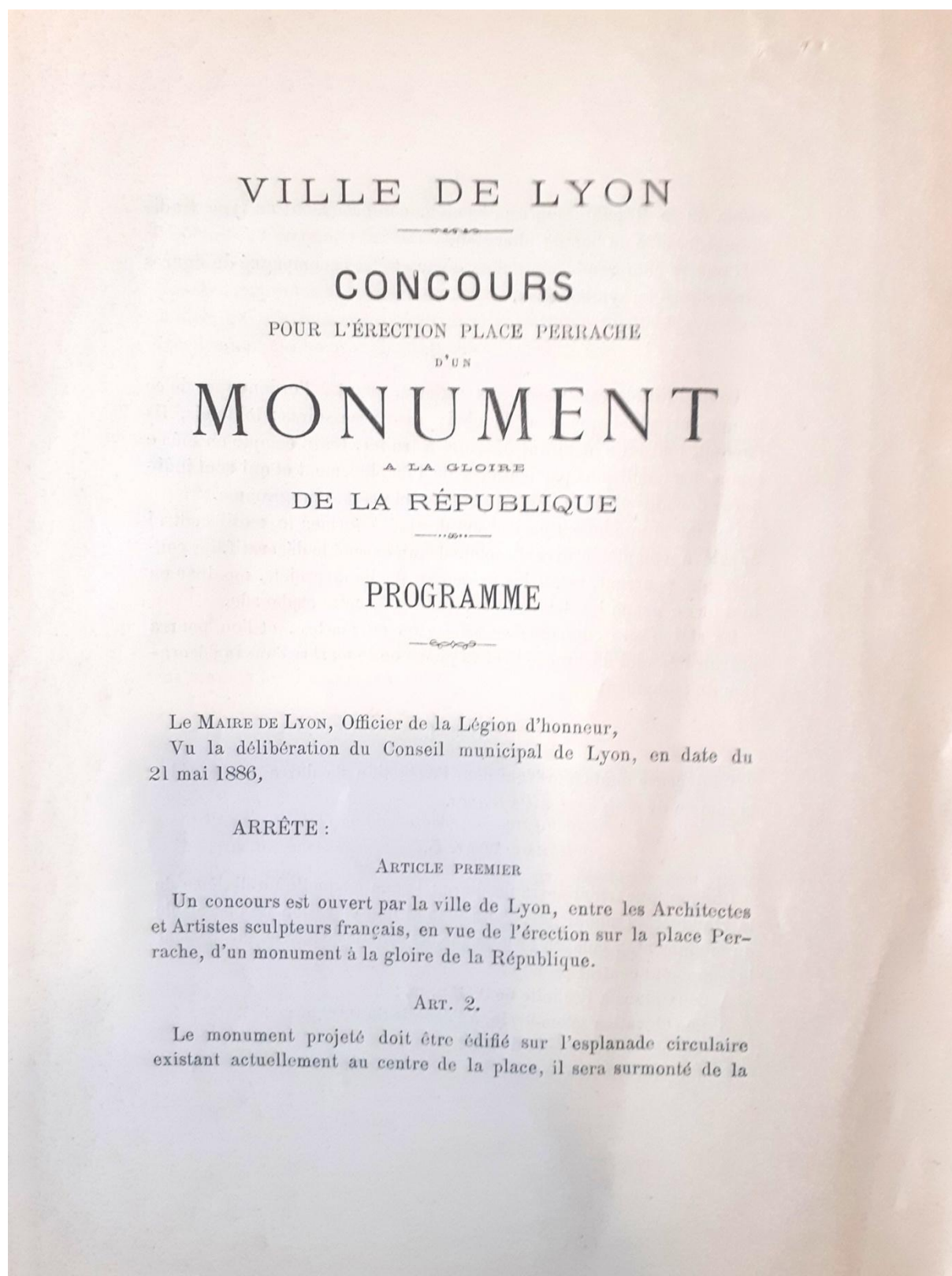
Anciens noms	Nouveaux noms	Date du changement
Arcs-de-Saint-Irénée (chemin des)	Fort-Saint-Irénée (rue du)	Renommé en 1885
Bourbon (cours)	Liberté (cours de la)	Renommé en 1878 (du cours Lafayette à la place Gabriel Péri)
Bourbon (rue de)	Victor-Hugo (rue) mort en 1885	Renommée en 1885
Brosses (cours de)	Gambetta (cours)	Renommé en 1883
Chabrol (rue)	Sébastien-Gryphe (rue) : imprimeur du 16 ^{eme} d'écrits humanistes, mort en 1556	Renommée en 1879
Chapeau-Rouge (rue du)	Belfort (rue de)	Renommée en 1871
Chartreux (impasse des)	Pierre-Dupont (rue) chansonnier lyonnais républicain, exilé sous N3 dont un poème est repris leur de la commune, mort en 1870	Renommée en 1871
Chartres (rue de)	Paul-Bert (rue) : républicain pur, homme politique et scientifique, anticlérical, mort en 1886	Renommée en 1885
Château (rue du)	Félix-Faure (avenue) : président de la République entre 1894 et 1899 (année de sa mort)	Renommée en 1900
Clos-des-Chartreux (rue du)	Pierre-Dupont (rue)	Ou impasse des Chartreux - renommée en 1871
Combalot (quai)	Raspail (place) homme politique républicain mort 1878	Renommé en 1884
Commerce (rue du)	Burdeau (rue) Laïc et député du Rhône, mort 1894	Renommée en 1895
Concorde (rue de la)	Franklin (rue)	Renommée en 1878
Confort (place)	Jacobins (place des)	Renommée en 1871
Deux-Cousins (rue des)	Jean-Carriès (rue) Sculpteur lyonnais mort en 1894	Renommée en 1895
Duc-de-Bordeaux (quai du)	Pêcherie (quai de la)	Renommé en 1871
Echevins (rue)	Smith (rue) lyonnais révolutionnaire canon	La rue Smith absorbe la

des)		rue des Echevins en 1885
Ecully (rue d')	Tissot (rue) dernier maire de Vaise 1852, don à la ville mort en 1874	Renommée en 1896
Empereur (boulevard de l')	Croix-Rousse (boulevard de la)	Renommé en 1871
Enfer (rue d')	Denfert-Rochereau (rue) militaire qui a défendu Belfort contre les députés prussiens, mort en 1878	Renommée en 1878
Gloriettes (montée ou rue des)	Joséphine-Soulary (rue) artiste lyonnais mort en 1891, a passé sa vie dans cette rue	Renommée en 1891
Henri IV (place)	Ampère (place) (scientifique du Rhône dont le père a été guillotiné en 1793 car, juge de paix, il a fait arrêter les jacobins, mort en 1836)	Renommée en 1884
Impératrice (place de l')	Jacobins (place des)	Renommée en 1871
Impériale (place)	République (place de la)	Renommée en 1878
Impériale (rue)	République (rue de la)	Renommée en 1878
Longue (petite rue)	Pleney (rue) Bienfaiteur des orphelins morts en 1864	Renommée en 1875
Louis XVIII (place)	Carnot (place)	Nom donné entre 1821 et 1848 - renommée en 1889
Louis-le-Grand (place)	Bellecour (place)	Nom donné à la place Bellecour entre 1814 et 1848 et entre 1852 et 1871
Louis-Napoléon (place)	Carnot (place)	Renommée en 1889
Madame (rue)	Pierre-Corneille (rue)	Renommée en 1878
Martyrs (rue des)	Créqui (rue de) grande famille du Dauphiné	Renommée en 1878
Missionnaires	Chazière (rue)	Renommée en 1889

(rue des)		
Monsieur (rue)	Molière (rue)	Renommée en 1878
Orléans (impasse d')	Pêcherie (impasse de la)	Renommée en 1871
Orléans (quai d')	Pêcherie (quai de la)	Renommé en 1871
Perrache (place)	Carnot (place)	Nom donné à partir de 1871 - renommée en 1889
Port-Sablé (place ou rue)	Benoît-Crépu (place) Benoit Crépu mort le 4 avril 1893. Bienfaiteur de la ville pour lui avoir donné sa fortune dont un immeuble 24 rue de la Quarantaine.	Renommée en 1894
Préfecture (place de la)	Jacobins (place des)	Renommée en 1871
Préfecture (rue de la)	Ancienne-Préfecture (rue de l')	Renommée en 1898
Prince Impérial (quai du)	Claude-Bernard (quai)	Nom donné au quai de la Vitriolerie (actuel quai Claude Bernard) entre 1859 et 1870 - renommé en 1878
République (place de la)	Carnot (place)	Renommée en 1889
Rhône (rue du)	Chevreul (rue) chimiste grande renommée, mort en 1889	Renommée en 1886
Richard (cours)	Richard-Vitton (cours) maire du troisième de 1857 à 1870 famille a permis la construction du quartier montchat	Renommé en 1875
Saint-Denis (rue)	Jacques-Louis-Hénon (rue)	Renommée en 1895

Sainte-Blandine (rue)	Diderot (rue)	Renommée en 1879
Sainte-Elisabeth (rue)	Garibaldi (rue) guerres en faveur de la république et de l'indépendance, en Amérique du Sud, en Italie et en France. En 1870, il a été nommé citoyen d'honneur de la ville de Lyon pour avoir combattu aux coté des Lyonnais contre les Prussiens à la bataille de Nuits.	Renommée en 1871
Sainte-Monique (rue)	Grobon (rue) Artiste lyonnais mort en 1853	Renommée en 1892
Saint-Marcel (rue)	Sergent Blandan (rue) : conquête de l'Algérie lyonnais mort en 1842	Renommée en 1887
Saint-Pierre (place)	Meissonier (place) : artiste lyonnais mort en 1891	Renommée en 1891
Saint-Pierre (rue)	Paul-Chenavard (rue) bienfaiteur de Lyon mort en 1895	Renommée en 1895
Soleil (cour du)	Burdeau (rue) : politique lyonnais mort en 1894	La rue du Commerce (actuelle rue Burdeau) a absorbé la cour du Soleil en 1854 - renommée en 1895
Villeurbanne (cours, chemin ou route de)	Félix-Faure (avenue)	Renommé en 1900
Visitation (rue de la)	Nuits (rue de) : réf. à une bataille des légions lyonnaises contre les prussiens	renommée en 1878
Vitriolerie (quai de la)	Claude-Bernard (quai) : grand savant d'origine lyonnaise mort en 1878	renommé en 1878

8° *Programme du concours pour l'érection d'un monument à la gloire de la République place Perrache, 1886, AML 468WP/6*



statue de la République, représentée, conformément au type traditionnel, coiffée du bonnet phrygien.

Il pourra comprendre des effets d'eau et être accompagné de figures allégoriques ou symboliques.

ART. 3.

Toute latitude est laissée aux artistes, quant à l'ordonnance de ce monument, ainsi que pour le choix des accessoires ; toutefois, ils devront, tout en s'inspirant du sujet à traiter, tenir compte en même temps des conditions particulières de l'emplacement et qui sont indiquées dans les plans et dessins annexés au présent programme.

Comme le monument projeté est destiné à former le motif central appelé à compléter avec l'esplanade un ensemble décoratif, les concurrents pourront, selon les exigences de leurs projets, modifier en tout ou en partie les détails et accessoires de cette esplanade.

La statue sera composée en bronze ou en marbre, et l'on pourra prévoir l'emploi du bronze avec la pierre ou le marbre dans la décoration du monument.

ART. 4.

La dépense totale à prévoir pour l'exécution ne devra pas excéder la somme de *trois cent mille francs*.

ART. 5.

Chaque concurrent devra produire : 1° une maquette au dixième de la grandeur du monument ; 2° un plan et une élévation de l'ensemble du monument, y compris l'esplanade, à l'échelle de 0,01 p. m. ; 3° pour le monument central projeté :

A deux plans à l'échelle de 0,02 p. m. ;

B une élévation géométrale, à l'échelle de 0,02 p. m. ;

C une coupe à l'échelle de 0,02 p. m. ;

D une élévation en perspective à l'échelle de 0,02 p. m., prise sur

la plus grande hauteur ; 4^e une feuille de plans et dessins indiquant les détails du monument central, à l'échelle de 0,05 p. m.

Chaque projet portera une marque distinctive (chiffre ou devise) qui sera reproduite exactement sur une enveloppe soigneusement fermée, qui accompagnera l'envoi. Dans cette enveloppe seront indiqués les nom prénoms et domicile de l'auteur.

ART. 6.

Les projets devront être adressés franco à l'Hôtel de Ville de Lyon, où ils devront être parvenus le 31 mars 1887, au plus tard.

Il en sera délivré un récépissé sur la demande des déposants.

Ce récépissé contiendra les indications utiles aux artistes pour procéder au choix des membres qui leur sont attribués dans le Jury.

ART. 7.

Les concours seront exposés publiquement dix jours avant et dix jours après les opérations du Jury.

ART. 8.

Le Jury chargé du classement des concours sera composé comme suit :

- 1^o Le Maire de Lyon ou son délégué, président ;
 - 2^o Trois membres désignés par l'Administration ;
 - 3^o Trois membres du Conseil municipal, désignés par cette Assemblée ;
 - 4^o Six membres nommés par les artistes ayant fait le concours.
- Le Jury désignera son vice-président et son secrétaire.

ART. 9.

Les artistes ayant pris part au concours ou leur délégué se réuniront à l'Hôtel de Ville dix jours avant l'ouverture de l'exposition publique

des concours, pour choisir les six membres du Jury qui leur sont attribués par le programme.

Ils seront admis sur le vu du récépissé d'envoi.

L'élection se fera au bulletin secret et à la majorité absolue des membres présents, pour le premier tour de scrutin, et à la majorité relative, s'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin.

Les membres du Jury, ainsi choisis, devront être Français et résider en France.

Les artistes concurrents ne recevront pas d'autre convocation que celle indiquée dans le présent programme.

ART. 10.

Trois prix sont affectés à ce concours :

1^{er} Prix : Une somme de 5,000 fr. ;

2^e Prix : Une somme de 3,000 fr. ;

3^e Prix : Une somme de 2,000 fr.

De plus, une somme de 2,000 fr. sera affectée à indemniser, s'il y a lieu, les artistes qui, quoique classés, n'auront pas été primés.

Dans le cas où l'exécution du monument aurait lieu, le premier prix étant chargé de la direction de cette exécution, la somme de 5,000 fr. sera accordée au deuxième prix et les autres primes suivront dans l'ordre indiqué par le programme.

Le Jury aura la faculté de modifier le nombre et l'importance des prix, suivant le résultat des concours et le mérite des projets.

ART. 11.

Les projets primés resteront la propriété de la Ville ; ceux non primés devront être enlevés, sans autre avis, par les soins des concurrents, dans un délai de huit jours après l'exposition publique, l'Administration ne prenant aucune responsabilité à cet égard, passé ce délai.

La remise des projets sera faite aux concurrents sur la présentation des récépissés délivrés au moment du dépôt.

ART. 12.

Quel que soit le résultat du concours, la Ville se réserve la faculté de donner la suite qui lui paraîtra convenable en ce qui concerne l'exécution de la statue et du monument, cette exécution étant expressément réservée.

ART. 13.

Les artistes qui désireront prendre part au concours pourront se présenter à la Mairie de Lyon (Bureau des travaux de la Ville), où il leur sera remis un exemplaire du présent programme.

ART. 14.

L'Architecte en chef de la ville de Lyon est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié dans la forme des actes administratifs.

Fait à Lyon, le 27 août 1886.

Pour le Maire de Lyon :

L'Adjoint délégué,

Signé : A. BOUFFIER.

VU ET APPROUVÉ :

Lyon, le 31 août 1886.

Pour le Préfet du Rhône :

Le Secrétaire général délégué,

Signé : ALAPETITE.

CERTIFIÉ CONFORME :

L'Adjoint délégué,

Sources archivistiques

Archives municipales de Lyon

Fonds sur le monument

468WP/6

Édifice public : Monument : concours pour une statue à la gloire de la République, Place Carnot : correspondance, délibérations, affiches, plans, programmes de concours, télégrammes, rapports...

468WP/7

Édifice public : Monument : concours pour une statue à la gloire de la République, Place Carnot : correspondance, délibérations, affiches, plans, programmes de concours, télégrammes, rapports...

468WP/11

Édifice public : Monument : installation d'une statue à la gloire de la République, Place de la République correspondance, programmes de concours, périodiques, délibérations, arrêtés, affiches, plans, soumissions, télégrammes 1880-1883...

Fonds utilisés sur les cérémonies républicaines

1140WP/3

Fête et cérémonie officielle : Visite de Monsieur CARNOT, président de la République française octobre 1888

1140WP/6

Fête et cérémonie officielle : Visite de Monsieur CARNOT, président de la République française 23-25 juin 1894

1140WP/24

Cérémonies commémoratives : Fêtes du cinquantenaire de la république 11 novembre 1920 et autres cérémonies

1140WP/38

Fêtes publiques : organisation des 14 juillet de 1880 à 1884

1140WP/40

Fêtes publiques, organisation des fêtes du centenaire de la République : 5 mai, 14 juillet 1889 ; organisation du 14 juillet 1890

1140WP/42

Fêtes officielles : Fêtes du 14 juillet 1893-1895 : organisation des manifestations, consultation des fournisseurs

1140WP/53

Fêtes officielles : Fêtes du 14 juillet 1923-1926

Délibérations du conseil municipal :

2CM65 à 2CM103

Registres des procès-verbaux du conseil municipal entre 1885 et 1894

Fonds complémentaires

3SAT/42

Monument de la République Française à Lyon (place Carnot), édifié par M. M. Blavette et Peynot, sous forme d'un fascicule de 12 pages de 24 cm sur 34. La Semaine des Constructeurs, 25 août 1894

524W/507/HIRSCH/Abraham

Dossier de carrière

Archives départementales et métropolitaines du Rhône

31J/B/63 : Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale/déposition/

THOMAS (famille) - "Souvenirs de cinq années de Résistance" - 16 juin 1940-11 mai 1945 (5 pages)

Bibliographie

Dictionnaires et ouvrages généraux :

BAYARD F., CAYEZ P., *Histoire de Lyon, des origines à nos jours*, T.II, du XVI^{ème} siècle à nos jours, Le coteau, Éditions Horvath, 1990

BEGHAIN P., BENOIT B., CORNELOUPG., THEVENON B., *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Stéphane Bachès, 2010

BENOIT B., *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Brignais, éditions des Traboules, 2008

BENOIT B., *La lyonnitude Dictionnaire historique et critique*, Lyon, Éditions lyonnaise d'art et d'histoire, 2000

CHOPELIN P., SOURIAC PJ. (dir), *Nouvelle histoire de Lyon et de la métropole*, Toulouse, Privat, 2019

CORNETTE J. (dir), DUCLERT V., 1870-1914, *La république imaginée*, Paris, Belin, coll Histoire de France, 2010

GUTTON JP., *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Paris, PUF, coll Que sais-je ?, 1998

Sur Lyon, ses quartiers et ses rues :

BERTIN D., MATHIAN N., *Lyon 1789-1914, Silhouettes d'une ville recomposée*, Lyon, Ed Lyonnaises D'Art et d'histoire, 2008

BONNEVAL L., ROBERT F., *De la rente immobilière à la finance – La société de la rue Impériale (Lyon, 1854-2004)*, Paris, ENS, coll Sociétés, espaces, temps, 2019

BRUNO JACQUET N., *Lyon Confluence une conquête à contre-courant*, Lyon, Libel, 2018

CHAUVY, *Lyon disparue 1880-1950*, Lyon, Éditions Lyonnaise d'Art et d'Histoire, 2010

DELFANTE C., PELLETIER J., *Places de Lyon Portraits d'une ville*, Les cuisinières-Sobbollire, 2009

GARDES G., *Lyon, l'art et la ville*, Paris, Edition du CNRS, 1988

HOCHART S., *Lyon Presqu'île d'hier à aujourd'hui*, Tours, Sutton éditions, coll Regards croisés, 2016

MONTES C., *Les transports dans l'aménagement urbain à Lyon*, Lyon, Géocarrefour, 2003

PELLETIER J., *Lyon le 2^{ème} - connaître son arrondissement*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2002

RIVET F., *Le quartier Perrache (1766-1946) étude d'histoire et géographie urbaine*, Lyon, Audin, 1951

VANARIO M., *Les rues de Lyon à travers les siècles (XIV^{ème} au XX^{ème} siècle)*, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2002

Sur les maires de Lyon :

BENOIT B., CURTET R., GIRI R., MOISSONNIER M., MURE A., PREVOSTO J., SAUSSAC R., *24 maires de Lyon pour 2 siècles d'histoire*, Lyon, Lugb, 1994

RUBY M. (dir), BILANGE F., MURON L., BUTIN J., SAUZAY L., *Lyon radicale. Un siècle de maires radicaux 1872-1976*, Lyon, Edition lyonnaises d'art et d'histoire, coll Lyonnais d'hier, 2001

DUMONS B., POLLET G. (dir), BENOIT B., « les élites lyonnaises et la République (1870-1894), *Élites et pouvoirs locaux La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, PUL, 1999, pp. 25 à 41

DUMONS B., POLLET G. (dir), PELLISSIER C., « L'intégration des universitaires lyonnais aux pouvoirs locaux : juristes, médecins, scientifiques et littéraires (1880-1814) », *Élites et pouvoirs locaux La France du Sud-Est sous la Troisième République*, Lyon, PUL, 1999

Sur la période 1870-1894 :

AGULHON M., « La République, combat et acquis de la gauche », *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 247 à 254, [consulté en ligne le 06.02.21 : <https://www.cairn.info/histoire-des-gauches-en-france---page-247.htm>]

CANDAR G., « La Gauche en République (1871-1899), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, pp. 113 à 131, [consulté en ligne le 06.02.21 : <https://www.cairn.info/histoire-des-gauches-en-france---page-113.htm>]

BENOIT B., *L'identité politique de Lyon Entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905)*, Paris, L'Harmattan, coll Chemins de la mémoire, 1999

BONNARDEL, BOUVIER J., EMERIQUE M., MOISSONIER M., « Lyon la républicaine à la veille de la guerre de 1870 et des journées insurrectionnelles de la commune lyonnaise. 2. Lyon, cité républicaine », *Revue d'histoire du XIX^{ème} siècle* [En ligne], N°22, 2001, mis en ligne le 04 septembre 2008, <http://journals.openedition.org/rh19/258> [consulté en ligne le 18 janvier 2021]

DUMONS B., POLLET G., « « Fonctionnaires » municipaux et employés de la ville de Lyon (1870-1914) : Légitimité d'un modèle administratif décentralisé », *Revue Historique*, Paris, PUF, 1992, pp. 105 à 125, [consulté en ligne le 11.01.21 : <https://www.jstor.org/stable/40955173>]

RABBE M., *Les communards à Lyon Les insurgés, la répression, la surveillance*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2015

ROBERT V., *Les chemins de la manifestation 1848-1914*, Lyon, PUL, 1996

Sur la mémoire et la commémoration :

BENOIT B. « Histoire, mémoire et identité politique : l'exemple de la révolution à Lyon », *Annales historiques de la Révolution française*, N° 305, Paris, Armand Colin, Juillet-Septembre 1996, pp. 491-509, [consulté en ligne le 24 janvier 2021 : <https://www.jstor.org/stable/41916108>]

DAVALLON J., DUJARDIN P., SABATIER G. (dir), *Politique de la mémoire Commémorer la révolution*, Lyon, PUL, 1993

DE MATHAN A. (dir), *Mémoires de la Révolution française Enjeux épistémologiques, jalons historiographiques et exemples inédits*, Rennes, PUR, 2019

EL GAMMAL J., « La mémoire de la révolution au XIX^{ème} siècle », *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, pp 133 à 151 [consulté en ligne le 06.02.21 : <https://www.cairn.info/histoire-des-gauches-en-france---page-133.htm>]

NORA P. (dir), *Les lieux de mémoire*, Paris, Quarto Gallimard, 1997

ORY P., *Une Nation pour mémoire 1889,1939, 1989 trois jubilés révolutionnaires*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1992

Sur la statuaire publique :

AGULHON M., « Imagerie civique et décor urbain dans la France du XIX^{ème} siècle », *Ethnologie française*, Paris, 1975, T.5, pp 33-56, <https://www.jstor.org/stable/40988344> [consulté en ligne le 22 avril 2021 : <https://www.jstor.org/stable/40988344>]

AGULHON M., « la « statuomanie » et l'histoire », *Ethnologie française*, Paris, 1978, T.8 N°2/3, Pour une anthropologie de l'art, pp. 145-172, [consulté en ligne le 22 avril 2021 : <https://www.jstor.org/stable/40988487>]

BEST J., « une Statue monumentale de la République », *Nineteenth-Century French Studies*, Vol. 34, University of Nebraska Press, pp. 303-322, [consulté en ligne le 23 avril 2021 : <https://www.jstor.org/stable/23537654>]

GARDES G., *le monument public français*, Paris, PUF, coll Que-sais-je ?, 1994

GARDES G., *le monument public français : l'exemple de Lyon*, thèse de doctorat, Paris, la Sorbonne, 1989

POIRRIER P., VADELORGE L., « La statuaire provinciale sous la Troisième République. Une étude comparée : Rouen et Dijon », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, tome 42 N°2, 1995. pp. 240-269, [consulté en ligne le 15 mars 2021 : https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1995_num_42_2_1766]

Sur les représentations et les rites républicains sous la III^e République :

AGULHON M., « Marianne, réflexions sur une histoire », *Annales historiques de la Révolution française*, No. 289, Paris, Editions Armand Colin, 1992, pp. 313-322, [consulté en ligne le 23 avril 2021 : <https://www.jstor.org/stable/41914292>]

AGULHON M., *Marianne au pouvoir L'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989

AGULHON M., BONTE P., *Marianne, les visages de la République*, Paris, Gallimard, coll Histoire, 1992

HAZAREESINGH S., « L'imaginaire républicain en France, de la Révolution française à Charles de Gaulle », *Revue Historique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011, T. 313, pp. 637-654, [consulté en ligne le 15 novembre 2020 : <https://www.jstor.org/stable/41331513>]

IHL O., *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, coll Bibliothèque des Histoires, 1996

LALOUETTE J., « les fêtes civiques », chapitre III, *Jours de fête Fêtes légales et jours fériés dans la France contemporaine*, Paris, Tallandier, 2021, pp. 125 à 180.

Tables des illustrations

Figure 1 : <i>Carte postale du monument de la République situé place Carnot, vers 1911, AML 4FI_11189</i>	1
Figure 2 : Affiche du Décret du 12 octobre 1793 de la Convention nationale (AML, 1K243)	7
Figure 3 : Affiche appelant à manifester le 28 septembre 1870, AML 936W8384	10
Figure 4 : Portrait d'Antoine Gailleton (s.d.)	21
Figure 5 : <i>Statistiques sur les changements de noms de rues opérés à Lyon entre 1870 et 1900, production personnelle, 2021 (la démarche complète figure dans les annexes).</i>	26
Figure 6: <i>Principales tendances politico-sociales des monuments lyonnais</i> , Gilbert Gardes, <i>Le monument public : l'exemple de Lyon</i> , thèse de doctorat, tome 1, page 35.....	28
Figure 7 : <i>Évolution de la population lyonnaise entre 1801 et 1900, établi d'après le tableau présenté page 188 de l'Histoire de Lyon des origines à nos jours de Bruno Benoit, op cit</i>	29
Figure 8 : <i>La presqu'île lyonnaise avant et après les travaux de Vaisse</i> , Bernard GAUTHIEZ, <i>Histoire de Lyon des origines à nos jours</i> , TII, op.cit., pages 106 et 107	33
Figure 9 : <i>Projet d'expansion de la presqu'île lyonnaise, 1770, AML 3S/141</i>	34
Figure 10 : <i>Schéma des aménagements majeurs de la Presqu'île lyonnaise depuis le projet Perrache</i> , production personnelle, 2021. Le fond de carte utilisé est le plan de Philippe Sapin de 1880. Enfin d'être le plus lisible possible, seuls les aménagements cités dans cette étude (sauf les quais et ponts) ont été présentés.	36
Figure 11 : <i>Affiche du concours de 1880 pour l'érection d'une statue monumentale de la République sur la place de ce nom, 1880 (AML 468WP11)</i>	40
Figure 12 : <i>Plan de la place de la République où doit s'élever la statue</i> , Abraham Hirsch, programme officiel du concours, 1880, AML 468WP11	41
Figure 13: <i>Statistiques portant sur les différentes références présentes dans les projets et leur nom</i> , production personnelle, 2021, établie à des descriptions présentées dans les coupures de journaux, AML 468WP11.....	46
Figure 14 : <i>Devis estimatif des travaux pour l'érection provisoire d'une statue de la République sur la place du même nom, 1882, AML 468WP11</i>	52

Figure 15 : <i>Parcours de la retraite aux flambeaux du 13 juillet 1882</i> , production personnelle, 2021, établie à partir de la carte des tramways de Lyon de Philippe Sapin.....	53
Figure 16 : <i>Exemple de décoration servant aux illuminations</i> , 1883, AML 1140WP/38	54
Figure 17 : Statue équestre de Napoléon I ^{er} place Napoléon, 1856, Bibliothèque municipale de Lyon, P0546 SA 15-13	56
Figure 18 : <i>Plan de la place Perrache</i> , A.Hirsch, 11 juin 1886, programme du concours pour l'érection d'une Statue à la gloire de la République, AML 468WP/6, « genèse du monument ».....	62
Figure 19 : <i>Dessin de l'esplanade place Perrache</i> , A.Hirsch, 11 juin 1886, programme du concours pour l'érection d'une Statue à la gloire de la République, AML 468WP/6, « genèse du monument »	62
Figure 20 : <i>fréquence des concours et assiduités entre 1801 et 1976</i> , Gilbert Gardes, <i>Le monument public : l'exemple de Lyon</i> , thèse de doctorat, tome 1, page 106.....	63
Figure 21: <i>Extrait du journal de surveillance de l'exposition des œuvres du concours pour l'érection d'une statue à la gloire de la République</i> , tenu par Maréchal du 28 Mars au 7 mai 1887, dossier exposition des œuvres, AML 468WP/6.....	65
Figure 22 : <i>Avis du maire sur le second concours</i> , 21 octobre 1887, dossier "prix et résultats des concours", AML 468WP/6	67
Figure 23 : <i>Dessin de la statue de la République de Lyon, la semaine des constructeurs</i> , 25 août 1894, AML 3SAT/42.....	69
Figure 24 : Monument aux enfants du Rhône, 2010, wikipédia communs.....	71
Figure 25 : <i>Tableau de comptabilité du monument de la République</i> , 20 avril 1894, délibération du conseil municipal, dossier « comptabilité », AML 468WP/7	72
Figure 26: PV du CM du 23 décembre 1887, AML 2CM75, page 743	75
Figure 27 : <i>Adjuration de l'entreprise Day</i> , 2 mars 1888, dossier « abjurations », AML 468WP/7.....	76
Figure 28 : organisation du règlement du cahier des charges, 1888, dossier « comptabilité », AML 468WP/7	78
Figure 29 : <i>lettre des frères Thiébaud à la ville de Lyon pour le paiement restant de 40 000 francs</i> , « comptabilité », AML 468WP/7	79
Figure 30 : <i>Suivi de livraison de la guirlande de la statue de la République</i> , 25 juin 1890, « comptabilité », AML 468WP/7	80

Figure 31 : <i>Fondeurs des bronzes publics lyonnais</i> , Gilbert Garde, le <i>monument public français : l'exemple de Lyon</i> , t1, thèse de doctorat, La Sorbonne, Paris, 1989, page 289.....	85
Figure 32 : <i>Photographies des trois groupes statuariers, l'égalité, la fraternité et la liberté</i> , photographies personnelles, 22 avril 2021.	86
Figure 33 : <i>Photographie de la colonne du monument à la gloire de la République</i> , 23 avril 2021, photographie personnelle	87
Figure 34 : <i>Photographies des inscriptions de la statue de la République</i> , 23 avril 2021, photographies personnelles	88
Figure 35 : <i>Photographies des décors de la colonne de la statue</i> , 23 avril 2021, photographies personnelles	89
Figure 36 : <i>Dessin des fontaines place Perrache</i> , Abraham Hisch, 1886, programme du concours à l'érection d'un monument à la gloire de la République, AML 468WP/6	90
Figure 37 : <i>Photographie de la proue du monument à la gloire de la République</i> , Bruno Benoit, <i>L'art et la ville</i> , op cit.	91
Figure 38 : <i>Carte de plan indiquant l'orientation du monument et des cours d'eau</i> , échelle 65 000, 1900.....	92
Figure 39 : <i>Allégorie de la Liberté</i> , 23 avril 2021, photographie personnelle	94
Figure 40 : <i>Allégorie de la mère patrie</i> , 23 avril 2021, Photographie personnelle	95
Figure 41 : <i>Coq de l'allégorie de la Liberté</i> , 23 avril 2021, photographie personnelle	95
Figure 42 : <i>Allégorie de l'Égalité</i> , 23 avril 2021, photographie personnelle	96
Figure 43 : <i>Allégorie de la Fraternité</i> , 23 avril 2021, photographie personnelle	97
Figure 44 : <i>Dos de l'allégorie de la Fraternité</i> , 23 avril 2021, photographie personnelle. (Les plumes sont l'élément le plus distinguable).....	97
Figure 45 : <i>Pélican et ses petits du groupe Fraternité</i> , 23 avril 2021, photographie personnelle	98
Figure 46 : <i>Statue de la République</i> , 23 avril 2021, photographie personnelle.....	99
Figure 47 : <i>Figures de Lyon</i> , page 20 à cpt	102
Figure 48 : <i>Invitation à la cérémonie de la pose de la première pierre</i> , 1888, AML 1140WP/3/1.....	107
Figure 49 : <i>Programme officielle de la visite de Sadi Carnot à Lyon</i> , octobre 1888, AML 1140WP/3/1.....	109
Figure 50 : <i>Composition du menu du banquet</i> , 24 juin 1894, AML 1140WP/6	113
Figure 51 : <i>Répartition des monuments en place publique selon l'année d'érection</i> , Maurice Agulhon, <i>Marianne au pouvoir</i> , op.cit, page 214.....	116

Figure 52 : <i>Le triomphe de la République</i> , affiche de Georges Clairin, 1889, Paris, BDIC	118
Figure 53 : <i>Affiche programme du 14 juillet 1889</i> , AML 1140WP/40 : il est assez révélateur que le Centenaire ne soit pas mentionné sur l’affiche.	120
Figure 54 : <i>Tract en faveur du 14 juillet</i> , 1942, CNRD	124
Figure 55 : <i>Carton d'invitation</i> , 11 novembre 1920, AML 1140WP/24	126
Figure 56 : <i>Emplacement des groupes participant au cortège</i> , 11 novembre 1920, AML 1140WP/24.....	127
Figure 57 : <i>Historique de la construction du réseau de transports lyonnais</i> , Christian Montès, <i>Les transports dans l’aménagement urbain à Lyon</i> , p. 260	129

Table des manières

REMERCIEMENTS	2
ABREVIATIONS.....	3
AVERTISSEMENT	4
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : L'ESPACE PUBLIC LYONNAIS DANS LE DERNIER TIERS DU XIX ^E SIÈCLE.....	15
I) UNE VILLE EN RÉPUBLIQUE	15
A- La conquête de l'autonomie	15
1) Une brève autonomie lors du changement de régime	15
2) L'autonomie retrouvée face au pouvoir étatique et à Paris.....	18
3) Antoine Gailleton, 1 ^{er} maire lyonnais sous la III ^e République.....	20
B- La contestation de la municipalité des Républicains modérés	22
1) L'opposition catholique.....	22
2) Marie et Marianne dans l'espace public	24
II) LE NOUVEAU VISAGE DE LYON : L'AMÉNAGEMENT URBAIN DANS LE DERNIER TIERS DU XIX^E SIÈCLE	29
A- Les grands travaux d'aménagement	29
1) Une ville inadaptée à sa position de seconde ville de France	29
2) L'entrée dans la modernité sous le Second Empire	30
B- L'exemple du quartier Perrache	33
1) L'évolution du quartier depuis 1770	33
2) Un quartier ferroviaire	35
CHAPITRE 2 : L'ÉDIFICATION D'UNE STATUE À LA GLOIRE DE LA RÉPUBLIQUE	38
I) UNE RÉPUBLIQUE POUR LYON, NAISSANCE DU PROJET D'UNE STATUE MONUMENTALE	38
A- La tentative de 1880	38
1) Les délibérations de la fin de la décennie 1870	38
2) Le premier concours.....	39
3) Un concours sans gagnant ?	43
B- Le 14 juillet 1882 : l'aboutissement du projet	45
1) Le second concours	45
2) Un monument éphémère.....	49
3) ...un « classique » des fêtes du 14 juillet	52
II) LA CONCEPTION DU MONUMENT À LA GLOIRE DE LA RÉPUBLIQUE À LA FIN DES ANNÉES 1880	55
A- Le projet de 1886	55
1) La proposition de Bizet.....	55
2) Le choix du lieu, entre symbolique et considérations pratiques	55
B- La rédaction d'un programme	58

1)	Inspirations.....	58
2)	Le contenu du programme de 1886 (complet en Annexes)	61
C-	Les concours	64
1)	Le 1 ^{er} concours	64
2)	Le 2 nd concours et le choix définitif de l'œuvre <i>En Avant</i> !	67
III)	L'EXÉCUTION DU PROJET	70
A-	L'aspect financier	70
1)	Le devis initial.....	70
2)	Le dépassement budgétaire	72
B-	Le lancement de la construction	74
1)	La délibération municipale du 23 décembre 1887	74
2)	Le choix de l'entrepreneur des fondations	75
C-	L'avancement des travaux et les problèmes liés	78
1)	Les différentes étapes de la construction	78
2)	Un chantier sans fin ?	80
	CHAPITRE 3 : DISCOURS DU MONUMENT PUBLIC	83
I)	LE MONUMENT À LA GLOIRE DE LA RÉPUBLIQUE, UN DISCOURS DIDACTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC	83
A-	Le choix des matériaux	83
1)	Le choix du bronze	83
2)	Le choix des pierres.....	85
B-	Symboliques de la structure	87
1)	L'érection d'une colonne.....	87
2)	La question des fontaines	89
3)	Une forme originale	91
C-	Les figures allégoriques	93
1)	La devise.....	94
2)	Marianne	98
3)	Allégories lyonnaises	101
II)	INSCRIRE LA STATUE DANS LE CÉRÉMONIAL RÉPUBLICAIN	105
A-	La pose de la première pierre	105
1)	L'organisation de la cérémonie	105
2)	Présence du président Carnot, en visite à Lyon	107
B-	L'impossible célébration : l'inauguration manquée	109
1)	1889-1893 : le retard pris dans les travaux	110
2)	1894 : L'assassinat du président Sadi Carnot à Lyon	111
C-	Célébrer le centenaire de la Révolution	114
1)	Célébrer le 14 juillet, célébrer la révolution.....	114
2)	Le centenaire de la Révolution française	116
3)	Les fêtes du centenaire à Lyon.....	118
III)	LE MONUMENT AU XX^E SIÈCLE : DE LA FERVEUR À L'INDIFFÉRENCE	123

A- La place de la statue dans les cérémonies républicaines au XX^e siècle	123
1) La place Carnot dans les festivités du 14 juillet.....	123
2) Le jubilé de 1920	125
B- Le démembrement du monument	128
1) Un monument « gênant » pour la ville moderne	128
2) Le monument mal aimé ?.....	131
CONCLUSION	133
ANNEXES	135
SOURCES ARCHIVISTIQUES	161
BIBLIOGRAPHIE	163
TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	168
TABLE DES MANIÈRES	172